



# *Renforcer nos relations*

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS  
RAPPORT ANNUEL 2023-2024





L'Assemblée des Premières Nations (APN) est une organisation nationale de défense qui travaille à faire progresser les aspirations collectives des individus et des communautés des Premières Nations partout au Canada sur des questions de nature et de préoccupation nationales ou internationales. L'APN organise deux assemblées par an au cours desquelles les mandats et les directives de l'organisation sont établis au moyen de résolutions dirigées et soutenues par les Premières Nations en assemblée (chefs élus ou mandataires des Premières Nations membres).

En plus de l'orientation fournie par les chefs de chaque Première Nation membre, l'APN est guidée par un comité exécutif composé d'un chef national élu et de chefs régionaux de chaque province et territoire. Des représentants de cinq conseils nationaux (Gardiens du savoir, Jeunes, Vétérans, 2SLGBTQQIA+ et Femmes) soutiennent et guident les décisions du Comité exécutif.

© Assemblée des Premières Nations, juillet 2024

50, rue O'Connor, bureau 200, Ottawa (Ontario) K1P 6L2  
Téléphone : 613-241-6789 | Sans frais : 1-866-869-6789  
[www.afn.ca](http://www.afn.ca)

*Original/Respect : Peinture acrylique, 36 X 48 pouces  
Frank Polson, Première Nation de Long Point, Winneway Québec*

Frank Polson est un artiste naturel de premier plan dans sa communauté. Une fois qu'il a embrassé son parcours artistique il y a vingt-cinq ans, il n'a jamais perdu de vue son objectif de s'exprimer et de partager la beauté de la vie à travers le prisme de la culture traditionnelle Anishnabe. En 2016, l'exposition Les Sept Grands-Pères a ouvert les portes du réseau des musées. En 2017, il a produit des images pour la collection de pièces à succès de la Monnaie royale canadienne : Thirteen Grandmother Moon Teachings. Aujourd'hui, il est un artiste respecté qui remplit le devoir de son aîné de transmettre son savoir à la prochaine génération avec ses merveilleuses œuvres d'art.

*L'original est le plus gros mammifère de notre forêt boréale. Comme le buffle dans l'Ouest, il symbolise le respect, l'un des sept enseignements sacrés de la légende des Sept Grands-Pères. Les ancêtres pouvaient nourrir tout le village avec sa viande et utilisaient toutes les parties de l'animal pour fabriquer des vêtements, des outils, des bijoux, etc. Pas de déchets. Dans ce tableau, on retrouve des traits caractéristiques de l'œuvre de l'artiste dans le style Woodland Art. En plus d'illustrer le cycle de la vie et l'importance de la roue médicinale dans la culture traditionnelle, le cercle représente le soleil dont la lumière est vitale pour toute vie sur la Terre Mère. Les lignes de connexion nous rappellent que tout est lié dans la nature dont nous faisons partie, ainsi que les plantes qui se nourrissent et guérissent.*



# Table des matières :



## Rapport de la Cheffe nationale.....3

### Rapports des Chefs régionaux

Chef régional Paul Prosper, <i>Nouvelle-Écosse</i> .....	16
Chef régional Brandon Mitchell, <i>Terre-Neuve</i> .....	22
Chef régionale Joanna Bernard, <i>Nouveau-Brunswick</i> .....	26
Chef régional Wendell LaBobe, <i>Île-du-Prince-Édouard</i> .....	30
Chef régional Ghislain Picard, <i>Québec et Labrador</i> .....	32
Chef régional Glen Hare, <i>Ontario</i> .....	36
Chef régional par intérim Sheldon Kent, <i>Manitoba</i> .....	40
Chef régional Bobby Cameron, <i>Saskatchewan</i> .....	44
Chef régional Terry Teegee, <i>Colombie-Britannique</i> .....	47
Chef régional Kluane Adamek, <i>Yukon</i> .....	52
Chef régional Gerald Antoine, <i>Territoires du Nord-Ouest</i> .....	56

### Rapports des conseils

Conseil des gardiens du savoir de l'Assemblée des Premières Nations .....	62
Conseil des femmes de l'APN.....	64
Conseil national des jeunes .....	68
Conseil des anciens combattants des Premières Nations .....	71
2SLGBTQIA+ Council.....	73

## Rapport de la directrice générale.....75



# Table des matières :



<b>Développement économique et infrastructures.....</b>	<b>77</b>
Développement économique.....	78
Secteur des pêches.....	80
Infrastructures .....	82
<b>Environnement, terres et eau .....</b>	<b>86</b>
Secteur de l'environnement .....	87
Secteur des terres.....	90
Eau.....	93
<b>Direction des droits, de la justice et de la gouvernance .....</b>	<b>96</b>
Secteur des droits et gouvernance .....	96
Secteur de la justice .....	100
<b>Direction des affaires sociales .....</b>	<b>105</b>
Secteur de la santé.....	105
Secteur du développement social .....	108
Secteur des langues et de l'apprentissage .....	111
<b>États financiers de l'APN .....</b>	<b>115</b>

*Renforcer nos relations*

**RAPPORT DE LA CHEFFE NATIONALE**





## Rapport annuel du Chef national

### Nous sommes toutes et tous des bâtisseurs de Nations

*Aneen, Aaaniin, Pjil'asi, OKI, Kwe kwe, Boozhoo, Tan'si, She:kon, Wachiya, Salutations,*

J'ai l'honneur de présenter un rapport sur mes six premiers mois en tant que Cheffe nationale.

Il reste beaucoup à faire, mais grâce à l'environnement de travail collaboratif au sein de l'Assemblée des Premières Nations (APN) et du Comité exécutif de l'APN, l'avenir de l'APN est stable et s'appuie sur une vision solide.

Parmi les grandes priorités de ma campagne figurent le rétablissement de la transparence, de l'obligation de rendre compte et de la bonne gouvernance. Ce sont les valeurs fondamentales que nous devons défendre en tant qu'organisation, et je m'y engage personnellement.

### *Unité et changement positif*

En tant que Cheffe nationale, je reconnais la force qui réside dans l'unité de toutes les Premières Nations du Canada. Notre voix est plus puissante lorsque nous nous unissons pour faire avancer nos objectifs et nos droits communs. En travaillant ensemble, nous pouvons aborder plus efficacement les questions qui touchent nos citoyens, qu'il s'agisse de la santé, de l'éducation, du développement économique ou de la protection de l'environnement. Nous veillerons à ce que l'APN s'efforce de faire en sorte que nos actions reflètent des changements significatifs et que nous mettions en œuvre des processus fondés sur les valeurs, les traditions et les cérémonies des Premières Nations.

Nous reconnaissons tous le travail de la Cheffe régionale du Nouveau-Brunswick, Joanna Bernard, pendant la période où elle a occupé le poste de Cheffe nationale par intérim. Elle a aidé à reconstruire les fondations de l'organisation. Sous sa direction, nous avons réorienté les priorités et renoué avec les partenaires gouvernementaux et les Nations. Ce n'était pas une tâche facile, mais elle l'a abordée avec force et détermination. Cheffe régionale Joanna Bernard, meegwetch!

Nous nous engageons à poursuivre le travail important que la Cheffe régionale Bernard a entamé avec le soutien du Comité exécutif de l'APN. Nous ferons progresser les priorités des Premières Nations et rétablirons la confiance dans notre organisation afin de mieux servir les Chefs, la pierre angulaire de cette organisation qui a vu le jour en tant qu'organisation représentative de nos racines - la voix de notre peuple.

Nous ne pouvons pas l'oublier. L'APN est plus pertinente que jamais. Notre organisation est enracinée dans nos communautés, et cela se voit dans le travail que nous accomplissons.

### *Une fière histoire*

L'APN est au service des Premières Nations d'un océan à l'autre depuis de nombreuses décennies. Créée à l'origine sous le nom de Fraternité des Indiens du Canada (FIC) en 1970, notre histoire est marquée par le leadership et la défense de changements positifs. Notre histoire est marquée par le leadership et la défense de changements positifs - un besoin qui ne cesse de croître.

En tant que Nations, nous devons continuer à nous donner les moyens d'agir les uns aux côtés des autres pour parvenir à un changement significatif.

## Réalisations de l'APN

Ces réalisations reflètent les efforts continus et l'engagement de l'APN à défendre les droits et la reconnaissance des Premières Nations au Canada.

- **1968** : Les dirigeants des Premières Nations, issus des groupes inscrits et des traités, forment la Fraternité des Indiens du Canada (FIC).
- **1969** : Les Premières Nations s'organisent et réussissent à faire échouer le Livre blanc du gouvernement fédéral, qui vise à les assimiler à la société canadienne et à leur retirer leur statut constitutionnel.
- **1972** : La FIC réussit à obtenir un soutien pour le document d'orientation « La maîtrise indien de l'éducation indienne » afin de mettre en œuvre l'autodétermination des Premières Nations en matière d'éducation.
- **1978** : La FIC organise la première conférence de tous les Chefs sur l'autonomie gouvernementale des Indiens. Lors de la deuxième conférence, les Chefs déclarent que la conférence sera « la seule et unique voix des Indiens au Canada ».
- **1982** : La FIC prend le nom d'Assemblée des Premières Nations (APN) et se restructure pour devenir une organisation de Chefs des Premières Nations. L'APN devient un forum permettant aux Premières Nations-en-assemblée de participer à la prise de décisions en collaboration et de parvenir à un consensus sur les priorités nationales par la voie d'un processus structuré de résolutions.
- **1982** : L'APN joue un rôle important dans la Conférence des premiers ministres sur les droits des Autochtones, qui aboutit à l'ajout des paragraphes (3) et (4) à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, reconnaissant et confirmant les droits existants des Autochtones et les droits issus de traités.
- **1990** : L'APN joue un rôle dans la création de la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) en 1991, qui publie en 1996 un rapport détaillé contenant des recommandations pour le renouvellement des relations entre le Canada et les Premières Nations.
- **2003** : L'APN négocie avec succès la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, qui prévoit l'indemnisation des anciens élèves des pensionnats, la mise en place de la Commission de vérité et réconciliation, ainsi que des fonds pour la guérison et la commémoration.
- **2005** : L'APN signe l'Accord politique entre les Premières Nations et la Couronne fédérale (l'Accord de Kelowna), établissant un « programme fondé sur les droits » avec le gouvernement canadien.
- **2007-2016** : L'APN contribue à l'élaboration de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. En 2016, grâce au travail de plaidoyer continu de l'APN, le Canada s'engage à adopter et à mettre en œuvre la Déclaration sans réserve.
- **2009** : L'APN plaide en faveur de l'instauration de la Journée nationale des autochtones au Canada, célébrée chaque année le 21 juin.
- **2015** : L'APN joue un rôle crucial dans la publication du rapport de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) et de ses 94 Appels à l'action, en plaidant pour la reconnaissance des séquelles des pensionnats et pour des mesures concrètes en faveur de la réconciliation.





- **2017** : L'APN signe avec le premier ministre le protocole d'accord APN/Canada et le mécanisme bilatéral permanent, établissant un accord en vue de rencontres régulières afin de déterminer les priorités communes.
- **2019** : L'APN joue un rôle crucial dans l'adoption du projet de loi C-91, *Loi sur les langues autochtones*, qui reconnaît et soutient la préservation et la revitalisation des langues autochtones.
- **2019** : L'APN défend avec vigueur l'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA), qui vise à résoudre les problèmes systémiques et à rendre justice aux victimes et à leurs familles. L'enquête débouche sur un rapport final en 2020 contenant 250 Appels à la justice pour les gouvernements, les institutions et le public.
- **2019** : L'APN défend fermement le projet de loi C-92, *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, afin d'établir de nouvelles normes nationales pour les services à l'enfance et à la famille.
- **2021** : Le plaidoyer réussi de l'APN contribue à la création de la Journée nationale pour la vérité et la réconciliation, également connue sous le nom de Journée des chandails orange.
- **2021** : L'APN plaide pour la mise en œuvre du projet de loi C-15, *Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, dans le droit canadien. Le 21 juin 2021, la Loi sur la Déclaration des Nations Unies concernant les droits des peuples autochtones reçoit la sanction royale.
- **2022** : L'APN et 13 délégués des Premières Nations se rendent au Vatican pour recevoir des excuses du pape François à l'intention des survivants et des familles du système des pensionnats indiens.
- **2023** : Le Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) approuve l'Accord final de règlement, d'une valeur totale dépassant 23 milliards de dollars, prévoyant une indemnisation et remédiant aux injustices historiques et à la discrimination dont ont été victimes les enfants et les familles des Premières Nations dans le cadre du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et en raison de l'application étroite du principe de Jordan. En 2024, la Cour fédérale du Canada a approuvé le protocole de distribution pour les enfants pris en charge et leurs parents ou grands-parents aidants, dans le cadre de l'Accord final de règlement d'une valeur de 23 milliards de dollars.
- **2024** : La Cour suprême du Canada a jugé entièrement constitutionnelle la *Loi sur les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, anciennement le projet de loi C-92, y compris la reconnaissance du droit inhérent des Premières Nations à l'autonomie gouvernementale et à la compétence sur leurs enfants et leurs familles. L'APN a joué un rôle crucial dans la défense de cette loi visant à protéger et à promouvoir les droits et le bien-être des Premières Nations dans l'ensemble du Canada.

## Faits marquants en tant que Cheffe nationale

Voici quelques points forts du travail que nous avons accompli avec le soutien et les conseils du Comité exécutif de l'APN et en vertu des mandats des Chefs-en-Assemblée.

### *Justice et Appels à l'action*

La prévention de la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes de sexe différent des Premières Nations demeure une priorité essentielle pour moi. À l'occasion du 5e anniversaire du rapport final de l'enquête nationale sur les FFADA, l'APN a publié un rapport d'étape évaluant les progrès réalisés dans la mise en œuvre des 231 Appels à la justice issus de l'Enquête nationale. Les conclusions révèlent que la mise en œuvre des Appels à la justice est loin d'être achevée.

Il est plus urgent que jamais de prendre des mesures concrètes et substantielles pour améliorer la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQIA+ des Premières Nations, et pour garantir la justice aux survivants et à leurs familles. Nous avons demandé à tous les ordres de gouvernement de renouveler leur engagement de mettre en œuvre les Appels à la justice, et de veiller à ce que les Premières Nations soient incluses de manière significative, sur la base des principes de justice, de respect des droits humains et de bonne foi, afin d'améliorer la sécurité de nos citoyens.

En soutien aux défenseurs, aux familles et à la mémoire des femmes, filles et personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées (FF2E+ADA), l'APN a plaidé pour que les preuves concernant Robert Pickton soient préservées. J'ai rencontré le ministre de la Sécurité publique, Dominic LeBlanc, et j'ai demandé à la Gendarmerie royale du Canada

(GRC) de retirer sa demande au tribunal dans cette affaire.

Nous avons également fait pression sur les gouvernements fédéral et provincial pour qu'ils recherchent nos sœurs disparues dans la décharge de Prairie Green. Nous nous réjouissons de constater que les familles obtiendront un peu de justice puisque le gouvernement a annoncé le financement et l'autorisation d'entamer les recherches. Cela témoigne de ce qui peut être accompli lorsque des tables trilatérales se réunissent pour atteindre un objectif commun. Nous saluons le premier ministre du Manitoba, Wab Kinew, ainsi que l'Assemblée des Chefs du Manitoba et la Grande Cheffe Cathy Merrick, qui ont mené ce processus et se sont battus sans relâche pour obtenir ces résultats.

### *Édification des communautés*

Depuis les élections de décembre, nous avons établi comme priorité de visiter les communautés et d'entendre directement les Chefs d'un océan à l'autre. Lors d'une pause dans les sessions de la Chambre des communes à Ottawa, j'ai eu l'honneur de visiter des Premières Nations d'Est en Ouest.

En mars, nous avons eu l'honneur de rencontrer des Chefs du Québec et de prendre la parole au Sommet sur le leadership des femmes des Premières Nations à Montréal, au Québec. À l'occasion de la Journée internationale de la femme, nous avons exigé que des mesures immédiates soient prises pour répondre aux Appels à la justice de l'Enquête nationale sur les FFADA. Il est essentiel d'œuvrer pour un avenir où toutes les femmes pourront





s'épanouir sans crainte, où leurs droits seront pleinement reconnus et leurs contributions célébrées. Nous remercions la Grand Cheffe Mandy Gull-Masty et l'association des femmes cries d'Eeyou Istchee d'avoir organisé cet événement mémorable.

En avril, j'ai eu le plaisir de me rendre au Nouveau-Brunswick pour rencontrer les Chefs et les membres de la Première Nation de St. Mary's. J'ai déjeuné avec des aînés et assisté à un spectacle donné par les Sisters of the Drum. Nous avons été inspirés par la force, la résilience et la bonne humeur de toutes les personnes que nous avons rencontrées et je suis très reconnaissante au Chef Polchies pour son hospitalité.

En mai, nous avons eu l'honneur de visiter le village de Gitwinksihlkw dans la magnifique vallée de la Nass, au nord-ouest de la Colombie-Britannique, à l'occasion de l'Assemblée extraordinaire 2024 de la Nation Nisga'a. Au nom de l'APN, j'ai transmis mes félicitations et ma gratitude à la présidente Eva Clayton, au gouvernement Nisga'a Lisimis et à tous les participants à la conférence à l'occasion du 14<sup>e</sup> anniversaire du traité historique sur l'accord final avec les Nisga'a's.

### *Établir des partenariats*

L'APN rencontre régulièrement des ministres fédéraux, des sous-ministres, des députés de tous les partis, ainsi que des médias autochtones et grand public, pour défendre les droits, les intérêts et les priorités des Premières Nations, conformément aux instructions des Premières Nations-en-assemblée, et pour veiller à ce que leurs voix soient entendues et respectées sur les questions qui concernent leurs Nations.

### *Autonomiser les femmes et les filles*

Dans le cadre de la Journée internationale de la femme en mars 2024, nous avons participé à la 68<sup>e</sup> session de la Commission

de la condition de la femme (CCF) des Nations Unies à New York City (New York). Le thème prioritaire de la CCF était « Accélérer la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles en s'attaquant à la pauvreté et en renforçant les institutions et le financement dans une perspective de genre ». L'APN a eu le plaisir d'exposer ses points de vue dans le cadre de discussions productives qui ont eu lieu devant la Commission de la condition de la femme des Nations Unies à New York. En travaillant ensemble, nous pouvons faire en sorte que des mesures concrètes soient prises pour remédier aux inégalités entre les sexes et aux difficultés particulières auxquelles sont confrontées les femmes et les personnes de sexe différent des Premières Nations, et pour garantir la protection des droits fondamentaux de toutes les femmes et de toutes les filles.

### *Préparation aux situations d'urgence*

Le changement climatique est la plus grande crise de notre ère. Le monde naturel est confronté à une dévastation catastrophique qui met en péril notre avenir et celui de Notre mère la Terre. Les Premières Nations sont particulièrement sensibles aux effets du changement climatique parce nous vivons dans des régions déjà confrontées à des changements rapides, et en raison de nos relations intrinsèques avec la terre, les eaux, les animaux, les plantes et les ressources naturelles, ainsi que notre dépendance à leur égard. Nos jeunes appellent à une action accrue. Pour faire face à cette crise, il est essentiel de veiller à ce que les gouvernements fixent des objectifs efficaces en matière d'action climatique et fournissent aux Premières Nations les outils nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Lors du 2<sup>e</sup> Forum national de l'APN sur la gestion des urgences, qui s'est tenu en mars 2024, nous avons pu constater à quel point il est essentiel que les Premières Nations aient

accès aux ressources nécessaires à l'élaboration de plans de préparation aux situations d'urgence. Nous sommes les gardiens de cette terre, mais nos familles et nos nations sont les plus durement touchées par les inondations et les incendies de forêt.

L'APN continuera de plaider pour que les Premières Nations disposent de la capacité et du financement nécessaires pour élaborer et mettre à jour régulièrement les plans de gestion des urgences, qui comprennent le personnel, l'équipement et la formation nécessaires. Nous continuerons également de demander à tous les ordres de gouvernement de renforcer le contrôle des Premières Nations sur la gestion des urgences afin d'assurer la résilience et la viabilité à long terme de nos nations.

### *Rapports de la vérificatrice générale*

En mars 2024, la vérificatrice générale du Canada a publié deux rapports qui révèlent un modèle d'échec affligeant et persistant dans la gestion par le gouvernement fédéral du Programme des services de police des Premières Nations et des Inuits (PSPPI) et des conditions de logement au sein des communautés des Premières Nations.

Le rapport sur les services de police met en évidence de graves préoccupations concernant la gestion du PSPPI par Sécurité publique Canada (SPC). Alors que les Premières Nations demandaient d'urgence des fonds indispensables pour continuer à faire fonctionner leurs services de police, des millions de dollars de Sécurité publique Canada n'ont pas été utilisés. Les services de police et la sécurité des communautés sont une priorité absolue pour moi en tant que Cheffe nationale, et nous continuerons à travailler avec toutes les parties pour garantir que les services de police des Premières Nations soient soutenus en tant que service essentiel, et qu'un financement équitable leur soit alloué.

Le rapport sur le logement a également révélé d'importantes lacunes dans l'allocation des fonds et la mise en œuvre des programmes de logement par le gouvernement, ce qui entraîne une grave pénurie de logements sûrs et adéquats. On estime que 55 320 nouvelles unités de logement et 80 650 unités existantes doivent être réparées pour répondre aux besoins des Premières Nations en matière de logement.

### *Rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'eau potable salubre*

Le 8 avril 2024, j'ai rencontré M. Pedro Arrojo-Agudo, rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'eau potable salubre, pour discuter de questions cruciales concernant les droits des Premières Nations à l'eau et à l'assainissement. Au cours de cette réunion, nous avons discuté de la nécessité de prendre des mesures proactives pour préserver l'eau pour les générations futures et de l'introduction du projet de loi C-61, la *Loi sur l'eau propre des Premières Nations*, qui constitue une étape importante pour garantir des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Nous avons également discuté de la nécessité d'un partenariat continu et d'investissements ciblés pour améliorer le bien-être général des communautés.

Tout au long de la réunion, nous avons plaidé en faveur de la reconnaissance du droit inhérent des Premières Nations à l'autonomie gouvernementale sur leurs sources d'eau, et nous avons fait savoir qu'en tant qu'intendantes naturelles, les Premières Nations sont particulièrement bien placées pour surveiller et protéger leur eau. Nous avons demandé à M. Arrojo-Agudo de nous aider à tenir le Canada responsable de ses





engagements et à faire en sorte que les Premières Nations puissent exercer un contrôle sur leurs ressources hydriques essentielles.

### **Comblent l'écart en matière d'infrastructures**

À l'approche du budget fédéral d'avril 2024, l'APN a publié le rapport « *Comblent l'écart en infrastructures d'ici 2030* ». Ce rapport essentiel, élaboré en collaboration avec des experts de l'industrie et plus de 400 Premières Nations, décrit les investissements nécessaires par le Canada à l'échelle nationale en matière de capital et de fonctionnement pour remplir son mandat de combler l'écart en matière d'infrastructures d'ici 2030. Les Premières Nations ont besoin de 349 milliards de dollars pour combler l'écart d'ici 2030.

### **Programme national d'alimentation scolaire**

Nos enfants, notre ressource la plus précieuse, ont besoin d'amour, de conseils et de sécurité. Ils ont besoin de communautés solidaires, d'une alimentation adéquate et d'un accès égal à l'éducation pour réussir à devenir les leaders de demain.

Nous avons réussi à convaincre le gouvernement fédéral de consacrer des fonds aux élèves des Premières Nations dans le cadre du Programme national d'alimentation scolaire du gouvernement du Canada. Il s'agit d'une étape importante pour garantir que tous les enfants des Premières Nations aient accès aux aliments nutritifs dont ils ont besoin pour s'épanouir. L'insécurité alimentaire reste un problème important au sein des Premières Nations, avec des taux supérieurs à la moyenne nationale. De nombreuses Nations de l'île de la Tortue sont confrontées à des défis uniques, tels que le coût élevé des aliments, la livraison dans des zones géographiques éloignées et des problèmes d'infrastructures dans les écoles, notamment l'absence de

cuisines, de cafétérias et de postes de préparation des aliments adaptés.

L'efficacité du programme dépendra de la participation directe des Premières Nations à sa planification, à sa mise en œuvre et à son évaluation. Nous nous réjouissons de travailler avec le gouvernement fédéral sur ce programme national d'alimentation scolaire et nous l'invitons à consacrer aux Premières Nations des fonds supplémentaires provenant d'autres priorités budgétaires importantes, notamment le logement, les services de police et les infrastructures.

### **Coalition des grands projets des Premières Nations**

En avril 2024, j'ai participé à la 7<sup>e</sup> Conférence annuelle de la Coalition des projets majeurs des Premières Nations (FNMP) à Toronto, en Ontario. Je remercie les Chefs cette organisation pour leur dévouement en vue de renforcer et faire progresser les priorités économiques des Premières Nations.

Une semaine avant la conférence, le 16 avril 2024, le gouvernement fédéral a annoncé des garanties de prêt de 5 milliards de dollars dans le cadre du Programme de garantie d'emprunt pour les Autochtones. Cette initiative, qui est le résultat direct du plaidoyer des Premières Nations, du FNMP et de ses membres, aidera grandement les Premières Nations à accéder à des capitaux abordables.

Les partenariats et les investissements représentent un progrès vers la réconciliation et ouvrent la voie à un avenir plus inclusif et plus équitable pour toutes et tous. L'APN continue de plaider en faveur de politiques et de programmes économiques qui respectent l'autodétermination des Premières Nations sur les marchés nationaux et mondiaux, ainsi que les économies traditionnelles des Premières Nations.

## **Instance permanente des Nations unies sur les questions autochtones**

En avril, j'ai participé à la 23<sup>e</sup> session de l'Instance permanente des Nations unies sur les questions autochtones (UNPFII) à New York City, New York. Le thème prioritaire de l'UNPFII était « Renforcer le droit des peuples autochtones à l'autodétermination dans le contexte de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : mettre l'accent sur les voix de la jeunesse autochtone ».

Je me suis entretenue avec divers représentants de gouvernements nationaux et internationaux et d'organisations autochtones, plaidant en faveur d'une participation accrue et significative des Premières Nations au sein des Nations Unies. J'ai également mis l'accent sur des priorités essentielles, notamment la lutte contre les inégalités en matière de financement, la promotion de services de police dirigés par les Premières Nations, l'amélioration du logement en exhortant le Canada à soutenir des investissements directs, et la résolution des problèmes transfrontaliers par le biais des droits conférés par les traités de Jay. J'ai également eu l'occasion de rencontrer Mark Macarro, président du National Congress of American Indians (NCAI), pour discuter du renforcement des relations tribales et de la collaboration sur des priorités communes à l'UNPFII.

## **Protocoles d'Air Canada**

À la suite d'un incident disgracieux au cours duquel Air Canada a incorrectement traité ma coiffe de cérémonie, je tiens à remercier les Chefs, les Premières Nations et les Canadiens pour leur soutien. Cet incident a violé les droits des Premières Nations et a mis en évidence une discrimination systémique et des lacunes dans le traitement des objets sacrés par Air Canada. En réponse à cet incident, j'ai demandé une formation obligatoire à la sensibilité culturelle, des protocoles pour les objets sacrés, un

représentant des Premières Nations au conseil d'administration et une réunion entre le conseil d'administration d'Air Canada et les aînés des Premières Nations pour discuter de la compétence culturelle. L'APN est prête à collaborer avec Air Canada pour mettre en œuvre ces changements.

## **Réunion des dirigeants dans le cadre du mécanisme bilatéral permanent entre l'Assemblée des Premières Nations et le Canada**

Le 5 juin 2024, les Chefs régionaux de l'APN et moi-même avons rencontré des ministres du Cabinet fédéral à Ottawa (Ontario). Cette réunion visait à renforcer nos relations et à faire progresser les priorités qui améliorent la qualité de vie des Premières Nations et comblent les écarts socioéconomiques de longue date. Cette réunion conjointe, la première en cinq ans, a renforcé la valeur et l'importance d'organiser régulièrement des réunions pour assurer des progrès efficaces sur les priorités communes, et mis en évidence le rôle crucial des points de vue des régions dans la promotion des besoins et des intérêts des Premières Nations.

Nous nous réjouissons de continuer à travailler avec le gouvernement du Canada en vue de renouveler nos relations et de faire progresser ces priorités communes qui profiteront aux Premières Nations et à tous les Canadiens pour les générations à venir. Nous attendons avec impatience la prochaine réunion des dirigeants, qui aura lieu à l'automne 2024.

## **Hôpital de l'autorité sanitaire de la région de Weeneebayko**

Le 17 juin 2024, j'ai assisté à une conférence de presse, aux côtés de la ministre de





Services aux Autochtones Canada, Patty Hajdu, au cours de laquelle le gouvernement fédéral a annoncé un financement de 1,2 milliard de dollars pour le projet de réaménagement de l'hôpital de l'autorité sanitaire de la région de Weeneebayko (WAHA). Nous nous félicitons de ce financement, qui constitue une avancée significative dans le respect d'un engagement de longue date. Cependant, le retard dans la priorisation de la santé et du bien-être des Premières Nations met en évidence le besoin urgent de soins culturellement adaptés qui respectent les droits inhérents et les droits issus de traités des Premières Nations, ainsi que notre droit à l'autodétermination. L'APN s'attend à ce que le gouvernement continue de respecter ses engagements envers les Premières Nations en assurant un changement transformateur vers des programmes et des services de soins de santé dirigés par les Premières Nations.

### *Règlement historique en ce qui concerne les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations - Protocole de distribution des indemnités*

Le 19 juin 2024, la Cour fédérale du Canada a approuvé le protocole de distribution des indemnités pour les enfants pris en charge et leurs parents ou grands-parents aidants, en vertu de l'Accord final de règlement de 23 milliards de dollars qui permettra d'indemniser les enfants et les familles des Premières Nations victimes de discrimination dans le cadre du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et d'une application étroite du principe de Jordan.

Il s'agit d'une avancée importante pour les enfants et les familles des Premières Nations. Nous nous sommes battus pendant des années devant les tribunaux pour faire reconnaître les préjudices causés à nos familles par des pratiques discriminatoires. L'approbation du protocole de distribution est l'une des dernières étapes juridiques à franchir avant que les enfants et les familles

des Premières Nations admissibles puissent commencer à recevoir des indemnités. Nous avons également obtenu l'engagement du premier ministre du Canada de présenter des excuses officielles à la Chambre des communes cet automne.

Nous tenons à remercier les représentants des plaignants pour leur résilience tout au long de ce processus. Ils ont été les piliers de la force et de la défense des milliers d'enfants et de familles victimes de discrimination. Nous souhaitons également remercier le Comité de mise en œuvre du règlement et les avocats des représentants des plaignants pour leur travail. Ils ont présenté une solide motion d'approbation quant aux recours des enfants pris en charge et des familles d'enfants pris en charge.

Bien qu'aucune somme d'argent ne puisse compenser les préjudices subis, nous pourrions bientôt commencer à verser des indemnités aux enfants et aux familles admissibles. L'administrateur (Deloitte) disposera désormais de six mois pour finaliser la procédure de demande d'indemnisation avant que les formulaires de demande ne soient disponibles, ce qui devrait intervenir avant la fin de l'année 2024.

### *Budget fédéral 2024*

Après de nombreuses semaines de réunions et de plaidoyer soutenu, le gouvernement fédéral a présenté le budget fédéral de 2024 le 16 avril 2024. Le budget fédéral de 2024 engage un total d'environ 9,062 milliards de dollars sur cinq ans, dont 2,952 milliards de dollars identifiés pour l'exercice 2024-25 dans le cadre de nouvelles priorités de dépenses. Bien que nous nous réjouissons des nouveaux investissements pour les Premières Nations dans des domaines tels que la santé, les enfants, l'éducation et les garanties de prêt pour les grands projets, les propositions du budget en ce qui concerne le logement, les services de police, les routes et l'eau sont loin de combler les lacunes de longue date en matière d'infrastructures.

En réponse, j'ai engagé des discussions avec les chefs des partis d'opposition, y compris le chef du Parti conservateur, Pierre Poilievre, et le chef du Nouveau parti démocratique, Jagmeet Singh, afin de passer en revue les lacunes du budget fédéral. En outre, j'ai pris contact avec le premier ministre, Justin Trudeau, et la vice-première ministre et ministre des Finances, Chrystia Freeland, pour discuter des solutions possibles et de la voie à suivre. J'ai également renouvelé mon appel au premier ministre Trudeau pour qu'il organise une réunion des premiers ministres au cours de l'année à venir, ce qui est essentiel pour répondre aux priorités des Premières Nations et faire progresser la réconciliation.

À l'avenir, l'APN poursuivra ses efforts de plaidoyer dans le cadre du budget. Nous prévoyons participer au processus de proposition prébudgétaire, au cours duquel nous présenterons des demandes particulières dans plusieurs domaines prioritaires. Ces domaines visent à répondre aux besoins urgents et à long terme, ainsi qu'aux exigences en matière de financement, tels que définis par les Premières Nations par la voie de leurs résolutions.

## Notre travail sur le programme législatif

Nous continuons à demander le retrait du projet de loi C-53, qui demeure une priorité absolue pour nos nations. Les Premières Nations ont exprimé haut et fort leurs préoccupations à l'égard du projet de loi C-53, qui ne respecte pas les points de vue et les exigences de consultation des Premières Nations qu'il affecterait. Le projet de loi C-53 doit être retiré, conformément à la résolution 44/2023 de l'APN, *Protéger les droits et les intérêts des Premières Nations contre les revendications infondées des droits des Métis*. En outre, le gouvernement du Canada doit consulter de manière appropriée les détenteurs de droits des Premières Nations afin de s'assurer que les effets potentiels de toute législation semblable sur les droits inhérents,

les droits issus de traités et les droits garantis par l'article 35 des Premières Nations sont pris en compte.

En collaboration avec les Chefs régionaux et les dirigeants de l'APN, nous continuerons à rencontrer les ministres fédéraux et les chefs de l'opposition afin de clarifier les divers éléments du budget fédéral et les plans de financement du logement, de l'éducation, de la santé, de la protection de l'enfance, des services de police, des langues et des investissements dans les infrastructures des Premières Nations. Compte tenu de nos relations, nous nous attendons à ce qu'un volet propre aux Premières Nations soit mis en œuvre dans chacun des principaux investissements du budget.

Je suis prête à travailler avec n'importe quel gouvernement, sans allégeance à un parti politique. Les priorités des Premières Nations sont les priorités du Canada. Nous sommes prêts à collaborer avec un parti politique qui s'engage à faire progresser les priorités et les aspirations des Premières Nations.

Outre nos efforts législatifs, nous nous sommes engagés à renforcer l'APN en tant qu'organisation afin de mieux vous servir, vous les Chefs. Nous mettons en œuvre la résolution 43/2023, qui recommande un examen et une vérification des politiques financières et de gestion de l'APN, ainsi qu'un examen des vérifications précédentes réalisés au cours des dix dernières années. Il est essentiel d'identifier et de traiter ces questions pour maintenir la stabilité au sein de l'APN et préserver la transparence, l'obligation de rendre compte et une saine gouvernance. Cela permettra à l'organisation de fonctionner efficacement. En outre, nous sommes déterminés à faire progresser l'orientation stratégique et les mandats définis par les Premières Nations-en-assemblée.

En tant que Cheffe nationale, l'éducation demeure pour moi une priorité absolue. Les





Premières Nations ont besoin que les jeunes reçoivent des investissements substantiels pour s'assurer qu'ils bénéficient des mêmes possibilités que les autres Canadiens. Nous avons rencontré des dirigeants fédéraux afin de garantir des investissements particuliers pour les jeunes des Premières Nations dans le cadre du Programme national d'alimentation scolaire annoncé en avril, et je me réjouis que nos efforts aient été couronnés de succès. La réconciliation économique est un autre domaine d'action essentiel. Nous devons veiller à ce que les Premières Nations soient pleinement soutenues pour participer aux opportunités de développement économique. Si certaines Premières Nations sont déjà bien avancées dans ce domaine, d'autres ont besoin d'un soutien et de ressources supplémentaires pour participer pleinement au développement économique.

## Prochaines étapes

### *Assemblée générale annuelle et Assemblée extraordinaire des Chefs*

Nous avons hâte de discuter avec les Chefs lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA) en juillet, au cours de laquelle l'APN fera le point sur plusieurs questions cruciales et présentera plus de 70 nouvelles résolutions pour discussion et délibération. Ces résolutions façonneront le travail de l'APN et de son Comité exécutif dans les mois et les années à venir.

En septembre, nous nous réunirons pour une Assemblée extraordinaire des Chefs (AEC) afin de délibérer sur les réformes du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et de voter sur les mesures proposées. Nous vous tiendrons au courant des récents développements concernant l'AEC. J'encourage vivement tous les Chefs à participer à l'AEC, car leurs points de vue et leurs commentaires sont essentiels aux efforts de l'APN. En fin de compte, en tant que décideurs, les Chefs définiront l'orientation des réformes proposées et de l'accord de

règlement, en guidant l'APN conformément à leurs mandats et résolutions.

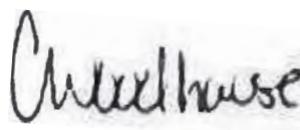
### *Conclusion*

Nous continuons à mettre en œuvre les mandats que vous nous conférez et nous sommes fiers de ce que nous avons accompli ensemble. Nous avons déjà traversé des périodes difficiles, et nous le devons encore à l'avenir, mais nous les avons toujours affrontés ensemble. Malgré ces défis, nous avons trouvé des façons nouvelles et innovantes de travailler ensemble. Nous avons travaillé avec transparence et intégrité pour défendre les priorités fixées par les Chefs, et nous avons fait une réelle différence pour l'avenir de nos enfants.

La force de l'APN, c'est la force de l'unité. Nos fondations sont solides. Mais nous ne pouvons pas nous permettre de nous reposer sur nos lauriers. Si nous voulons prévaloir, nous devons nous souvenir de nos enseignements et de nos cérémonies, et nous devons demeurer unis. Il reste beaucoup de travail à accomplir mais, unis, nous pouvons tout accomplir. En tant que première mère des Premières Nations à être élue Cheffe nationale, je crois que celles et ceux qui nous ont précédés m'ont transmis une certaine responsabilité en matière d'éducation, d'enseignement et d'apprentissage, ainsi qu'une vision pour l'avenir.

N'hésitez pas à communiquer avec moi à l'adresse [nationalchief@afn.ca](mailto:nationalchief@afn.ca) pour toute assistance ou demande de renseignements.

Meegwetch,



*Cindy Woodhouse Nepinak  
Cheffe nationale de l'Assemblée  
des Premières Nations*



*Renforcer nos relations*

## RAPPORTS DES CHEFS RÉGIONAUX





## Cheffe régionale, Andrea Paul

### *Nouvelle-Écosse*

Pjilata'q ! Je suis fière de pouvoir vous présenter ce rapport au nom des Chefs Mi'kmaq de Nouvelle-Écosse.

#### **Introduction :**

Bienvenue aux gardiens du savoir, aux Chefs, aux conseillers, aux jeunes, aux anciens combattants, au personnel de l'Assemblée des Premières Nations (APN) et aux amis. J'ai l'honneur de pouvoir vous présenter mon rapport. J'ai récemment été élue Cheffe régionale de la Nouvelle-Écosse et je suis en fonction depuis six mois.

#### **Principales questions et activités régionales :**

J'ai participé à quelques visites de communautés et d'organisations de la région. J'ai accompagné le sénateur PJ Prosper dans le cadre de sa tournée, ainsi que la directrice générale de l'Initiative des droits des Mi'kmaq, Janice Maloney, dans ses visites des communautés. L'objectif de ces visites consistait à écouter les Chefs, les conseils et les organisations parler de leurs problèmes, de leurs priorités et de leurs réussites. Ces visites ont constitué un excellent moyen de rassembler tout le monde afin d'harmoniser les priorités et les enjeux régionaux et de se préparer de manière proactive aux conversations provinciales et fédérales.

Les principaux enjeux à avoir été déterminés sont le logement et l'itinérance, la santé mentale et les toxicomanies, le développement économique, les terres, la culture et le patrimoine (langue) ainsi que les défis en matière de financement. Cette liste n'est qu'un aperçu des conversations, et un rapport complet sera rédigé après l'été par le bureau du sénateur, qui le communiquera à

l'ensemble des communautés, des organisations et des gouvernements. Wela'liek sénateur PJ, Claudine, Jennifer, Janice et Michelle.

Je suis également fière d'avoir pu prendre la parole lors de rassemblements de jeunes, dont un organisé par le Congrès des Chefs de l'Atlantique pour le Conseil des jeunes de Wabanaki et un autre par le Mi'kmaq Kinamatnewey. J'ai été très honorée d'être invitée à leurs forums et de passer du temps avec eux.

En janvier, j'ai assisté au rassemblement sur les pensionnats indiens à Vancouver et j'ai pu prononcer le discours d'ouverture. Ce rassemblement a attiré de nombreux participants venus de toute l'île de la Tortue. En tant que descendante, je n'ai pas pu participer à ce voyage de guérison avec mon père. Le fait de pouvoir apprendre, écouter et communiquer avec les survivants m'a permis d'atteindre un certain niveau de guérison et de compréhension dans le cadre de mon parcours personnel en tant que fille d'un survivant des pensionnats indiens. Merci à toutes les personnes que j'ai rencontrées et aux présentateurs. Vous êtes tous une source d'inspiration, de chaleur et, surtout, d'amour.

En février, j'ai pu participer au rassemblement des pêcheuses Mi'kmaq et j'ai passé les soirées à enseigner le perlage à celles qui voulaient apprendre. J'ai été incroyablement touchée et fière de rencontrer nos femmes pêcheuses, qu'elles pêchent dans le cadre d'une pêche de subsistance modérée ou pour leur communauté. La résilience et la fierté qu'elles affichent en tant que pêcheuses m'ont rendue humble. Elles ont fait part de leurs parcours, leurs défis, leurs luttes et leur

amour pour ce secteur. Je me réjouis à l'idée de participer aux prochains rassemblements pour pouvoir en apprendre davantage de la part de ces femmes.

En mars, j'ai assisté à la remise des prix Juno à Halifax, en Nouvelle-Écosse. J'ai également eu le plaisir de participer à la cérémonie d'hommage aux Autochtones, la veille, et de prononcer le discours d'ouverture au nom de l'APN et de notre région. C'est une sensation incroyable que de regarder le public et de voir tous nos frères et sœurs qui ont été nommés pour leur incroyable talent. Je suis très fière que Morgan Toney ait été nommé et qu'il se soit produit tout au long du week-end à l'occasion de différents événements. Je tiens à remercier la Cheffe nationale Cindy Woodhouse Nepinak de m'avoir recommandée pour participer en son nom. J'ai été très heureuse de pouvoir assister à tous les événements du tapis rouge et rencontrer tant d'artistes. Merci à Destination Indigenous et aux prix Juno pour leur hospitalité.

En avril, j'ai rencontré le ministre Gary Anandasangaree, ministre des Relations Couronne-Autochtones, ainsi que les Chefs de la Nouvelle-Écosse. Cette rencontre a permis aux Chefs de faire part au ministre de leurs préoccupations, de leurs questions et de leurs priorités. Les Chefs et moi-même avons également tenu une réunion similaire avec le ministre Brian Wong, ministre des Affaires L'nu de la province de la Nouvelle-Écosse, ce qui a permis aux Chefs de présenter leurs préoccupations, leurs priorités et leurs questions.

En avril, j'ai assisté au rassemblement sur la santé et le bien-être Tajikeimik, qui s'est tenu à Membertou, en Nouvelle-Écosse. Il s'agissait d'un rassemblement de deux jours avec les Chefs et les conseils, les organisations ainsi que les partenaires provinciaux et fédéraux. Les participants ont été très nombreux et ont communiqué les

informations recueillies à l'occasion de leurs visites dans les communautés. Ce rassemblement s'est également avéré très intéressant parce que des cercles de discussion ont été organisés pour parler des préoccupations, des visions et des priorités en matière de santé et de bien-être.



En mai, j'ai assisté à la conférence Mi'kmaw Kina'matnewey L'nui'sultinej, qui s'est tenue à Eskasoni, en Nouvelle-Écosse, avec des éducateurs de toute la région de l'Atlantique. C'est avec fierté que j'ai prononcé le discours de clôture au nom du bureau régional de l'APN.

### **Portefeuille national n° 1 - Comité national des pêches**

#### **Pêches (Côte Est)**

J'ai été nommée au Comité national des pêches en janvier 2024 en tant que représentante de la côte Est et j'aime mon nouveau rôle de coprésidente aux côtés du Chef régional de l'APN, Terry Teegee, qui communique régulièrement avec les Chefs et les citoyens de sa région, et qui présentera un rapport sur ses propres activités.

Sur la Côte Est, le saumon reste une priorité pour toutes les Premières Nations concernées. Nos stocks connaissent un déclin à long terme dû en partie à la surpêche, à la perte et à la dégradation de l'habitat, à la concurrence pour les sources de nourriture dans l'océan, aux contaminations environnementales et aux changements climatiques qui se traduisent par des eaux plus chaudes que d'habitude dans nos rivières et nos lacs, mais aussi dans les océans. Nous travaillons avec le Congrès des Chefs de l'Atlantique sur une résolution visant à promouvoir leurs efforts de reconstitution des stocks de saumon, qui



comprennent la restauration des stocks et la protection de l'habitat.

La fermeture de la pêche à la civelle en 2024 a eu des effets dévastateurs sur les Premières Nations concernées et leurs citoyens qui en dépendent. Nous avons entendu de nombreux rapports sur la saisie d'engins et d'équipements et sur le harcèlement. Nous avons fait part de nos préoccupations directement à la Direction de la conservation et de la protection de Pêches et Océans Canada (MPO) et nous prévoyons collaborer autant que possible avec le MPO pour calmer les tensions et sensibiliser le public. La pêche à la civelle constitue une pêche fondée sur les droits et le MPO a l'obligation de cogérer cette pêche avec les Premières Nations concernées.

### **Examen de la Loi sur les pêches**

En juin 2024, le gouvernement du Canada est tenu d'entreprendre un examen législatif de la Loi sur les pêches (LP). C'est l'occasion pour nous de plaider afin que cet examen veille à ce que les dispositions de la Loi sur les pêches soient conformes aux principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Dans cette optique, le Comité national des pêches a obtenu en mars 2024 des mises à jour de plusieurs responsables du MPO sur les mesures du Plan d'action (MPA), dont la MPA 36 : « Poursuivre les modifications et les réformes de la législation, de la réglementation ou des politiques sur les pêches afin de promouvoir l'autodétermination ainsi que la mise en œuvre concrète et l'exercice des droits de pêche des Autochtones. »

### **Office de commercialisation du poisson d'eau douce**

Le MPO a lancé un appel d'intérêt entre février 2024 et avril 2024 pour la propriété et la gouvernance de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce (OCPED). Cette question a également été

abordée à Scanterbury, au Manitoba, lorsque le Comité national des pêches et le Secteur des pêches de l'APN ont organisé une séance de mobilisation sur le Cadre fondé sur les droits de pêche dans les eaux intérieures.

Le Comité national des pêches a été informé de la candidature des Premières Nations intéressées qui ont répondu à l'appel d'intérêt et comprend que le soutien ou la défense des intérêts pourrait prendre la forme d'une résolution à présenter à l'Assemblée générale annuelle. Le Secteur des pêches de l'APN a été invité à assister à plusieurs réunions entre les Premières Nations concernées et le MPO concernant l'appel d'intérêt et en a fait rapport au bureau de la Cheffe nationale.

Un thème qui revient souvent au Comité national des pêches est que le grand public et les employés de tous les niveaux du MPO doivent être sensibilisés à la réforme des pêches, et notamment au racisme systémique. Cette question a d'ailleurs été discutée en détail lors de la réunion du Comité national des pêches de mars 2024 et fera probablement partie du plan stratégique du Comité national des pêches pour la période 2024-2027. L'un de nos objectifs doit consister à rechercher des mécanismes garantissant la reddition de comptes et la transparence du gouvernement fédéral et de la Couronne afin de mettre pleinement en œuvre la pêche fondée sur les droits dans l'ensemble du Canada. La mise en œuvre complète de la pêche fondée sur les droits doit inclure la mise en œuvre des décisions de la Cour suprême et de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

### **Portefeuille national n° 2 - Santé:**

Le Secteur de la santé de l'APN défend les droits des Premières Nations à la santé et au bien-être. Il préconise des approches holistiques, adaptées à la culture et fondées



sur les forces, dans le but de permettre aux Premières Nations de prendre en charge leurs propres systèmes de santé grâce à un financement durable. L'accent est mis sur des soins autodéterminés et adaptés à la culture afin d'améliorer les résultats en matière de santé. Voici les principales mises à jour et activités de l'année écoulée :

### **Comité des Chefs sur la santé (CCS) et Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations (RNTSPN)**

Le Comité des Chefs sur la santé et le Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations (RNTSPN) continuent de tenir régulièrement des réunions axées sur l'articulation et la validation d'une vision pour les Premières Nations. Les priorités ont été la loi sur la santé, l'accessibilité, les soins de longue durée et les soins continus, les services de santé non assurés (SSNA), le bien-être mental ainsi que la santé publique.

### **Services de santé non assurés (SSNA)**

Le programme des SSNA représente un dossier important Secteur de la santé. Les recommandations issues de la séance de dialogue national de l'APN sur les SSNA, qui s'est tenue à Saskatoon (Saskatchewan) en octobre 2023, orientent notre plaidoyer, conformément à la résolution 61/2022 de l'APN intitulée *Réforme des politiques des services de santé non assurés en matière de déplacement*. L'APN continue de coordonner les travaux du Comité directeur sur l'examen conjoint des SSNA, et d'y participer, afin d'assurer l'amélioration du transport pour raison médicale, point qui a fait l'objet d'un examen au cours de l'année écoulée. Le Secteur de la santé continue de soutenir les navigateurs des SSNA et de leur offrir des occasions régulières de discuter et de collaborer. En outre, l'APN continue de chercher à étendre la couverture des SSNA pour inclure les services paramédicaux et garantir des approches holistiques en matière de soins de santé.

### **Bien-être mental**

L'APN, en collaboration avec le First Peoples Wellness Circle, a organisé un rassemblement national sur le bien-être des survivants des pensionnats indiens à Vancouver, en Colombie-Britannique, en février 2024. Lors de ce rassemblement, les survivants des pensionnats indiens ont poursuivi leur plaidoyer en faveur du financement permanent du Programme de soutien en santé - résolution des questions des pensionnats indiens. Mandaté par la résolution 63/2023 de l'APN, *Mener une étude longitudinale sur les indicateurs de mieux-être mental fondés sur les forces*, le groupe de travail sur les données relatives au bien-être mental des Premières Nations élabore un plan de travail visant à résoudre les problèmes d'accès aux données sur le bien-être mental et à déterminer des possibilités de collaboration avec des organisations partenaires.



### **Soins de longue durée et soins continus**

Les secteurs de la santé et du développement social de l'APN ont collaboré avec Services aux Autochtones Canada (SAC) à la formulation de recommandations stratégiques pour la réforme des programmes d'aide à la vie autonome et de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières Nations et des Inuits. L'APN a présenté ces recommandations par l'intermédiaire de la résolution 98/2023 de l'APN, *Recommandations stratégiques créées par les Premières Nations pour un cadre holistique de soins à long terme et continus*, qui a été adoptée par le Comité exécutif de l'APN. Par la suite, les recommandations ont été soumises à SAC pour que le ministère les intègre à son mémoire au Cabinet (MC).



## **Santé publique**

L'APN participe à des comités nationaux et internationaux sur l'élimination de la tuberculose et entreprend des travaux stratégiques avec des partenaires afin d'améliorer le continuum de santé publique des Premières Nations.

## **Législation en matière de santé**

L'APN assure la liaison avec le gouvernement du Canada en ce qui concerne la loi sur la santé autochtone, en préconisant un dialogue équitable et concret sur les principes, l'analyse et les propositions visant à aligner la loi sur les droits inhérents et issus des traités. L'APN et le CCS travaillent activement à l'élaboration d'un document sur les éléments importants pour les Premières Nations afin d'ancrer la position et les recommandations de l'APN.

## **Accessibilité et handicaps**

Le Secteur de la santé a publié des enquêtes sur l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées des Premières Nations. Les données recueillies et la recherche serviront à l'élaboration d'une loi et d'un cadre distincts sur l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées des Premières Nations. En outre, le Secteur de la santé a préparé une soumission au rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones concernant les problèmes d'erreurs de diagnostic auxquels se heurtent les personnes handicapées des Premières Nations.

## **Activités en cours**

Le Secteur de la santé continuera à se concentrer sur la loi sur la santé des Premières Nations et sur l'équité en matière de santé. Il collaborera avec les régions des Premières Nations et SAC pour déterminer le processus de distribution du Fonds d'équité en santé autochtone. Le Secteur prévoit également organiser un forum national sur la santé à l'hiver 2025, afin d'examiner les réalisations et de cerner les défis persistants

en ce qui a trait aux programmes et aux services de santé des Premières Nations. En outre, un forum national sur l'itinérance et le bien-être mental sera organisé en collaboration avec le Secteur du logement et de l'itinérance.

## **Portefeuille national n°3 - Langues**

La promotion et l'application de la Loi sur les langues autochtones (la Loi) constituent une priorité pour le portefeuille des langues, y compris la mise en évidence de l'engagement du gouvernement à fournir un financement adéquat, durable et à long terme pour appuyer les langues des Premières Nations. Le sous-financement historique et continu des langues des Premières Nations est incompatible avec les objectifs de la Loi et crée d'importants problèmes de mise en œuvre.

Le Secteur des langues et de l'apprentissage (le Secteur) a plaidé en faveur d'un financement accru, conformément à la proposition prébudgétaire de l'APN pour 2024, qui demandait 3,8 milliards de dollars sur cinq ans pour promouvoir les initiatives linguistiques à l'extérieur des écoles. Toutefois, seuls 85 millions de dollars environ sont octroyés chaque année pour les langues des Premières Nations. La révision de la formule d'allocation régionale pour le financement des langues des Premières Nations, ainsi que l'élaboration d'une vision à long terme pour l'amélioration des sources de données sont des priorités pour l'APN, le Comité des Chefs sur les langues et le Comité technique sur les langues. L'APN a également travaillé avec les Premières Nations et le ministère du Patrimoine canadien (MPC) en vue de modifier les lignes directrices du Volet des langues autochtones, lequel fournit des fonds pour les langues des Premières Nations, afin d'assurer une souplesse accrue.



Le Plan d'action national des Premières Nations pour la Décennie internationale des langues autochtones a été ratifié en avril 2023 par l'intermédiaire de la résolution 10/2023 de l'APN, *Soutien au Plan d'action national des Premières Nations pour la Décennie internationale des langues autochtones (2022-2032)* des Nations Unies. Conformément à cette résolution, la présentation prébudgétaire de l'APN a demandé un financement de 1,07 million de dollars pour promouvoir les initiatives liées à la DILA, mais aucun financement n'a été annoncé.

L'APN doit s'assurer que le gouvernement du Canada fournit des fonds aux Premières Nations pour la construction de nouvelles écoles, la rénovation et l'agrandissement des installations existantes, ainsi que pour l'exploitation et l'entretien des infrastructures scolaires existantes. Les infrastructures scolaires peuvent comprendre des installations scolaires telles que des salles de classe, des gymnases, des laboratoires scientifiques, des terrains de sport, des installations d'économie domestique et des ateliers. L'APN veille à ce que les Premières Nations possèdent et exploitent les installations scolaires dans les réserves et qu'elles soient responsables de la gestion des projets de rénovation ou de construction de nouvelles installations.

### La voie à suivre

Alors que je continue à m'acquitter de mes fonctions et à gérer les portefeuilles, je me réjouis à l'idée de poursuivre l'excellent travail dont j'ai été témoin jusqu'à présent. Le dévouement et le plaidoyer de nos Chefs et de nos Conseils, de l'APN, du Secrétariat ainsi que des organisations en faveur de nos priorités sont inébranlables et sincères. Dans notre région, plusieurs priorités régionales ont été définies au cours des cinq derniers mois, et je me réjouis à l'idée de travailler avec nos Chefs pour réaliser les changements

nécessaires au bien-être, à la santé et à la prospérité financière de notre peuple. En tant que Cheffe régionale pour la Nouvelle-Écosse, il m'a semblé important de rester en contact avec notre peuple en participant à des événements, à des conférences et à des rassemblements, afin que nous puissions poursuivre le travail qui nous a été confié par nos communautés.

### Conclusion:

Je tiens à remercier tous les niveaux de leadership de s'être joints à nous aujourd'hui, alors que nous continuons à promouvoir, à défendre et à renforcer nos communautés, dans l'unité et la clarté.

Wela'liq emsit.

*Dans la paix et l'amitié,  
Bureau de l'APN de la Nouvelle-Écosse*





## Chef régional Brendan Mitchell

### *Terre Neuve*

Bienvenue sur le territoire traditionnel et non cédé du peuple Mi'kmaq de Terre Neuve. Notre région continue d'être reconnaissante de sa participation à l'Assemblée des Premières Nations (APN), aux côtés d'autres provinces et territoires.

#### *Introduction :*

Le bureau régional de Terre Neuve de l'APN continue d'appuyer l'important travail de l'APN. Les rôles de la Cheffe nationale, du Comité exécutif et du Comité de gestion sont essentiels à la réussite et au développement de l'APN qui représente les Premières Nations. La région de Terre Neuve de l'APN continuera à participer activement et à soutenir les initiatives entreprises par l'APN et à appuyer pleinement la Cheffe nationale, Cindy Woodhouse Nepinak, en qui nous avons confiance et dont nous soutenons le leadership.

#### *Principales questions et activités régionales :*

Le bureau du Chef régional de l'APN pour Terre Neuve est représenté à deux endroits, soit à la Première Nation de Miawpukek, à Conne River, et dans un bureau satellite situé à Corner Brook, tous deux situés à Terre Neuve.

Le bureau du Chef régional de l'APN a récemment accueilli Paulette Brinston en tant qu'adjointe de direction. Paulette en est à l'étape finale de la rédaction de sa thèse et obtiendra bientôt une maîtrise en communication. Elle a déjà travaillé dans les domaines des ressources humaines et de la communication. Paulette apporte son soutien au bureau régional et à l'APN, selon les besoins.

Le bureau du Chef régional de l'APN a également pourvu les postes de coordinateur des initiatives en faveur des femmes et de coordinateur de la LDNU. Ces fonctions ont été confiées à la Cheffe Joanne Miles et à Keith Cormier. La Cheffe Miles apporte à notre équipe une grande expérience des questions relatives aux femmes et est l'actuelle coprésidente du Conseil des femmes de l'APN. Keith Cormier a travaillé sous la direction de l'ancien Chef régional Paul Prosper en tant que coordinateur des travaux relatifs à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Il a également été Chef adjoint de la Première Nation de Qalipu. Keith a été affecté au Comité des Chefs sur la LDNU en tant que représentant technique pour Terre Neuve. D'autres postes à pourvoir sont liés à des subventions à venir pour des travaux sur le changement climatique et l'eau.

Le conseil d'administration du bureau du Chef régional a tenu une réunion à Corner Brook le 12 avril 2024.

Cette réunion a permis d'expliquer aux membres du conseil d'administration la fonction et le fonctionnement de l'APN et d'établir les rôles et les responsabilités. Conformément à la charte, quatre réunions du conseil d'administration auront lieu chaque année.

#### *Questions clés :*

Le logement demeure une préoccupation importante pour les Premières Nations. La crise persistante du logement et les défis liés à l'itinérance demeurent un sujet d'actualité à Terre Neuve et dans toutes nos nations



ailleurs au Canada. Le coût de la vie à Terre Neuve est élevé par rapport à celui d'autres provinces et les familles ont du mal à se loger, à se nourrir et à se chauffer.

Un autre sujet de préoccupation est l'obtention d'un financement adéquat pour le fonctionnement du bureau régional. Bien que ce point a été abordé par la Cheffe nationale dans ses conversations avec les représentants du gouvernement, des préoccupations continuent d'être soulevées au sein du comité exécutif. Nous avons besoin d'un financement durable et d'une approche de financement à plus long terme pour soutenir l'APN et ses bureaux régionaux.

## **Portefeuille national n° 1 – Logement et infrastructures**

En 2024, le Chef régional Brendan Mitchell a assumé le rôle de titulaire du portefeuille de l'APN pour le logement et les infrastructures. Depuis, le Chef régional Mitchell a participé à plusieurs réunions avec des représentants du gouvernement afin de plaider en faveur d'investissements qui permettraient aux Premières Nations de répondre à leurs besoins en matière de logement et d'infrastructures. Il a notamment rencontré la ministre de Services aux Autochtones Canada, Patty Hajdu, le 15 avril 2024. Le Chef régional Brendan Mitchell a également participé à la conférence de presse de l'APN, le 17 avril 2024, pour réagir au budget fédéral de 2024, qui ne prévoit pas les investissements nécessaires pour combler les lacunes en matière de logement et d'infrastructures des Premières Nations.

En décembre 2023, les Premières Nations en Assemblée ont approuvé le Plan d'action national pour les sans abri des Premières Nations, qui vise à ce que les Premières Nations offrent des services holistiques et culturellement sécuritaires afin que leurs citoyens puissent avoir accès à des



logements sécuritaires et supervisés. À cette fin, le Chef régional Mitchell a participé à une réunion avec la défenseure fédérale du logement et des représentants fédéraux le 20 mars 2024, afin de plaider en faveur de ressources dédiées aux réponses apportées par les Premières Nations à l'itinérance chronique et non protégée.

Il est essentiel de combler les lacunes en matière de logement et d'infrastructures pour assurer la santé et le bien être des Premières Nations. En avril 2024, le Chef régional Mitchell a soutenu le lancement du rapport de l'APN intitulé « Comblant l'écart en infrastructures d'ici 2030 ». En tant que titulaire du portefeuille du logement et des infrastructures de l'APN, le Chef régional Mitchell continuera de faire pression pour obtenir les investissements nécessaires afin que les Premières Nations puissent répondre à leurs besoins en matière d'infrastructures et que tous les citoyens aient accès à des logements sûrs et adéquats.



## **Portefeuille national n° 2 – Comité de gestion**

Le Comité de gestion continue de se réunir régulièrement pour s'occuper des activités courantes de l'APN, en collaboration avec le Secrétariat et les cadres supérieurs. Récemment, le comité de gestion s'est vu confier la responsabilité de comité de recrutement pour la recherche d'un directeur général à temps plein. Actuellement, Craig Gideon assure l'intérim et bénéficie du soutien inconditionnel du comité de gestion. Au mois d'avril, le comité a engagé les chasseurs de têtes Robert Half Executive Search pour mener à bien la recherche d'un directeur général. Le comité de direction s'est réuni trois fois avec le contractant. La Cheffe nationale a participé à une réunion avec le contractant. L'ensemble du processus de recherche durera trois mois. Le contractant établira une liste restreinte de candidats qui seront interviewés. Le comité de gestion, en collaboration avec le contractant, recommandera finalement un candidat au comité exécutif.

### **La voie à suivre :**

La région de Terre Neuve continuera à établir des plans de travail pour les mois à venir. Le bureau du Chef régional est maintenant bien établi et est en mesure d'aider les affiliés de l'APN à Terre Neuve et le bureau national de l'APN. D'autres recrutements auront lieu au cours du mois de juin, le bureau recherchant des candidats pour le poste de coordinateur du changement climatique et de l'eau. D'autres postes seront pourvus à mesure de la disponibilité des subventions. La période estivale sera chargée, car la saison des pow wow commence à Terre Neuve. En outre, le bureau du Chef régional effectuera régulièrement des visites dans les communautés pour s'entretenir avec les membres affiliés de l'APN.

Les citoyens de la région de Terre Neuve espèrent recevoir la visite de la Cheffe nationale à la fin de l'été ou au début de l'automne. Plusieurs représentants de Terre Neuve devraient participer à la 45e Assemblée générale annuelle (AGA) de l'APN, qui se tiendra prochainement à Montréal (Québec). Le Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures tiendra une réunion et une séance de stratégie au cours de la 45e AGA de l'APN, car le sujet du logement et des infrastructures y occupera une place importante.

### **Conclusion :**

La région de Terre Neuve est reconnaissante de faire partie de l'APN et d'avoir une voix à cette importante table nationale. Elle s'efforcera d'appuyer les initiatives de l'APN et de favoriser, dans la mesure du possible, les relations avec les autres régions et les gouvernements à tous les niveaux au nom de l'APN.

*Je souhaite à la Cheffe nationale, au Comité exécutif et au personnel un été agréable et sûr.*





## Cheffe régionalef Joanna Bernard

### *Nouveau-Brunswick*

'Qey/Kwe', Permettez-moi tout d'abord de rappeler que nous nous réunissons sur le territoire non cédé de la Nation Kanien'kehá:ka, dont la présence remonte à des temps immémoriaux.

#### **Introduction :**

Je salue les gardiens du savoir, les Chefs, les conseillers et les amis. J'ai l'honneur de présenter mon rapport aux Premières Nations-en-assemblée. L'année a été bien remplie depuis notre dernière rencontre. J'ai été nommée Cheffe nationale par intérim en juillet 2023 lors de l'Assemblée générale annuelle qui s'est tenue à Halifax, en Nouvelle-Écosse. J'aimerais remercier les Chefs du Nouveau-Brunswick pour leur patience et leur appui pendant cette période. Je tiens également à remercier tout particulièrement la Cheffe Rebecca Knockwood pour le soutien qu'elle m'a apporté tout au long de mon mandat de Cheffe nationale par intérim et pour avoir assumé le rôle de Cheffe régionale par procuration dans le cadre de plusieurs de mes fonctions.

#### **Principales questions et activités régionales :**

##### **Appel à de nouvelles relations**

Le bureau régional de l'Assemblée des Premières Nations du Nouveau-Brunswick (APNNB) a rencontré le ministre provincial des Affaires autochtones, Mike Holland, le 30 avril 2024. L'APNNB a réitéré l'importance de favoriser de nouvelles relations positives qui encourage le dialogue et répond aux besoins uniques des Premières Nations. L'APNNB a également exprimé ses inquiétudes quant à l'approche du gouvernement du Nouveau-Brunswick à

l'égard de la participation des Premières Nations. L'APNNB continuera d'exhorter le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Blaine Higgs, et son gouvernement à dialoguer avec les dirigeants des Premières Nations, à reconnaître leurs droits inhérents et à créer un espace propice à la confiance, à la compréhension et à la réconciliation. L'APNNB encourage la participation active des dirigeants des Premières Nations dans les processus de prise de décision et la mise en place de plateformes leur permettant de faire entendre leur voix, afin de démontrer un véritable engagement en faveur de l'inclusion et de l'autonomie.

##### **Salubrité de l'eau potable**

L'APNNB, en partenariat avec le Conseil tribal des Mi'kmaq de la Côte-Nord, a organisé un rassemblement d'une journée intitulé Weso'tmk Mawio'mi à Moncton, au Nouveau-Brunswick, le 27 février 2024. Nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec l'APN pour remédier à l'abrogation de la *Loi sur la salubrité de l'eau potable* au Canada. Ce travail consiste notamment à combler les lacunes en matière de droits et de protection de l'eau pour les Premières Nations. Il est essentiel que nous continuions à exprimer nos priorités, nos préoccupations et nos recommandations. À mesure que nous avançons, nos principales priorités consistent à garantir le financement, les ressources, la propriété des données des Premières Nations, la participation des dirigeants des Premières Nations, les exigences en matière de capacité et la mise en œuvre de la planification de la relève. Nous ne devons pas oublier le message de nos gardiens du savoir : « L'eau est sacrée pour tous les peuples et doit être protégée. »

## Changements climatiques

L'APN NB a soutenu le 2<sup>e</sup> *Symposium annuel sur l'énergie dirigé par les Autochtones*, organisé par le Conseil des Mi'kmaq de la Côte-Nord, du 24 au 26 octobre 2023, à Moncton, au Nouveau-Brunswick. Le Symposium a permis de réunir des dirigeants des Premières Nations, des entreprises de services publics, des gouvernements et des professionnels de l'industrie pour participer à deux jours de dialogue. Le Symposium était axé sur les « trois horizons de possibilités » dans le secteur de l'énergie, y compris les possibilités actuelles, les possibilités à court terme et les possibilités futures. Le Symposium a exploré chacun de ces horizons, mis en lumière les technologies qui sont prêtes à contribuer à la voie de la carboneutralité et créé un environnement propice au dialogue sur les possibilités de participation des populations autochtones. Nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre ce partenariat et de soutenir le 3<sup>e</sup> Symposium annuel sur l'énergie dirigé par les Autochtones, qui se tiendra du 18 au 20 septembre 2024 à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

## Comité des Chefs sur le renouvellement de la Charte

L'objectif du Comité des Chefs sur le renouvellement de la Charte (CCRC) consiste à mobiliser les Chefs de chaque région, par l'intermédiaire de représentants nommés, pour examiner et proposer des modifications à la Charte de l'APN. La Charte de l'APN est le document fondamental qui régit l'organisation de l'APN et n'a fait l'objet que d'une poignée de modifications depuis sa création en 1980. Compte tenu de l'évolution du paysage politique, des décisions juridiques importantes rendues par les tribunaux et des changements de points de vue sociopolitiques à travers le pays et le monde, il est important de veiller à ce que la Charte de l'APN reflète l'environnement social et politique moderne dans lequel nous menons nos activités en tant qu'APN.

Le CCRC a été chargé de superviser la résolution 43/2023, *Examen des vérifications financières de l'Assemblée des Premières Nations et de la Fraternité des Indiens du Canada effectuées au cours des dix dernières années*. Nous avons élaboré une demande de propositions (DP) en nous inspirant des tâches décrites dans la résolution. L'APN a publié la DP mais n'a reçu qu'une seule proposition. Un champ d'application des travaux a été élaboré en collaboration avec le soumissionnaire retenu (BDO) et il a été examiné et approuvé par le CCRC. BDO a travaillé à l'achèvement de l'examen financier initial afin que nous puissions déterminer si une vérification juricomptable est nécessaire, conformément à la résolution 43/2023. En tant que présidente du CCRC, je me suis récusée des réunions au cours desquelles ce sujet a été discuté afin de m'assurer que je respecte les termes de la résolution. Un rapport sur les conclusions sera fourni par BDO lors de l'Assemblée générale annuelle de l'APN de juillet 2024.



## Réforme à long terme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations

En octobre 2023, la Cour fédérale du Canada a approuvé l'Accord de règlement sur les Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN), le principe de Jordan et les recours collectifs Trout et Kith. Cet accord a été conclu entre l'Assemblée des Premières Nations (APN), les demandeurs des recours collectifs Moushoom et Trout et le Canada, avec le soutien de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations. L'accord prévoit une indemnisation totale de 23,34 milliards de dollars pour les enfants et les familles des Premières Nations qui ont



été victimes du sous-financement discriminatoire du programme des SEFPN et pour ceux qui ont été touchés par la définition étroite du principe de Jordan mise en œuvre par le gouvernement fédéral.

Il s'agit d'une étape très importante dans le processus d'indemnisation des enfants et des familles des Premières Nations pour les préjudices qu'ils ont subis. Cet accord n'aurait pu être conclu sans le travail acharné de l'APN, des parties et des dirigeants des Premières Nations, dont le dévouement et la détermination à ce que les enfants et les familles des Premières Nations soient indemnisés n'ont jamais failli. Je remercie les représentants des plaignants pour la force dont ils ont fait preuve tout au long de ces procédures, car il est grand temps que les préjudices subis soient reconnus. Il reste encore beaucoup à faire pour que ces pratiques discriminatoires ne se reproduisent plus jamais, et je remercie toutes les personnes concernées pour les efforts continus qu'elles ont déployés au nom de nos communautés. Alors que nous passons à la phase suivante, soit la distribution des indemnités, il est important que nous écoutions les Premières Nations-en-assemblée afin de nous assurer que ce processus est mené par nos dirigeants.

### ***Développement économique***

En tant que titulaire du portefeuille de l'APN pour le développement économique, mes responsabilités au sein du Comité des Chefs sur le développement économique (CCDE) comprennent un large éventail de dossiers. Ces dossiers comprennent l'approvisionnement, le marché du travail, le commerce, le cannabis, la connectivité, les jeux, les ressources naturelles, l'agriculture et le tourisme. Le Comité des Chefs sur le développement économique a travaillé activement pour promouvoir les résolutions liées à ces domaines. En outre, nous avons déployés des efforts de plaidoyer lors de

diverses réunions de ministres aux niveaux provincial et fédéral.

### ***Réseau de la Banque centrale pour l'inclusion des Autochtones***

En septembre 2023, une délégation de l'APN s'est rendue à Aotearoa (Nouvelle-Zélande) où, en tant que Cheffe nationale par intérim, au nom de l'APN, j'ai fait une présentation lors du 2e Symposium sur les économies autochtones organisé par le Réseau de la Banque centrale pour l'inclusion des Autochtones. La délégation avait organisé plusieurs réunions pour discuter de divers domaines stratégiques, comme le commerce et les accords internationaux, les définitions de l'approvisionnement et des entreprises, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et la souveraineté des données, l'accès aux capitaux ainsi que les femmes autochtones dans les affaires. Des discussions avec le peuple Māori en Nouvelle-Zélande nous ont permis de mieux comprendre nos défis similaires et ont également offert des exemples de pratiques exemplaires à explorer et à intégrer dans le cadre de la réconciliation économique au Canada.

Autres événements importants depuis l'Assemblée extraordinaire (AEC) de décembre 2023

- Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN et Assemblée générale annuelle de l'APNNB - 5-9 décembre 2023
- Conférence des jeunes Mi'gmaq/Maliseet de l'Atlantique - 23-25 février 2024
- Weso'tmk Mawio'mi (Rassemblement sur l'eau) - 27 février 2024
- AGA de WNNB et WTCl - 27-28 février 2024
- Discussions sur l'énergie et le gaz naturel de l'APNNB - 15-16 avril 2024

- Réunions mensuelles du conseil d'administration de la Atlantic First Nation Water Authority (AFNWA), réunions du Partenariat pour la santé dans la région de l'Atlantique et réunions du comité exécutif de l'APC et de tous les Chefs.

### *La voie à suivre/Se tourner vers l'avenir :*

À l'avenir, l'APNNB continuera de s'attaquer aux problèmes cruciaux auxquels se heurtent les Premières Nations du Nouveau-Brunswick. Nous concentrerons notamment nos efforts sur les préoccupations relatives à l'environnement, la nature et les changements climatiques, l'eau potable et la réforme à long terme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations. Je continuerai à soutenir les dirigeants des Premières Nations du Nouveau-Brunswick, en particulier dans leurs relations avec le gouvernement provincial. Les Chefs du Nouveau-Brunswick continuent d'affirmer leur volonté de coopérer avec tous les ordres de gouvernement et nous resterons unis pour assurer la santé et la sécurité des communautés et la protection des générations futures.

### *Conclusion :*

L'année qui vient de s'écouler a été remplie d'apprentissages et de formations inestimables, ainsi que de nombreuses réunions. Je tiens à remercier les Chefs de l'APNNB, le personnel de l'APN et le Comité exécutif de l'APN pour leur engagement et leur dévouement dans la défense des intérêts de toutes les Premières Nations. Je me réjouis à l'idée de continuer à servir la région du Nouveau-Brunswick.

*Woliwon/Wela'lin*  
*Cheffe régionale, Joanna Bernard*



---

*L'eau, c'est la vie; l'eau, c'est la santé.*  
*L'eau douce est sacrée et doit être protégée.*  
*Sept générations!*

---



## Chef régional Wendell LaBobe

### *Île-du-Prince-Édouard*

J'ai l'honneur et le privilège de présenter mon premier rapport annuel à l'Assemblée des Premières Nations (APN). Bien que ma nomination en tant que Chef régional soit récente, je suis très bien informé des dossiers en cours grâce à notre réunion annuelle qui s'est tenue le 3 mai 2024 au bureau du Chef régional de l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.), à Scotchfort, sur l'Île-du-Prince-Édouard.

#### **Introduction :**

Kwe! Je suis très reconnaissant au Chef Junior Gould et à la Cheffe Darlene Bernard de m'avoir nommé Chef régional de l'Île-du-Prince-Édouard. C'est un véritable honneur pour moi de servir les intérêts des Premières Nations de la province au niveau du Comité exécutif. Je m'engage à travailler aux côtés de la Cheffe nationale et des 11 autres Chefs régionaux de l'APN à la défense des intérêts de nos citoyens et à relever les défis auxquels nos nations font face. Foncièrement engagé à servir nos Premières Nations, j'ai hâte de contribuer à l'accomplissement de changements et de progrès positifs. Je vous remercie de m'avoir accordé le privilège de représenter et soutenir nos Premières Nations.

#### **Principales questions et activités régionales :**

Au cours de l'année écoulée, l'APN a réalisé des progrès considérables en renforçant sa structure avec une nouvelle direction et en attirant l'attention de tout le pays. La mise en œuvre du Code de conduite lors des événements de l'APN a joué un rôle crucial dans le maintien de la réputation de l'organisation. La Cheffe nationale s'est activement engagée dans diverses initiatives

et cherche à obtenir le soutien de tous les Chefs régionaux dans le cadre de leurs portefeuilles respectifs. En tant que Comité exécutif, nous avons travaillé et continuerons de travailler d'arrache-pied pour pérenniser ce travail. C'est notre rôle, en tant que chefs régionaux, de soutenir ce travail. Bien que nous soyons originaires de diverses régions du pays, nous avons nos propres intérêts à faire valoir. Nous sommes guidés par les résolutions des Chefs. Les priorités des Chefs sont nos priorités!

Les questions clés qui requièrent toute notre attention sont la santé, le logement, le développement économique, la culture, l'éducation, la justice et les langues, l'apprentissage et la garde d'enfants, la protection de nos droits issus des traités et, surtout, les femmes et les filles (FFADA) et les personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées. Si nous pouvons traiter collectivement ces questions et établir des plans clairs, nous serons sur la bonne voie.

#### **Portefeuille national n° 1 – Femmes et filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) :**

La Cheffe nationale a confié à la région de l'Île-du-Prince-Édouard le portefeuille des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées, tout en soulignant l'importance de ce dossier. À la suite des séances d'information du Secteur de la justice de l'APN, nous sommes prêts à commencer ce travail essentiel. Notre participation aux activités de sensibilisation publique, telles que la « Journée de la robe rouge », qui a eu lieu le 5 mai 2024 à l'Île-du-Prince-Édouard, montre notre engagement à



sensibiliser le public et à demander justice pour les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Notre collaboration avec le Conseil des femmes de l'APN à St. John's (Terre-Neuve) et notre engagement auprès de la famille d'Annie Mae Aquash nous ont permis d'acquérir des connaissances inestimables et ont renforcé notre détermination dans ce dossier. Nous sommes déterminés à mener à bien ce dossier important et nous remercions le Secteur de la justice pour ses comptes rendus et son soutien indéfectible.

## Portefeuille national n° 2 – Pêches

La région de l'Île-du-Prince-Édouard, représentée par la Cheffe régionale par intérim Darlene Bernard, était titulaire du portefeuille des pêches durant l'année écoulée. La Cheffe régionale par intérim Darlene Bernard a présidé le Comité national des pêches et a fait des pêches une priorité de premier plan au niveau national. Le Comité a établi trois domaines d'action prioritaires :

1. La transition de l'aquaculture en parcs en filet ouverts dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique d'ici à 2025, conformément à la Loi fédérale sur l'aquaculture;
2. La mise en œuvre intégrale de la décision Marshall et des recommandations formulées dans le rapport Paix sur l'eau;
3. La priorisation et la mise en œuvre des mesures liées aux pêches dans le Plan d'action de la LDNU.

Le Comité a pour objectif d'aborder des questions importantes telles que la conservation, la durabilité et le développement économique dans le secteur des pêches.

## La voie à suivre :

Pour la région de l'Î.-P.-É., la voie à suivre consiste à collaborer avec le Comité exécutif et à soutenir les résolutions présentées par les Premières Nations-en-Assemblée. En travaillant ensemble dans un esprit d'unité et de solidarité avec toutes les régions, la région de l'Î.-P.-É. vise à améliorer le bien-être des Premières Nations à travers le pays. Cet effort collectif et cet engagement partagé envers l'évolution des intérêts et des droits des Autochtones seront essentiels pour obtenir des résultats positifs et assurer un avenir plus florissant à toutes les Premières Nations.

## Conclusion :

En conclusion, je tiens à remercier la Cheffe nationale Cindy Woodhouse Nepinak et le Comité exécutif de l'APN pour leur accueil et leur reconnaissance. Je remercie tout particulièrement le Chef régional Gould et la Cheffe régionale Bernard de m'avoir confié cette nouvelle mission. Welalio!

*En conclusion, Welalin à notre Créateur et à ma famille pour leur soutien indéfectible!*





## Chef régional Ghislain Picard

*Québec-Labrador*

Les Grandes Cheffes et Cheffes, les Grands Chefs et Chefs, regroupés par l'APNQL, ainsi que leurs Conseils et l'ensemble de la population des Premières Nations, sont heureux d'accueillir sur leurs territoires les leaders des Premières Nations de l'ensemble des territoires de l'est, de l'ouest, du sud et du nord. L'APNQL est fière d'accueillir notre grande rencontre annuelle et souhaite qu'elle soit des plus productive pour le mieux-être de nos populations et le respect de nos droits ancestraux et issus de traités.

### *Introduction :*

Le mieux-être de la population et le respect des droits ancestraux et issus de traités est toujours ce qui anime et réunit notre assemblée, l'APNQL. C'est le mandat que nous recevons de notre population, celle qui vit dans nos communautés autant que dans les milieux urbains, et c'est ce mandat que notre collectif de chefs tient à, avant tout, le devoir de respecter.

Dans le contexte politique qui prévaut actuellement, les relations avec les autres gouvernements, et en particulier avec le gouvernement provincial, imposent à notre assemblée un agenda conflictuel, nous obligent à être constamment dans une attitude défensive, (...) à y investir une somme considérable d'énergie et de ressources, souvent au détriment de nos propres priorités.

### *Principales questions et activités régionales :*

Les gouvernements des Premières Nations dans les territoires du Québec-Labrador sont constamment aux prises avec des relations intergouvernementales que l'on peut résumer ainsi :

d'une part un gouvernement fédéral qui, enfin, et timidement, semble vouloir relâcher peu à peu son emprise historique et coloniale sur les gouvernements des Premières Nations; d'autre part un gouvernement provincial, celui de la province de Québec, qui rejette totalement et agressivement les principes même d'existence, de légitimité et de capacité des gouvernements des Premières Nations.

Le gouvernement fédéral, par exemple en adoptant la Loi sur les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations (C-92), a simplement reconnu les faits qui sous-tendent l'existence de lois de Premières Nations permettant à ces mêmes Premières Nations d'exercer leurs responsabilités envers leurs propres enfants. Le gouvernement provincial s'est utilisé tous les moyens juridiques à sa disposition, jusqu'à la Cour suprême du Canada, pour tenter d'invalider cette Loi fédérale afin de rendre inopérante les Lois de Premières Nations qui s'appuient sur elle.

La Cour suprême ayant largement confirmé la validité et la pertinence de la Loi fédérale, le gouvernement provincial, non content d'avoir retardé de quatre ans son application, sans se soucier des conséquences négatives de son geste sur les enfants des Premières Nations, se tourne maintenant vers d'autres formes d'obstruction, administratives, procéduraires.



L'objectif est toujours le même, et se retrouve à tous les niveaux des relations provinciales avec les gouvernements des Premières Nations : imposer la suprématie de ses lois, de ses politiques et de ses orientations aux Premières Nations, maintenir une relation qu'il faut bien appeler par son nom, en 2024 comme en 1924 ou en 1824, une relation coloniale.

Imposer, récemment, l'autorité de son commissaire aux droits des enfants aux droits des enfants des Premières Nation. Imposer ses lois, en démontrer la suprématie, en matière de Sécurité publique, de gestion et d'aménagement du territoire, de développement énergétique, de développement de la forêt et des mines, de la protection d'espèces essentielles aux Premières Nations, et porteuses d'un caractère sacré tel le caribou, le gouvernement provincial couvre tous les angles, ne néglige aucune opportunité de bien faire comprendre aux Premières Nations qui est le patron sur « son territoire » : lui.

La somme d'énergie et de ressources que l'APNQL, tous les gouvernements des Premières Nations et toutes les organisations et institutions régionales imputables aux Chefs doivent consacrer à contrer cette véritable offensive provinciale pour contrer l'autodétermination des Premières Nations est en elle-même scandaleuse. Elle l'est parce qu'elle prive les Premières Nations de moyens qui pourraient, qui devraient être tellement mieux utilisés au bénéfice de nos populations.

Dans le but très clairement énoncé de ramener le gouvernement provincial à la raison, de le convaincre que l'autodétermination des Premières Nations n'est pas une menace pour la province de Québec mais plutôt un ensemble d'opportunités de partenariat et de développement profitable à tous, l'APNQL n'a jamais négligé ses efforts et continue de le faire. Proposition et mise en œuvre de Tables

politiques, proposition à maintes reprises, faite directement au premier ministre Legault de tenir une Commission spéciale de l'Assemblée nationale provinciale sur la relation avec les Premières Nations, aucune de ces propositions n'a été reçue par le premier ministre Legault et son gouvernement avec le sérieux qu'elle méritait, avec le respect que devrait toujours imposer une proposition formelle des Grands. Chefs et Chefs de toutes les Premières Nations au Québec-Labrador. Récemment, le leadership regroupé par l'APNQL s'est penché sur le projet d'un forum politique. En regroupant leurs forces sous une forme encore plus engageantes, les Gouvernements des Premières Nations seront mieux positionnés pour faire progresser leurs enjeux.

Fans un tel contexte, l'APNQL s'attend à ce que la couronne représentée par le gouvernement fédéral, remplisse avec plus de courage son rôle de fiduciaire et d'interlocuteur privilégié des Premières Nations, qu'il exerce un indispensable leadership en matière de relations intergouvernementales. Les attentes de l'APNQL sont sur ce plan régulièrement déçues par les tergiversations fédérales, lequel n'a arrive pas à remplir ses propres engagements législatifs, par exemple en lien avec les services policiers. L'APNQL continue à exercer la pression qui s'impose envers un gouvernement qui, pour le moment, annonce plus qu'il ne livre.





## *Portefeuille national n° 1 – Environnement et Changement climatique*

Le Chef régional de l'APNQL partage sur le plan national, avec son collègue de la Colombie britannique, la responsabilité de la Justice et de la Sécurité publique.

Sur le plan de la Sécurité publique, plus particulièrement des Services policiers des Premières Nations, l'enjeu de l'autodétermination des Premières Nations versus celui de la compétence des provinces et territoires a été récemment et demeurera sans doute au cœur des discussions pour les mois à venir.

Dans une lettre récente adressée à la Cheffe nationale, le ministre fédéral de la Sécurité publique, Dominic Leblanc, apporte enfin des précisions sur le projet de loi longuement attendu et portant sur le caractère essentiel des services policiers des Premières Nations.

Dans sa lettre, le ministre fédéral précise que son projet de loi viendra réaffirmer la compétence prédominante des provinces et territoires. La réponse de la Cheffe nationale et ses objections quant à l'autodétermination des Premières Nations donne le ton aux discussions à venir, lesquelles impliqueront un engagement important des deux Chefs régionaux porteurs de cet important portefeuille national.

Pour sa part, le dossier de la Justice et les comités mis en place poursuivent leurs travaux en conformité avec les résolutions adoptées et les mandats qui leur sont confiés.

The Justice Sector and the committees are continuing their work in accordance with the resolutions adopted and the mandates provided by First Nations-in-Assembly.





## Chef régional Glen Hare

### Ontario

Aanii/Boozhoo/He/Kwekwe/Shekoli/Sekoh/Waachiyaa! Je remercie les aînés pour leurs prières et leurs paroles de sagesse, et je tiens à reconnaître notre lieu de réunion à Montréal (Tiohtià:ke), qui est le territoire traditionnel de la nation des Kanien'kehá:ka, les premiers protecteurs de cette terre.

#### Introduction :

Je tiens à réaffirmer que ma familiarité avec les principaux niveaux de gouvernement provincial et fédéral se limite aux éléments que j'apporte à la table. En bref, le plaidoyer mené par les Chefs de l'Ontario et l'Assemblée des Premières Nations (APN) est essentiel pour faire progresser les priorités des Premières Nations. De plus, je ne suis pas seul à déployer ces efforts. Je compte sur les Chefs des Premières Nations pour me faire part de leurs besoins et je sollicite leur avis lorsque nous examinons des résolutions. Je travaille également en collaboration avec les autres Chefs régionaux à l'examen de sujets de préoccupation qui exigent des solutions. Nous ne sommes pas seuls à accomplir ce travail : nous devons travailler en permanence avec nos partenaires des traités et nos partenaires gouvernementaux.

#### Principales questions et activités régionales :

Au niveau régional, l'Ontario a dû surmonter certains obstacles pour progresser dans différents dossiers, notamment l'exploitation minière, le logement, les services de police et les droits des Métis. Quels que soient les obstacles, les dirigeants de l'Ontario continuent de défendre les intérêts de leurs membres et de leurs communautés. Nos

sujets de préoccupation actuels sont le calendrier de la loi relative aux services de police et la revendication des droits des Métis, tant au niveau fédéral que provincial. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Ontario soutenait les dirigeants dans leur plaidoyer contre le projet de loi C-53. Nous espérons des avancées positives d'ici la fin de l'Assemblée générale annuelle.

À l'instar des portefeuilles nationaux de l'APN, les portefeuilles de l'Ontario sont confiés aux membres du Conseil des dirigeants des Chefs de l'Ontario. La représentation est partagée afin de s'assurer que les divers titulaires de portefeuilles ont le temps et les moyens de gérer les dossiers et que toutes les régions sont représentées. Les sujets prioritaires sont portés à l'attention du Chef régional, qui les soumet ensuite au Comité exécutif et aux titulaires des portefeuilles respectifs de l'APN afin de les aider dans leur plaidoyer auprès du gouvernement fédéral.

#### Garantir la transparence :

1. Veiller à ce que les Chefs de l'Ontario et le Conseil des dirigeants respectent la nouvelle Charte des Chefs de l'Ontario.
2. Disposer d'un espace pour donner un aperçu des mandats existants, favoriser la discussion sur ces sujets et permettre aux Comités des Chefs de l'Ontario de présenter leurs avis.
3. Donner au Conseil des dirigeants des Chefs de l'Ontario la possibilité de présenter de nouveaux domaines d'intérêt ou de préoccupation susceptibles

d'aboutir à une initiative des Chefs de l'Ontario.

4. Informer le Conseil des dirigeants des Chefs de l'Ontario sur des sujets importants qui exigent une réponse immédiate et procéder à une évaluation de décisions, s'il y a lieu.

### **Portefeuille national n° 1 – Salubrité de l'eau potable :**

Le portefeuille sur la salubrité de l'eau potable relève du Comité des Chefs de l'APN sur le logement et les infrastructures. Les principales préoccupations sont le projet de loi C-61, Loi sur l'eau propre des Premières Nations, la réduction du manque d'infrastructures, le Plan d'action sur l'itinérance et l'examen des campements de personnes en situation d'itinérance de la défenseure fédérale du logement; ces trois derniers sujets sont gérés par le titulaire du portefeuille du logement et des infrastructures. Les activités de mobilisation régionales sur la loi sur la salubrité de l'eau potable (projet de loi C-61) ont pris fin en 2019. L'APN a demandé l'inclusion d'exigences importantes, qui figurent dans la résolution 23/2022 adoptée par les Premières Nations-en-Assemblée. Celles-ci comprennent la reconnaissance des droits sur les sources d'eau, des normes nationales contraignantes, un engagement financier, une protection de responsabilité pour les gouvernements des Premières Nations, des structures de gouvernance de l'eau dirigées par les Premières Nations et des mécanismes de gestion des sources d'eau transfrontalières. Depuis septembre 2023, l'APN travaille avec le Canada à l'élaboration d'un projet de loi destiné à remplacer la version actuelle. En décembre 2023, une version préliminaire a été communiquée sous le couvert de la non-divulgaration; elle contenait des ajouts importants demandés par les Premières Nations.

### **Portefeuille national n° 2**

En 2023, j'ai dirigé le portefeuille de la santé jusqu'aux récentes élections de l'APN. Lorsque j'étais titulaire du portefeuille, le Comité des Chefs sur la santé a défendu les intérêts des Premières Nations dans les domaines suivants :

- Soins de santé culturellement sûrs et appropriés à proximité du domicile;
- Soutiens en santé mentale et en mieux-être;
- Réforme des services de santé non assurés;
- Recrutement et maintien en poste d'employés autochtones dans le domaine de la santé afin d'éliminer les inégalités auxquelles font face les membres Premières Nations en matière d'accès à des soins de qualité, rapides et spécialisés, en particulier dans les communautés nordiques et éloignées;
- Financement de l'accessibilité parmi les Premières Nations afin qu'elles se conforment à la Loi canadienne sur l'accessibilité;
- Législation en matière de santé autochtone fondée sur les distinctions.



Étant donné que les Premières Nations entretiennent avec le Canada des relations fondées sur des traités, le gouvernement est tenu de s'assurer que les Premières Nations ont accès à des soins de santé de qualité, conformément à leurs droits inhérents et issus des traités. Les gouvernements fédéraux successifs n'ont jamais reconnu le droit à la santé prévu par les traités et ont toujours considéré que les services, tels les services de santé non assurés, résultaient de



la bonne volonté du gouvernement plutôt que d'une obligation fiduciaire. Les Premières Nations ont également fait part de leurs préoccupations concernant le processus de la législation en matière de santé fondé sur les distinctions; ils voudraient obtenir l'assurance qu'elle sera élaborée conjointement. Plusieurs investissements liés à la santé prendront fin en 2024, notamment le Programme de soutien en santé : résolution des questions des pensionnats indiens et la lutte contre le racisme anti-Autochtones dans le domaine de la santé; tous nécessiteront un plaidoyer ciblé en vue du budget de 2025.

### **Portefeuille national n° 3 – Terres, territoires et ressources (TTR) :**

En décembre 2023, j'ai effectué un transfert de responsabilités en passant du portefeuille de la santé à celui des terres, territoires et ressources. Le Comité des Chefs sur les terres, les territoires et les ressources (CCTTR) concentre ses efforts sur la restitution des terres aux Premières Nations; un thème qui englobe les ajouts aux réserves, la réforme des revendications particulières et le soutien à l'autodétermination sur les terres. Des travaux sont en cours pour cerner les améliorations qui pourraient être apportées rapidement au

processus d'ajouts aux réserves d'ici 2025, tout en veillant à ce que les Premières Nations participent pleinement à l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique. L'APN et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), qui collaborent aux travaux du Groupe de travail sur la mise en œuvre des revendications particulières, travaillent à l'élaboration d'un modèle consensuel pour la création du Centre indépendant de règlement des revendications particulières. Ils continuent de se réunir afin d'élaborer une proposition commune d'engagement avec les Premières Nations. Depuis que je suis titulaire de ce portefeuille, le CCTTR a tenu une réunion en présentiel.

### **La voie à suivre :**

Je tiens à mentionner que je continuerai de défendre les intérêts des dirigeants progressistes et visionnaires des Premières Nations de la région en faisant preuve de soutien et de collaboration dans mon travail. Au cours de l'année à venir, l'Ontario continuera de consacrer ses efforts aux orientations des Chefs, tant en Ontario qu'à l'échelle nationale.

### **Conclusion :**

Je tiens à remercier les dirigeants qui ont passé la semaine parmi nous. Je suis conscient que vous avez tous un emploi du temps très chargé et que vous devez quotidiennement prendre de nombreuses décisions au sein de vos Conseils respectifs dans l'intérêt de vos communautés. Je suis honorée de faire partie de l'APN. Nous avons encore beaucoup de défis à surmonter.

*Je vous souhaite une bonne assemblée et un voyage de retour en toute sécurité, en attendant de se réunir de nouveau – baamaa pii.*





IN THE SPIRIT OF  
PEACE AND UNDERSTANDING  
TO ALL NATIONS  
**LET IT STAND**  
BY THE PEOPLE OF THE STATE OF ALASKA  
AND THE PEOPLE OF THE STATE OF ARIZONA  
AND THE PEOPLE OF THE STATE OF CALIFORNIA



## Chef régional par intérim Sheldon Kent

### *Manitoba*

Je salue tous les dirigeants, les gardiens du savoir et les citoyens des Premières Nations. Les efforts que vous déployez inlassablement sont à la fois précieux et appréciés.

#### **Introduction :**

J'occupe actuellement le poste de Chef régional par intérim pour le Manitoba, représentant les 63 Premières Nations de la région. Depuis que j'assume ce poste intérimaire, soit depuis octobre 2024, j'ai acquis de précieuses connaissances et participé à un dialogue constructif en tant que membre du Comité exécutif de l'Assemblée des Premières Nations (APN). Je suis titulaire de deux portefeuilles, celui du Comité de gestion et celui du Développement social.

Alors que nous nous réunissons à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle de l'APN, engageons des discussions fructueuses, partageons nos connaissances et œuvrons à la construction d'un avenir qui respecte les principes de la gouvernance traditionnelle. C'est grâce à ces efforts collectifs que nous pourrions assurer le bien-être et la prospérité de nos communautés.

#### **Principales questions et activités régionales :**

Travailler de façon unifiée avec d'autres organisations politiques de notre région constitue un moyen essentiel d'améliorer nos communautés. Nous organisons des réunions trimestrielles pour améliorer le bien-être des communautés. Ces efforts de collaboration revêtent une importance essentielle pour réaliser un changement positif. Ensemble, nous partageons des idées,

des connaissances et des ressources, ce qui nous a permis de mieux comprendre les défis qui se posent dans notre région. Nos collaborations comprennent également des rencontres avec le bureau du premier ministre du Manitoba et la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

En tant que Chef régional par intérim, j'ai participé aux événements suivants :

- investitures de Chefs et de Conseils;
- cérémonies de la coiffe;
- pow-wow;
- inaugurations;
- cérémonies d'inauguration de travaux;
- visites de communautés à la demande des Chefs;
- Assemblées des Chefs;
- réunions ministérielles.

#### **Portefeuille national n° 1 - Comité de gestion**

En tant que l'un des cinq Chefs régionaux nommés au Comité de gestion, je me suis concentré sur le processus de sélection visant à recruter un nouveau directeur général pour l'APN. Mes autres tâches consistent à examiner et à approuver les contrats relatifs aux diverses assemblées, réunions et forums organisés par les différents Secteurs de l'APN, ainsi qu'à examiner les budgets présentés au Comité exécutif.



## Portefeuille nationale n° 2

La résolution 07/2022 de l'APN, *Réforme du Programme d'aide au revenu dans les réserves*, valide les recommandations stratégiques élaborées par les Premières Nations, qui ont été soumises à SAC pour orienter le mémoire au Cabinet en vue de la réforme du Programme d'aide au revenu en janvier 2023. Les recommandations stratégiques élaborées par les Premières Nations comprennent ce qui suit :

- Transférer la gouvernance du programme d'aide au revenu aux Premières Nations afin de répondre aux besoins des bénéficiaires de l'aide au revenu et de leur famille.
- Augmenter les taux d'aide au revenu pour tenir compte du coût réel de la vie dans les réserves.
- Renforcer les mesures de soutien globales aux bénéficiaires de l'aide au revenu et à leur famille, en mettant particulièrement l'accent sur ceux qui ont des besoins spéciaux et supplémentaires.
- Accroître les ressources et l'approvisionnement pour appuyer l'administration et les gestionnaires de cas; stratégies et collecte de données conçues par les Premières Nations.
- Investir dans les infrastructures pour permettre aux Premières Nations d'élaborer et d'administrer leurs propres programmes d'aide au revenu.

En décembre 2023, les Premières Nations-en-assemblée ont adopté la résolution 85/2023, *Soutien au Groupe de travail technique sur le développement social (GTTDS)* pour poursuivre la réforme du Programme d'aide au revenu, qui demande au GTTDS de superviser l'établissement des coûts et la transition du Programme d'aide au revenu à l'aide des recommandations stratégiques

élaborées par les Premières Nations. En mars 2024, l'APN a soumis une proposition de financement à SAC afin d'obtenir des fonds pour mener à bien ce travail.

Le budget de 2024 prévoit 596,2 millions de dollars sur cinq ans pour le financement de l'intégrité du Programme d'aide au revenu, dont 117,6 millions de dollars sur trois ans pour le financement de l'intégrité de la gestion des cas et des mesures de soutien préalables à l'emploi, un nouveau financement de 213,5 millions de dollars sur cinq ans, et 49,8 millions de dollars supplémentaires par année par la suite, pour mettre en œuvre des mesures de soutien du revenu pour les personnes handicapées admissibles, alignées sur celles qui sont offertes dans toutes les provinces et au Yukon.

## Portefeuille nationale n° 3

L'APN et Services aux Autochtones Canada (SAC) ont élaboré conjointement un document d'orientation visant à guider la réforme des programmes de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières Nations et des Inuits (PSDMCPNI) et d'aide à la vie autonome (AVA). Ce document contient une série de recommandations prioritaires globales pour atteindre l'excellence dans les services et soutiens sociaux et sanitaires des Premières Nations. Les recommandations stratégiques du





document d'orientation ont été élaborées à la suite de vastes initiatives de mobilisation des Premières Nations menées dans des régions particulières entre 2020 et 2023. Les recommandations ont été approuvées par le Comité exécutif de l'APN, par l'entremise de la résolution 98/2023, *Recommandations stratégiques élaborées par les Premières Nations pour un cadre holistique de soins de longue durée et de soins continus*. En avril 2024, les recommandations stratégiques ont été soumises à SAC dans l'espoir qu'elles soient intégrées au MC.

Les recommandations stratégiques sont les suivantes :

- Présenter la culture comme fondement des services de soins de longue durée et de soins continus pour les Premières Nations.
- Offrir des soins holistiques, de la préconception à la fin de la vie.
- Restructurer et renforcer les infrastructures de la santé et du bien-être dans les Premières Nations.
- Prévoir des ressources évolutives et durables, y compris l'intégration de mécanismes de financement fondés sur une formule et sur les besoins.
- Renforcer et promouvoir les ressources humaines dans le domaine de la santé et des services sociaux.
- Promouvoir la gouvernance et l'autodétermination des Premières Nations.
- Créer un accès équitable aux services dans l'ensemble du Canada.

Lorsqu'ils atteignent l'âge de la majorité et ne sont donc plus admissibles au principe de Jordan, les jeunes se heurtent souvent à des

soutiens, des services et/ou des programmes limités ou inexistants. En fin de compte, cette situation recrée le fossé que le principe de Jordan était censé combler. Il existe un besoin urgent de mesures de soutien adéquates pour maintenir les services pour les personnes qui ne sont plus admissibles au principe de Jordan, ce qu'un cadre de soins de longue durée et de soins continus doit prendre en compte.

### **Portefeuille national n° 4**

Ce dossier, qui était relativement calme pendant la pandémie de COVID-19, connaît aujourd'hui une augmentation de la charge de travail et une attention accrue lui est portée. L'APN s'appuie sur son travail avec des partenaires de financement fédéraux et sur les conseils qu'elle a prodigués sur les initiatives relatives au sport autochtone avant la pandémie. L'APN est invitée à siéger au comité de sélection du volet 2 (3,6 millions de dollars) et du volet 3 (2,5 millions de dollars) du programme Sport au service du développement social dans les communautés autochtones (SSDSCA). Jusqu'à 249 999 \$ sont offerts pour des projets de deux ans entre 2024 et 2026 aux organisations et aux communautés autochtones qui font la promotion du sport et des loisirs ainsi que des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones.

Aucun financement direct n'est actuellement en place pour appuyer le travail de l'APN dans le domaine des sports et des loisirs. L'APN écrit au Temple de la renommée du hockey et à la Ligue nationale de hockey (LNH) pour soutenir l'intronisation des joueurs retraités de la LNH Reggie Leach et Jim Neilson. L'APN conserve une liste d'autres joueurs autochtones admissibles pour l'avenir, conformément à la résolution 31/2023, *Plaidoyer pour l'intronisation d'athlètes des Premières Nations au Temple de la renommée du hockey et à d'autres panthéons de la renommée sportive*. L'APN



rédige également des lettres pour aider Hockey Indigenous à demander des fonds pour renforcer ses capacités organisationnelles au gouvernement fédéral, au ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport de l'Ontario ainsi qu'à des organisations de hockey, conformément à la résolution 62/2023, *Soutien au développement d'Hockey Indigenous*.

### **La voie à suivre :**

À l'avenir, je continuerai à défendre les intérêts de toutes les Premières Nations. L'aide au revenu est un aspect important du soutien apporté à nos communautés. Elle vise à apporter un appui financier aux personnes et aux familles qui connaissent des difficultés économiques. En préconisant des programmes d'aide au revenu adéquats et équitables, nous pouvons contribuer à lutter contre la pauvreté et à promouvoir le bien-être des Premières Nations.

Les sports et les loisirs des Premières Nations représentent un moyen essentiel de promouvoir le bien-être de la communauté, la préservation de la culture et le développement des jeunes. Les activités sportives et récréatives jouent un rôle essentiel dans la promotion de la santé physique, du bien-être mental et d'un fort sentiment d'appartenance à la communauté chez les Premières Nations. Il est essentiel de défendre les intérêts des Premières Nations pour qu'elles aient accès à des installations sportives et récréatives, à un financement et à des ressources adéquats.

Il est important de sensibiliser les gens à ces questions, de travailler avec des décideurs et de soutenir les organisations qui œuvrent en faveur d'un changement positif. En faisant entendre la voix des personnes concernées et en préconisant des politiques inclusives, nous pouvons contribuer à une société plus juste et plus équitable pour tous.

### **Conclusion :**

Il est essentiel de continuer à travailler ensemble en tant que dirigeants et membres de la communauté. En collaborant et en mettant nos forces en commun, nous pouvons relever des défis communs et trouver des solutions qui nous permettent de créer des communautés fortes. L'unité nous permet de mieux faire entendre nos voix collectives et de défendre les besoins et les droits de nos communautés.

*Meegwetch! Je vous souhaite à toutes et tous bon voyage et une fructueuse assemblée.*





## Chef régional Bobby Cameron

### *Saskatchewan*

Tansi, ʔedlanet'e, Hau, tonesked yaun ? Au nom des 74 Premières Nations, des anciens combattants, du Comité exécutif de la Federation of Sovereign Indigenous Nations (FSIN) et du Sénat, je vous adresse mes salutations depuis les terres ancestrales et les territoires non cédés des Cris, des Dënesųtıné, des Saulteaux, des Dakota, des Nakota et des Lakota de kisiskâciwan (Saskatchewan).

#### *Introduction :*

L'éducation est un droit issu des traités. Les Premières Nations sont souveraines et ont le droit inhérent de contrôler tous les aspects de l'éducation, de la petite enfance à l'éducation postsecondaire. La responsabilité des élèves et étudiants des Premières Nations incombe entièrement à la Couronne, en vertu des droits issus des traités des Premières Nations.

Nous fournissons le cadre d'une réforme en clarifiant les rôles et les responsabilités, en renforçant la gouvernance et la reddition de compte et en répondant au besoin d'un financement engagé et suffisant, qui est essentiel pour garantir une éducation de qualité aux élèves et étudiants des Premières Nations.

Nous continuerons de travailler ensemble à l'examen de questions relatives à l'éducation des Premières Nations au niveau national, ainsi qu'au développement d'une éducation holistique d'une grande qualité et adaptée à la culture pour les élèves et étudiants des Premières Nations, notamment en fournissant une orientation politique, des conseils et des recommandations.

Une éducation équitable, sûre et culturellement pertinente pour améliorer la qualité de vie des Premières Nations par le transfert du contrôle de l'éducation et d'un

financement adéquat. Cela est fondamental pour créer des systèmes d'éducation qui favorisent la réussite des élèves et des étudiants des Premières Nations. La langue et la culture sont essentielles à l'épanouissement, à l'éducation et au bien-être des élèves et des étudiants des Premières Nations.

#### *Principales questions et activités régionales :*

Le budget de 2024 prévoit 242,7 millions de dollars sur trois ans, à partir de 2024-2025, pour aider les élèves des Premières Nations à accéder à l'éducation postsecondaire par l'intermédiaire du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire.

Plus de 150 ans d'éducation inadéquate et de financement insuffisant ont considérablement nuit aux résultats socioéconomiques des Premières Nations. Une éducation médiocre contribue au chômage, qui peut lui-même engendrer la pauvreté, de mauvaises conditions de logement, la toxicomanie, la violence familiale et un mauvais état de santé. Nous sommes déterminés à combler ces lacunes dans le domaine de l'éducation afin d'en atténuer ces répercussions. Les systèmes d'éducation ne respectent trop souvent pas les diverses cultures et les besoins des Premières Nations. Il est essentiel de financer et de soutenir l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation. En l'absence de changements dans ces domaines, la viabilité financière des collèges et des universités continuera d'être menacée. Une attention soutenue et un engagement de tous les niveaux de gouvernement à travailler ensemble sont nécessaires pour combler l'écart en matière d'éducation entre les Premières Nations et les autres apprenants canadiens. Lorsque nos élèves et nos étudiants se considèrent comme des membres des Premières Nations, non

seulement ils éprouvent un sentiment de fierté à l'égard de leur culture et nouent des liens avec d'autres personnes d'une même origine qu'eux, mais ils peuvent aussi bénéficier de divers soutiens disponibles pour assurer leur éducation et leur avenir.

L'Assemblée des Premières Nations (APN) reste déterminée à rétablir et à améliorer la relation fondée sur les traités entre les Premières Nations et le gouvernement fédéral. Les traités fournissent un cadre pour vivre ensemble et partager les terres sur nos territoires traditionnels. Ces accords jettent les bases d'une coopération et d'un partenariat pour faire progresser nos systèmes d'éducation. Le Canada doit honorer notre relation avec les traités – qui est fondée sur la reconnaissance des droits et le respect – afin de parvenir à la réconciliation avec les Premières Nations. Pour combler les lacunes en matière d'éducation, il faut favoriser une collaboration entre les autorités fédérales, provinciales et des Premières Nations. Cependant, il est aussi urgent d'éliminer les obstacles inter-administratifs actuels qui freinent l'éducation des membres Premières Nations afin d'améliorer le bien-être social et économique dans les réserves des Premières Nations.

### **Portefeuille national n° 1 :**

Une éducation de grande qualité est l'un des moyens de donner à un enfant la possibilité équitable de mener la meilleure vie possible. Une éducation de grande qualité adaptée à la culture est tout particulièrement importante si nous voulons assurer un avenir meilleur et plus prospère aux enfants, aux jeunes et aux communautés des Premières Nations. Étant donné que les Premières Nations font partie du segment de la population canadienne le plus jeune et ayant la croissance la plus rapide, investir dans leur réussite, c'est investir dans l'avenir du Canada.

Le budget de 2024 propose de nouveaux investissements dans les programmes et les infrastructures d'éducation de la maternelle à

la 12<sup>e</sup> année des Premières Nations, notamment 649,4 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, pour améliorer l'enseignement primaire et secondaire dans les réserves et veiller à ce que les formules de financement répondent aux besoins des communautés en pleine croissance. De plus, 545,1 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, pour les infrastructures de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année pour construire et rénover des milieux d'apprentissage sûrs et sains pour les élèves des Premières Nations.



Le budget propose également d'augmenter le soutien aux étudiants du niveau postsecondaire des Premières Nations de 242,7 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, afin de faciliter l'accès à l'éducation postsecondaire des élèves des Premières Nations par l'intermédiaire du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP). L'APN continue de défendre et d'affirmer les droits et la responsabilité des Premières Nations de diriger et décider toutes les questions relatives à l'apprentissage continu des membres des Premières Nations, en tant que droit inhérent et issu des traités. Nous revendiquons le droit inhérent et issu des traités à une éducation conforme à nos cultures, nos valeurs, nos traditions et nos langues. L'APN continuera de travailler au renforcement des relations avec le Canada afin de soutenir l'éducation postsecondaire des Premières Nations et d'assurer le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations.

### **Portefeuille national n° 2 :**

L'unité nationale en matière d'éducation exige que le Canada s'acquitte de son obligation de respecter et de faire respecter les droits



inhérents et les droits issus des traités des Premières Nations. Ces droits à l'éducation sont mentionnés dans les traités et les ententes d'autonomie gouvernementale. La relation de nation à nation entre les Premières Nations et le gouvernement du Canada est ancrée dans les traités historiques, les traités numérotés, les ententes d'autonomie gouvernementale et l'article 35. De plus, elle est préconisée par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones et les 94 Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

### **Portefeuille national n° 3 :**

L'APN continuera de demander au gouvernement du Canada d'allouer des fonds aux Premières Nations pour la construction de nouvelles écoles, la rénovation et l'agrandissement des installations existantes et le fonctionnement et l'entretien des infrastructures scolaires actuelles, en particulier les salles de classe, les gymnases, les laboratoires de sciences, les terrains de sport, les installations d'économie domestique et les ateliers. L'APN continuera de réclamer des installations scolaires dirigées par les Premières Nations, ainsi que la construction de nouvelles installations et la rénovation de celles existantes.

### **Portefeuille national n° 4 :**

Les dispositions du *Code criminel* du Canada empêchent injustement les Premières Nations de participer pleinement aux jeux, à moins que cette participation ne relève de l'autorité des provinces et des territoires du Canada. Par conséquent, la plupart des Premières Nations ne peuvent pas profiter des possibilités de recettes offertes par l'industrie des jeux. L'APN plaide pour une plus grande inclusion des Premières Nations dans l'économie des jeux, notamment en augmentant les possibilités et le partage des bénéfices des entreprises de jeux traditionnelles, des plateformes de jeux en

ligne ou des offres de paris sportifs individuelles. L'APN continuera d'étudier un processus visant à accroître la participation des Premières Nations à l'économie des jeux, tout en renforçant les possibilités pour les Premières Nations d'exercer leur autodétermination dans la réglementation des jeux.

Dans le portefeuille des jeux, les activités sont limitées et des ressources sont nécessaires pour soutenir le plaidoyer de l'APN relatif à l'inclusion des Premières Nations dans l'industrie des jeux. L'APN envisage d'organiser une conférence nationale sur les jeux en 2024-2025, à laquelle les Premières Nations et les acteurs de l'industrie des jeux seront invités.

### **La voie à suivre :**

Nous continuerons de demander la protection des droits inhérents et issus des traités à l'éducation. Nous ferons progresser la compétence des Premières Nations dans le domaine de l'éducation, nous établirons et mettrons en œuvre des stratégies efficaces concernant les réseaux des Premières Nations et d'autres réseaux, nous fournirons des conseils politiques et stratégiques sur l'éducation des Premières Nations au Conseil national indien de l'éducation (CNIE), à l'APN et au Comité exécutif de l'APN, nous formulerons des recommandations liées au travail du CNIE et de l'APN et nous déterminerons et examinerons les questions relatives à l'éducation des Premières Nations.

### **Conclusion :**

Notre priorité sera toujours notre droit inhérent et issu des traités à l'éducation et l'affirmation de la compétence des Premières Nations.

Hiy Hiy, ekosi

*Bobby Cameron*  
*Chef régional de la Saskatchewan pour l'APN*  
*Federation of Sovereign Indigenous Nations*

## Chef régional Terry Teegee,

*Colombie-Britannique*

Chefs, dirigeants héréditaires, gardiens du savoir et jeunes!

Hadih, et salutations depuis le magnifique territoire de Lheidli T'enneh. Au nom des 204 Premières Nations de la Colombie-Britannique (C.-B.) et du conseil d'administration de l'Assemblée des Premières Nations (APN) de la C.-B., je présente ce rapport annuel qui fait le point sur les travaux en cours dans notre région ainsi que dans les domaines relevant de mon portefeuille.

### *Introduction :*

L'année écoulée a été très productive pour nos nations. Je remercie les Chefs, les dirigeants et le personnel qui ont dirigé et mené à bien les importantes réalisations de l'APNCB. Je tiens à remercier le conseil d'administration de l'APNCB, notamment le Chef Jerry Jack, Brian Assu, Kukpi7 Rosanne Casimir, la Cheffe Lynda Price et la Cheffe Maureen Luggi, ainsi que les gardiens du savoir Dr Gwendolyn Point, Dr Robert Joseph et Sempulayan Gonzales. Merci également à la représentante des femmes, Louisa Housty-Jones, à la représentante des 2ELGBTQIA+, Orene Askew, au représentant des jeunes hommes, Kyle Alec, et à la représentante des jeunes femmes, Crystal Starr-Lewis.

### *Principales questions et activités régionales :*

Alors que j'entame mon troisième mandat de Chef régional, après avoir été élu par acclamation en septembre 2023, l'APNCB continue sur sa lancée, faisant avancer les travaux sur les priorités et s'attaquant aux questions urgentes. Je me suis rendu à Ottawa l'automne dernier, en novembre 2023, pour assister à la réunion du Comité exécutif de

l'APN, où nous avons rencontré plusieurs ministres fédéraux, dont l'honorable Gary Anandasangaree, ministre des Relations Couronne-Autochtones, l'honorable Arif Virani, ministre de la Justice et procureur général du Canada, et l'honorable Patty Hajdu, ministre des Services aux Autochtones du Canada. Nous avons continué à nous réunir en tant qu'organe exécutif au cours du premier semestre de cette année afin de veiller à ce que le titre, les droits, les droits issus de traités et les intérêts des Premières Nations continuent de progresser.

Les efforts de collaboration entre le First Nations Leadership Council (FNLC), le premier ministre Eby et les ministres au début de l'année se sont axés sur des domaines clés tels que la réforme de la Mineral Tenure Act, l'harmonisation de la législation avec la *Loi sur la Déclaration des droits des peuples autochtones* (Loi sur la Déclaration), l'élaboration de nouveaux modèles fiscaux, l'amélioration de la gestion des situations d'urgence et la lutte contre la crise climatique.

*« Pour la première fois, un gouvernement de la Couronne a reconnu le titre autochtone par le biais d'un accord, tout en équilibrant de manière innovante les intérêts des propriétaires de terres en fief simple sur Haida Gwaii avec les droits et titres inhérents de la nation haida. »*

*- RC Teegee*





Les 7 et 8 mars 2024, l'APNCB a organisé sa 20e assemblée extraordinaire annuelle des Chefs. Le premier ministre David Eby, le ministre Murray Rankin chargé des relations avec les Autochtones et de la réconciliation, le ministre Nathan Cullen chargé de la gestion de l'eau, des terres et des ressources naturelles, ainsi que des représentants des gouvernements provinciaux ont informé les Chefs et les dirigeants sur diverses questions importantes. Le ministre fédéral Gary Anandasangaree, qui supervise les relations Couronne-Autochtones, s'est activement engagé auprès des Chefs et des dirigeants pour répondre à leurs préoccupations essentielles. Un certain nombre de résolutions ont été adoptées, notamment

- 01/2024 Soutien à l'APNCB pour la mise en œuvre du plan d'action stratégique des Premières Nations sur l'équité entre les sexes
- 02/2024 Soutien au protocole de relations entre le WLRS et le FNLC
- 03/2024 Soutien à l'établissement de relations entre le Centre d'excellence pour le développement économique des Premières Nations de la Colombie-Britannique et les Premières Nations du Yukon
- 04/2024 Soutien à l'organisation de réunions régionales des gardiens du savoir spirituel sur le changement climatique
- 05/2024 Droits des Autochtones et mobilité frontalière
- 06/2024 Remédier au sous-financement des langues des Premières Nations de la Colombie-Britannique et soutenir l'élaboration d'une loi sur les langues des Premières Nations de la Colombie-Britannique
- 07/2024 Garantir le consentement libre, préalable et éclairé pour la réforme à long terme des SEFPN et la distribution des indemnités
- 08/2024 Soutien et approbation de la phase 1 du cadre pour le logement du Conseil du logement et des infrastructures des Premières Nations
- 09/2024 Appel à la prolongation de la date limite de dépôt des demandes d'indemnisation au titre du règlement sur la salubrité de l'eau potable
- 10/2024 Soutien à Tea Creek pour l'accès au financement
- 11/2024 Nominations au comité de gouvernance pour pourvoir des postes vacants
- 12/2024 Modification de la Heritage Conservation Act
- 13/2024 Soutien à la stratégie des minéraux essentiels des Premières Nations de la Colombie-Britannique
- 14/2024 Modèle pour les négociations multilatérales sur le financement des services de gestion des urgences
- 15/2024 Protection de la chouette tachetée du Nord et de son habitat ancien
- 16/2024 Soutien aux familles et aux survivants des FF2E+ADA
- 17/2024 Appel aux municipalités pour la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies

**Portfolio national n° 1 - Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones :**

Le 21 juin 2021, la *Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des*

peuples autochtones (LDNU) est entrée en vigueur. Cette loi exige que le gouvernement du Canada, en consultation et en coopération avec les peuples autochtones :

- Prenne toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les lois fédérales sont compatibles avec la déclaration (section 5).
- Prépare et mette en œuvre un plan d'action pour atteindre les objectifs de la Déclaration (section 6).
- Élabore des rapports annuels sur les progrès accomplis et les soumette au Parlement (section 7).

Le 10 décembre 2021, le Canada a lancé son processus de consultation, de coopération et de dialogue. Le ministre de la Justice a été désigné comme ministre aux fins de la loi, avec l'obligation de prendre des mesures pour assurer la cohérence des lois fédérales et d'élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de la loi. D'autres ministres fédéraux s'impliqueront si nécessaire. Le 20 juin 2023, le ministère de la Justice a déposé le Plan d'action national (PAN) de la LDNU au Parlement, conformément à l'article 6. Le 5 décembre 2023, l'Assemblée des Premières Nations a adopté la résolution 78/2023 visant à transformer le Comité ad hoc des Chefs en un Comité des Chefs permanent sur la Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et à demander au Comité exécutif de l'APN de nommer, et dans certains cas de renommer des membres existants au besoin, au Comité des Chefs sur la LDNU, conformément à l'article 7(3) de la Charte de l'APN, afin de fournir des conseils et une orientation sur les questions relatives à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies. Le Comité des Chefs tiendra sa première réunion les 28 et 29 mai 2024, afin de discuter des efforts de plaidoyer liés au PAN de l'APN, et d'élaborer et de finaliser le mandat et la planification d'un forum national sur l'UNDRIP.

*« Les 204 Premières Nations de la Colombie-Britannique sont à l'avant-garde de la lutte contre les effets du changement climatique et un soutien adéquat est essentiel pour que les Premières Nations réalisent leur droit à l'autodétermination, ce qui garantira que les mesures d'adaptation sont réalisables et efficaces. »*

*- RC Teegee*

## **Portefeuille national n° 2 - Justice et police :**

Au début de la nouvelle année, le paysage de la justice et des services de police pour les Premières Nations a continué à changer et à évoluer. Les Premières Nations continuent de faire avancer le travail qui soutiendra l'établissement et le maintien de leurs propres systèmes de justice et réduira les effets négatifs du système de justice colonial. L'APNCB continue de soutenir l'importance de la culture et la reconnaissance de la compétence des Premières Nations comme élément fondamental de ce travail. En tant que coprésident du groupe de travail sur les services de police de l'APN, aux côtés du Chef





régional Ghislain Picard, nous continuons à plaider vigoureusement en faveur de l'avancement de la compétence et du contrôle des Premières Nations en matière de sécurité communautaire. Le groupe de travail est composé d'experts en matière de services de police des Premières Nations, de représentants régionaux et de membres exécutifs de l'Association des Chefs de police des Premières Nations de tout le Canada. En Colombie-Britannique, ce travail est soutenu par le Chef Jerry Jack et le Chef Dean Nelson.

Le mandat du groupe de travail est de fournir un soutien et des conseils pour le codéveloppement de la législation sur les services de police essentiels. Récemment, nous avons rencontré plusieurs difficultés avec le ministère de la Sécurité publique à ce sujet. Le ministre Dominic LeBlanc a rouvert la porte aux négociations relatives à la législation, mais il a renforcé l'idée d'une responsabilité et d'une compétence provinciales, ce qui malheureusement ne correspond pas du tout à l'engagement du gouvernement fédéral d'harmoniser l'ensemble de la législation fédérale sur la DNUDPA.

Le Comité des Chefs sur la justice, créé par la résolution 11/2022, travaillera à la réforme de la justice et à la réhabilitation des systèmes judiciaires, des traditions juridiques et des lois coutumières des Premières Nations. La prochaine réunion aura lieu en juillet 2024, avant l'AGA de l'APN.

La stratégie nationale en matière de justice autochtone continue de progresser. L'automne dernier, le B.C. First Nations Justice Council et le First Nations Leadership Council ont organisé des séances de mobilisation avec des communautés et des experts pour recueillir des commentaires et des suggestions sur la stratégie. Récemment, le ministre Virani s'est engagé à prolonger le délai d'achèvement de la stratégie jusqu'à l'automne 2024.

## **Portefeuille national n° 3 - AFN Commission nationale des pêches (CNP) :**

### **Co-présidence avec la Cheffe régionale Darlene Barnard**

La Commission nationale des pêches (CNP) de l'APN travaille à la mise en œuvre d'une stratégie nationale des pêches et soutient les droits inhérents et les droits issus des traités des Premières Nations en matière de ressources halieutiques et de gestion des pêches :

- Aquaculture - océanique et terrestre (eau douce).
- Programmes fédéraux tels que le plan de protection des océans et l'initiative de la stratégie pour le saumon du Pacifique.
- Politiques et législation fédérales.

Nous avons identifié trois domaines prioritaires à discuter avec le ministère de la pêche et des océans (MPO) :

1. Élaboration de la loi sur l'aquaculture et abandon des piscicultures à enclos ouverts.
2. Mettre pleinement en œuvre la décision Marshall et les recommandations formulées dans le rapport sénatorial Paix sur l'eau.
3. Priorité et mise en œuvre des mesures du plan d'action liées à la pêche dans la LDNU.

Les 22 et 23 mai 2024, le CNP a organisé une séance hybride de planification stratégique afin de discuter des principaux domaines d'intérêt avec des orientations stratégiques et des indicateurs de réussite, notamment :

- Explorer les déclarations relatives aux objectifs fondamentaux, à la mission et à la vision.
- Une proposition de « plan stratégique » avec les principaux résultats attendus, les échéances et les responsabilités.

- Examiner le mandat actualisé du CNP et recueillir des commentaires à ce sujet.

En juillet 2024, le CNP se réunira à nouveau pour finaliser ces plans et organiser une séance de dialogue sur les approches fondées sur les droits pour les pêcheries d'Elvers le 8 juillet 2024.

### *La voie à suivre :*

Au cours du premier semestre de cette année, j'ai eu de nombreuses occasions de promouvoir les intérêts et les priorités des Premières Nations. Une étape importante a été franchie le 9 février 2024 avec la nomination du juge Leonard Marchand, de la bande indienne Syilx/Okanagan, au poste de juge en Chef de la Colombie-Britannique par le premier ministre Justin Trudeau, ce qui en fait la première personne autochtone à occuper ce poste en Colombie-Britannique. Au début de février, j'ai assisté à la réunion de l'Assemblée des Chefs du Manitoba sur le territoire du Traité no 1, à Winnipeg (Manitoba), afin d'élaborer une stratégie pour protéger les droits et le titre des Premières Nations. J'ai eu l'honneur de prendre la parole lors du rassemblement national de l'APN et du First Peoples Wellness Circle pour les survivants des pensionnats indiens, qui s'est tenu à Vancouver, en Colombie-Britannique, au début de l'année. En avril 2024, j'ai également eu l'occasion de défendre les droits et le titre des Premières Nations et la mise en œuvre de la LDNU lors de l'Instance permanente des Nations Unies sur les peuples autochtones, à New York. De plus, en juin 2024, j'ai eu l'occasion de participer à la table

du mécanisme bilatéral permanent de l'APN et du gouvernement du Canada à Ottawa, en Ontario, avec des ministres fédéraux pour faire avancer les intérêts des Premières Nations, notamment pour assurer la mise en œuvre intégrale de la LDNU et des mesures connexes du plan d'action, la compétence et le contrôle de l'appartenance et de la citoyenneté des Premières Nations, un soutien financier cohérent et significatif pour les langues, et l'abandon de la pisciculture en enclos à filets ouverts d'ici 2025.

Alors que nous poursuivons notre travail en Colombie-Britannique à l'approche des élections provinciales, nous nous efforçons de maintenir le rythme de la mise en œuvre de la DRIPA et de la LDNU, en veillant à ce que les priorités des Premières Nations de la Colombie-Britannique soient reconnues aux niveaux provincial, fédéral et international.

### *Conclusion :*

Alors que nous continuons à faire progresser nos efforts collectifs pour la reconnaissance et la mise en œuvre du titre, des droits et notamment des droits issus de traités des Premières Nations, et à l'approche des élections fédérales, le moment est venu de faire pression et de plaider en faveur d'engagements et de gestes concrets de la part du gouvernement fédéral. Je me réjouis de collaborer avec d'autres dirigeants de tout le pays pour poursuivre ce travail important.

*Mussi Cho !*

---

**« Je lève la main pour toutes les personnes bispirituelles et autochtones 2ELGBTQIA+ et les leaders des Premières Nations en Colombie-Britannique qui défendent et sont inclusifs pour toutes et tous au sein de leur communauté. »**

*- RC Teegee, à l'occasion de la Journée de sensibilisation et de célébration des 2ELGBTQIA+.*



## Cheffe régionale Kluane Adamek

### Yukon

Dä`nnch'e!

Au nom de la Région du Yukon de l'APN, j'aimerais remercier les matriarches, les Chefs des Premières Nations du Yukon, les aînés, les gardiens du savoir, les jeunes et les dirigeants communautaires qui continuent de démontrer ce que signifie être un Yukon qui mène!

#### *Introduction :*

Depuis mon retour de congé, début 2024, après la naissance de ma fille, Tayāna Copper Jane, je continue de ressentir le soutien apporté à notre famille grandissante.

Au nom de mon mari et de nos familles, nous vous remercions pour vos vœux chaleureux. J'ai ressenti un soutien incroyable de la part des Premières Nations du Yukon, ainsi que des dirigeants d'un bout à l'autre du pays, en cette période très spéciale. J'exprime ma gratitude à toutes celles et tous ceux qui ont soutenu le travail du Bureau régional de l'APN pour le Yukon au cours de l'année écoulée. Alors que je reprends mes fonctions, je me réjouis à l'idée de faire avancer les choses et d'exercer des pressions en faveur de changements réels sur le terrain et au sein de nos communautés.

---

**« La juste approche est toujours une approche fondée sur les droits. »**

– Le Chef régional de l'APN au Yukon,  
Kluane Adamek, Aagé

---

Je tiens à remercier chaleureusement l'ancienne Chef régionale et gardienne du savoir, Mary Jane Jim, qui a assumé les fonctions de Chef régionale du Yukon pendant mon absence. La gardienne du savoir Mary Jane est une dirigeante incroyable qui continue de soutenir la prochaine génération. Gunalcheesh, Shä`w nithän pour tout ce que vous faites pour notre peuple!

#### *Principales questions et activités régionales :*

En collaboration avec les dirigeants des 14 Premières Nations du Yukon, la région du Yukon de l'APN continue de travailler à l'avancement de diverses priorités régionales et nationales, notamment la crise du saumon du fleuve Yukon, le leadership des jeunes en matière de climat, la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), l'obtention d'un financement équitable pour les langues, la souveraineté de l'Arctique et la défense du Nord, la mise en œuvre des traités modernes, et bien d'autres encore.

Cette année, la région du Yukon de l'APN a organisé les sommets des Chefs de l'APN au Yukon, au cours desquels les dirigeants de l'ensemble du territoire se sont réunis pour discuter des principaux défis et domaines prioritaires pour leurs Premières Nations, tant sur le plan individuel que collectif. À chacun de ces sommets, les Chefs et les dirigeants des Premières Nations du Yukon ont constamment donné des directives claires à notre bureau régional sur les questions urgentes auxquelles ils sont confrontés. En tant que Cheffe régionale, il m'incombe de suivre les directives des Chefs et des dirigeants et de travailler dans le cadre



du mandat du bureau régional de l'APN pour le Yukon afin de les aider à trouver des solutions réalisables.

Les Chefs du Yukon ont chargé le bureau régional de l'APN au Yukon de poursuivre la création d'un processus bilatéral simplifié et coordonné pour des réunions régulières entre les dirigeants des Premières Nations du Yukon et les ministres et représentants fédéraux. Ce travail est essentiel à la création d'une tribune distincte et significative, en particulier avec le Canada, axée sur les priorités des Premières Nations du Yukon. La création de ce forum bilatéral direct et permanent entre les Premières Nations du Yukon et le gouvernement fédéral demeure un intérêt majeur que notre bureau régional continue de défendre auprès des partenaires nationaux, en sus d'un financement de base adéquat et prévisible pour soutenir les priorités des Premières Nations du Yukon.

Les Premières Nations du Yukon continuent de faire preuve d'un grand dynamisme pour susciter le changement en ce qui concerne leurs droits, leurs priorités et les solutions à apporter à leurs communautés. L'équipe du bureau régional de l'APN pour le Yukon, dont moi-même, est honorée de travailler avec les Chefs et les dirigeants du Yukon pour soutenir l'avancement de ce travail.

### **Portefeuille national n° 1 - Environnement et changement climatique :**

La région du Yukon continue de jouer un rôle de premier plan grâce à l'avancement du plan d'action climatique des Premières Nations du Yukon, la Vision de reconnexion. Je suis très fier du leadership climatique des Premières Nations du Yukon, en particulier des jeunes, qui a suscité un engouement national et une attention internationale au cours de l'année écoulée.

Après avoir obtenu leur diplôme en 2023, les jeunes boursiers de l'équipe du climat des Premières Nations du Yukon (les enfants de demain) ont passé les mois de janvier et février à Aotearoa, en Nouvelle-Zélande, dans le cadre d'un échange de cultures et de connaissances axé sur le climat, l'eau et l'environnement. En tant que membre du comité directeur du mouvement pour le climat, la région du Yukon de l'APN est incroyablement fière d'avoir pu soutenir les boursiers dans cette riche expérience culturelle organisée par Revitalizing Indigenous Virtues for Earth's Regeneration (RIVER). Nous sommes impatients de poursuivre ce partenariat avec RIVER, car notre bureau appuie maintenant les travaux visant à faire progresser la vision de reconnexion des boursiers, à officialiser le programme d'études de cette bourse et à élaborer la prochaine version du programme d'études pour les futures cohortes de jeunes leaders climatiques des Premières Nations du Yukon !

La participation à la retraite du Comité consultatif de l'APN sur l'action climatique et l'environnement (le Comité ACE) en mars a également été une occasion passionnante de discuter de la planification stratégique et des priorités régionales et collectives avec d'autres leaders climatiques d'un océan à





l'autre. La Stratégie nationale sur le climat de l'APN a été approuvée par l'Assemblée des Premières Nations en juillet 2023, et l'Optique climatique des Premières Nations reste essentielle pour faire face à la crise climatique pour les sept prochaines générations. Il est temps que le leadership autochtone en matière de climat soit au premier plan de la planification, de l'élaboration des politiques et de l'action dans ce domaine, et nous invitons les Chefs, les gardiens du savoir, les dirigeants, les jeunes, les matriarches, les leaders en matière de climat, les experts et les personnes engagées dans l'action climatique à se joindre à nous lors du 3<sup>e</sup> Rassemblement national de l'APN sur le climat, qui aura pour thème « *Catalyser le leadership des Premières Nations en matière de climat et de conservation pour un changement transformateur* », du 7 au 10 octobre 2024, à Calgary (Alberta).

En tant que titulaire du portefeuille, je reste déterminée à faire progresser les importantes solutions climatiques communautaires élaborées par les Premières Nations de l'île de la Tortue.

### **Portefeuille national n° 2 - Traités modernes et accords d'autonomie :**

La région du Yukon est fière d'être un chef de file national en matière de modélisation de l'autonomie gouvernementale des Premières Nations, puisque près de la moitié des traités modernes du Canada ont été conclus au Yukon. Toutefois, la mise en œuvre de ces traités modernes continue d'exiger un travail considérable. Il y a plus d'un an, le

gouvernement du Canada a annoncé la mise en place d'une politique de collaboration pour la mise en œuvre des traités modernes, qui prévoit une orientation claire pour les fonctionnaires fédéraux, une amélioration de la communication avec les Premières Nations dans tous les ministères fédéraux et l'engagement de développer des mécanismes de mise en œuvre indépendants en collaboration avec les partenaires des traités modernes. Le plan d'action de la déclaration des Nations Unies comprend également plusieurs mesures axées sur la mise en œuvre des traités modernes et des accords d'autonomie gouvernementale, et ce travail est loin d'être terminé.

Nous devons également continuer de faire progresser le travail d'autonomie gouvernementale pour ceux qui souhaitent explorer des voies autres que l'élaboration de traités modernes. Les Premières Nations de tout le Canada doivent pouvoir collaborer et apprendre les unes des autres pour déterminer comment elles choisiront d'exercer leurs droits inhérents et législatifs à l'autonomie gouvernementale.

### **La voie à suivre :**

Les Premières Nations du Yukon continuent de tracer leur propre voie, et il reste encore beaucoup de travail important et passionnant à accomplir. Le bureau régional de l'APN pour le Yukon reste déterminé à soutenir le travail des 14 Premières Nations, sous la direction des Chefs et des dirigeants, afin de collaborer avec les partenaires du gouvernement de la Couronne pour aborder et faire progresser ces domaines prioritaires.

---

***Les Chefs du Yukon ont dit aux jeunes : « Élaborez un plan en faveur du climat, c'est pour votre avenir ». Et ils l'ont fait.***

*– Le Chef régional de l'APN au Yukon, Kluane Adamek, Aagé*

---

Bien que l'année ait été difficile, avec la perte de matriarches, de gardiens du savoir et de jeunes gens emportés beaucoup trop tôt, ce sont nos enseignements collectifs, nos cérémonies, notre espoir et nos liens de parenté qui continuent de nous rassembler dans les moments les plus difficiles. Je suis fière du leadership, des solutions et de la vision qui continuent d'émerger des Premières Nations du Yukon, et je suis persuadé que la réflexion novatrice et la planification des actions futures continueront de faire progresser les changements nécessaires. À nouveau, en mon nom et au nom de tout le bureau régional du Yukon de l'APN, je remercie les dirigeants, les matriarches, les aînés, les gardiens du savoir, les jeunes et les citoyens qui continuent de démontrer ce que signifie être un Yukon qui mène!

### Conclusion :

Gunalchéesh, Mä` hsi' cho, Sógá sénéla', Shä` w níthän, Niyę sáw níidhín, Tsin'ij choh aux matriarches, aux Chefs des Premières Nations du Yukon, aux aînés, aux gardiens du savoir, aux jeunes et aux dirigeants communautaires qui embrassent constamment leurs valeurs. Je suis honorée

de marcher sur les traces de celles et ceux qui nous ont précédés, et je salue les innombrables jeunes qui sont en train de devenir les leaders d'aujourd'hui et de demain.

*Je me réjouis du travail qui nous attend.  
Dans l'unité, Dak'ànutà jè', prenez soin de vous.*

---

*« Il ne s'agit jamais du moment présent ou du lendemain. Nous devrions prendre des décisions en fonction des sept générations à venir. »*

*– Le Chef régional de l'APN au Yukon,*

*Kluane Adamek, Aagé*

---





## Chef régional Gérald Antoine

### *Territoires du Nord-Ouest*

Au nom des nations dénées, je vous adresse mes salutations. Je suis ravi de pouvoir vous présenter des sujets concernant les Dénés et les progrès accomplis dans les portefeuilles qui m'ont été confiés.

#### *Introduction :*

En tant que Chef national déné élu, une partie de mes fonctions et responsabilités consiste à représenter la région des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) au sein de l'Assemblée des Premières Nations (APN). En tant que représentant de la région des T.N.-O., je suis investi d'importantes responsabilités envers les nations membres que je représente. Je suis chargé par mon peuple de faire respecter les principes de la Déclaration des Dénés (1975) ainsi que la position et les directives de longue date de nos aînés.

J'ai le plaisir de vous présenter quelques comptes rendus importants sur les activités et priorités de l'APN.

#### *Principales questions et activités régionales :*

La région des T.N.-O. est complexe parce qu'elle est visée par plusieurs traités. Alors que certaines nations ont conclu des ententes sur les revendications globales avec le Canada, d'autres continuent de vivre sur les territoires visés par le traité 8 ou 11. Les Dénés s'inquiètent des répercussions sur les territoires visés par les traités et sur les détenteurs de droits de la Nation dénée.

Les traités numérotés, comme ceux conclus entre 1871 et 1921 avant la Confédération, jouent un rôle fondamental dans la relation de gouvernement à gouvernement entre les gouvernements des nations autochtones et la Couronne. Ils consolident les relations de gouvernement à gouvernement reconnues

internationalement entre ces deux nations. De nombreuses Nations d'origine continuent de respecter les obligations issues de ces pactes sacrés. Depuis longtemps, le Canada emploie une rhétorique politique selon laquelle les traités annulent les « revendications » territoriales et autorisent l'expansion et la possession coloniales. Depuis la conclusion des traités, les Nations d'origine contestent le titre et la revendication du Canada concernant leurs territoires et leur compétence. Ces traités étaient des processus diplomatiques complexes garantissant le respect de la souveraine compétence de chacun des signataires; un processus illustré par les voies parallèles, qui témoignent de la relation de nation à nation et qui indiquent comment les deux nations doivent se considérer mutuellement et vivre ensemble. Malheureusement, le Canada, en tant qu'État colonisateur ayant hérité des obligations du traité de la Couronne impériale, s'est lancé dans un projet colonial implacable qui a causé du tort à nos Peuples d'origine. Les pensionnats indiens sont un exemple de ce processus génocidaire.

Le processus du gouvernement fédéral vise à obtenir des certitudes pour l'État et à assimiler nos Peuples d'origine. La différence entre le gouvernement actuel et ceux précédents est la suivante : les politiques actuelles sont formulées dans le langage de la « réconciliation » et accompagnées d'excuses pour le génocide « culturel » subi par les Peuples d'origine. Il s'agit simplement d'une forme plus douce d'assimilation continue par l'intermédiaire de politiques et de lois. Ces dernières sont élaborées sous l'apparence d'une « élaboration conjointe ». La solution consisterait à mettre en œuvre le traité conformément à son esprit et à son intention, et le processus de mise en œuvre serait un financement fondé sur le traité.

## *Portefeuille national n° 1 – Le système des pensionnats indiens*

Le système des pensionnats indiens consistait, par nature, en un cadre destructeur et génocidaire. C'était un programme de civilisation conçu pour « tuer l'Indien dans l'enfant » et détruire notre culture et notre mode de vie, qui a été mis en œuvre par l'État colonisateur, administré par les Églises et appliqué par les services de police. En tant que survivants, nous connaissons de première main ce cadre vicieux, dont les effets dévastateurs se perpétuent parmi les membres de nos familles sous la forme de traumatismes. Je vous exprime ma plus profonde gratitude et je vous remercie pour votre dévouement à l'égard de tous les membres de votre famille et pour votre volonté de faire clairement entendre la voix des survivants, ainsi que celle de nos jeunes qui ne sont jamais rentrés chez eux.

Après la visite papale de 2022, les attentes des survivants en matière de suivi étaient très grandes. Le travail sacré accompli par les survivants et les nations montre un besoin urgent et concret de restitution, de réhabilitation et de reconstruction, en tant que priorités essentielles. Il est de notre responsabilité sacrée de créer et de soutenir la relation qui nous permettra d'aller de l'avant. Des difficultés persistent, mais nous devons continuer d'écouter les survivants, les familles et les communautés afin d'en apprendre davantage. Le travail à venir nécessite des ressources pour soutenir ces responsabilités sacrées.

Les points forts de notre travail commun commencent à se faire sentir dans le monde entier. Nos sept prochaines générations en bénéficieront et sauront que nous avons lutté pour elles. Étant donné qu'il reste encore du travail à accomplir, notre peuple doit unir ses efforts pour réaliser les rêves de nos ancêtres ou leur donner suite. Cela implique des fonctions et des responsabilités familiales, sous la direction du leadership familial.



## *Portefeuille national n° 2 – Vérité et réconciliation*

Depuis janvier 2024, je suis titulaire du portefeuille de la vérité et de la réconciliation, compte tenu de mon expérience antérieure à la direction du portefeuille des pensionnats indiens. En décembre 2023, l'APN a élaboré deux propositions de financement pour soutenir l'évaluation et le suivi des progrès réalisés dans le cadre des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) et pour soutenir la création et le fonctionnement du Comité des Chefs de l'APN sur les pensionnats indiens. En juillet 2024, l'APN a publié son rapport d'étape sur les Appels à l'action de la CVR, qui décrit les progrès accompli pour chaque Appel à l'action. À ce jour, seuls 13 % des 94 Appels à l'action ont été mis en œuvre. En tant que titulaire du portefeuille, mes objectifs sont les suivants :

- Fournir un soutien et des services supplémentaires pour respecter pleinement l'esprit et l'intention de tous les Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation;
- Plaider pour des services qui contribueront à la guérison intergénérationnelle et communautaire des survivants;
- Obtenir des aides et des services supplémentaires, déterminés par les



*« Les réunions familiales jouent un rôle important dans l'échange de récits et d'expériences, ainsi que dans la création d'amitiés durables. Nous découvrons nos forces collectives les uns les autres. » - Auteur inconnu*

Premières Nations, pour soutenir le travail de recherche des enfants disparus et des sépultures anonymes;

- Veiller à ce que les dossiers et documents d'archives des Églises et d'autres entités soient rendus publics;
- Demander la répudiation de la doctrine de la découverte;
- Continuer les travaux relatifs au projet de loi C-29, Loi prévoyant la constitution d'un conseil national de réconciliation.

Ce travail doit s'inscrire dans des efforts plus larges de réalignement et d'établissement de relations pour répondre aux besoins des familles.

### **Portefeuille national n° 3 – Gestion des urgences**

Le 24 janvier 2024, je me suis vu confier le portefeuille de la gestion des urgences. J'ai accepté cette responsabilité comme un moyen de m'assurer que la protection et le bien-être des familles demeurent une priorité de premier plan. L'été dernier, environ 70 % de la population du Denendeh (T.N.-O.) a subi des évacuations traumatisantes.

Les principaux objectifs du portefeuille de la gestion des urgences de l'APN sont la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement. En février 2024, l'APN s'est entretenue avec les organisations autochtones nationales (OAN) ainsi que des ministres fédéraux et provinciaux afin d'établir des relations et des voies de communication et de favoriser un engagement entre les différentes entités.

Lors de la conférence de l'APN sur la gestion des urgences, des Chefs et des représentants ont discuté des derniers développements en matière de préparation aux situations d'urgence, de planification et de processus.

L'avis des familles des Premières Nations est essentiel pour aller de l'avant, en particulier pour faire face aux situations d'urgence telles qu'une inondation, la sécheresse, un incendie de forêt, un phénomène météorologique violents, une pandémie et une pénurie de nourriture et d'eau – qui sont des conséquences des changements climatiques.

The voices of First Nations families are essential for the path forward, particularly in addressing emergencies such as floods, droughts, wildfires, severe weather, pandemics, food, and water shortages as aspects of climate change.

### **Portefeuille national n° 4 – Conseil des gardiens du savoir de l'APN**

J'ai eu l'occasion de travailler avec les membres du Conseil des gardiens du savoir. Pendant le peu de temps que nous avons passé ensemble, leurs enseignements ont fait resurgir des traditions qui donnent un sens aigu à notre place dans le monde, à l'amour que nous entretenons avec notre terre natale et à la sagesse qui nous a été transmise par nos aînés et nos chefs de famille. L'accumulation de cette foi nous a inspiré énormément de compassion à l'égard de tous les peuples, y compris ceux qui nous ont opprimés. Nous devons puiser dans ces fondements pour trouver des moyens de sortir de l'oppression et de conserver et conforter nos croyances.

Ce mode d'apprentissage multidimensionnel nous a aidés à mieux comprendre notre savoir originel. Nous devons reconnaître le rôle important de leadership familial que jouent les gardiens du savoir dans notre volonté d'établir et de favoriser des relations.

### *Portefeuille nationale n° 5 – Conseil des anciens combattants de l'APN*

Le Conseil des anciens combattants de l'APN continue de participer activement à diverses initiatives destinées à soutenir les anciens combattants des Premières Nations et à leur rendre hommage ainsi qu'à leurs contributions. Grâce aux efforts soutenus de l'APN, le ministre des Anciens Combattants a signé une lettre d'entente qui énonce quatre piliers clés qui permettront de créer ET de favoriser des relations. Ces piliers sont les suivants :

- Assessing and expanding outreach activities for First Nations Veteran and their families.
- Establishing clear point of contact for First Nations Veterans matters at VAC.
- Increasing Indigenous representation in commemoration related activities.
- Supporting the establishment of a historical record needed for First Nations Veterans and soldiers who have served in times of war, military conflicts, and peace.

### *Path Ahead:*

The AFN was created out of a desire among First Nations leadership for a strong and effective collective advocacy organization and is guided by the Charter of the Assembly of First Nations (2003). The Executive Committee is accountable to, reports to and takes direction from the Confederacy of Nations and the First Nations-in-Assembly and the functions are to "... bring to the attention of the First Nations, the First Nations-in-Assembly and the

Confederacy of Nations; any matters which may jeopardize the security, survival, rights, aspirations, and jurisdiction of First Nations." Maintaining this relationship with our member Nations, will support and assist the stability to continue creating and fostering the relationships moving forward.



The unique Original Nation history, culture, and governance, must be acknowledged, recognized and respected to truly strengthen the implementation of the Spirit and Intent of Treaty relationship with the Crown. Today, it is reflected to the voices of people as the truthful way to move forward. I am very proud of our peoples' consistency with their strength, empathy, resilience, and most of all united through their voices. We must continue to listen to our peoples' narrative to reconnect as family and be guided by our family leadership to implement support and assistance in a way that meets the needs of families, and their functions and responsibilities.

### *Conclusion:*

Now, more than ever, coming together is crucial. Drawing on our experience is necessary to show what works, what doesn't, and why. Through these collective engagements, genuine connections can be built.

*Let us be united in peace and strength for all our future depends upon it.*

---

*« Comme les branches d'un arbre, la famille se développe dans différentes directions, mais ses racines demeurent les mêmes. »*

---



*Renforcer nos relations*

## RAPPORTS DES CONSEILS





## Conseil des gardiens du savoir de l'APN

### Introduction

Le Conseil des gardiens du savoir (CGS) de l'Assemblée des Premières Nations (APN) est un organe essentiel de l'organisation, tel que le prévoit la Charte de l'APN. Le CGS est un organe consultatif auprès des Comités des Chefs, du Secrétariat et du Comité exécutif de l'APN.

Le CGS est composé de trois gardiens du savoir (maximum) représentant chacune des régions affiliées de l'APN au Canada, ainsi que les hommes, les femmes et les communautés 2ELGBTQIA+. Sa fonction est d'offrir une assistance, des conseils et du soutien à la Cheffe nationale et au Comité exécutif de l'APN et aux Premières Nations-en-Assemblée. Chaque membre du Conseil supervise au moins un secteur et un portefeuille de l'APN.



### Représentation du CGS

Le CGS élit chaque année deux coprésidents. À partir de janvier 2024, il sera représenté par les coprésidents Gwendolyn Point, de la Colombie-Britannique, et Chuck Hume, du Yukon.

#### Composition du CGS

- Yukon - *Chuck Hume (coprésident) et Lorraine Netro*
- Colombie-Britannique - *Gwendolyn Point (coprésidente), Robert Joseph et Sempulyan Gonzales*
- Territoires du Nord-Ouest - *Grace Blake et John Bekale*
- Alberta - *Ivy Raine et Lawrence Courtoreille*
- Saskatchewan - *Joe Quewezance*
- Manitoba - *Mike Muswagon*
- Ontario - *Teri Fiddler, Ma-Nee Chacaby et Barney Batise*
- Québec et Labrador - *Bill Sunday*
- Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard - *Eldon Bernard*
- Île-du-Prince-Édouard - *Judy Clark*
- Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve - *Calvin White*

## Principales activités et réalisations

Le CGS a repris ses discussions sur les portefeuilles. Il veille à ce que chaque portefeuille de l'APN soit supervisé par un gardien du savoir pour fournir des conseils. L'APN continue de tenir le CGS informé sur ses portefeuilles à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle et des Assemblées extraordinaires des Chefs. Le CGS tient des réunions pour demeurer informé des derniers événements qui concernent les Premières Nations dans tout le pays.

Le CGS défend les langues, les traditions et les cérémonies des Premières Nations. Il veille à leur développement parce qu'elles constituent le fondement de la création et de l'existence de nations plus fortes. Le CGS est essentiel aux activités quotidiennes de l'APN en maintenant les traditions, les valeurs, les langues et l'histoire des Premières Nations au premier plan. Il veille aussi à la réussite et au bien-être des jeunes, tout comme nos ancêtres l'ont fait à notre endroit. Les membres du Conseil continuent d'engager des discussions, d'apporter leur soutien et de transmettre des informations aux aînés de leur région respective.

### Activité n° 1

#### *Mise à jour du mandat*

Le CGS est en train de mettre à jour son mandat. Celui-ci lui permettra de continuer à fournir une assistance et à contribuer aux activités du Secrétariat de l'APN, du Comité exécutif de l'APN, des Comités des Chefs et des Conseils.

### Activité n° 2

#### *Mise à jour de la Charte de l'Assemblée des Premières Nations*

Le CGS donnera son avis au Comité des Chefs sur le renouvellement de la Charte dans le cadre des travaux de mise à jour de la Charte de l'APN. Ces mises à jour

permettront au Conseil de faire progresser ses travaux et de continuer de se réunir pour examiner et mettre à jour les protocoles, les traditions, les cérémonies, les rôles et les responsabilités.

### Activité n° 3

#### *Alignement des portefeuilles sectoriels*

Le CGS a attribué des portefeuilles à chacun de ses membres, veillant à ce que chaque portefeuille soit supervisé par un gardien du savoir. Celui-ci fournit des conseils et participe aux réunions sectorielles au besoin.

### Activité n° 4

#### *Partage de renseignements*

En collaboration avec le Conseil des anciens combattants des Premières Nations, le CGS publie et distribue le Council Flyer, un bulletin d'information semestriel destiné à diffuser de l'information sur les progrès, les activités et les réalisations du CGS avec les Premières Nations-en-Assemblée.

## La voie à suivre

Au cours de l'exercice 2024-2025, le CGS continuera de faire profiter les Comités des Chefs, le Secrétariat et le Comité exécutif de l'APN de ses conseils et de son aide, tout en s'assurant que les activités progressent de manière satisfaisante. Le CGS continuera de tenir des réunions au besoin, notamment à la prochaine Assemblée générale annuelle de l'APN, à Montréal (Québec), en juillet 2024, et à la prochaine Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN, à Ottawa (Ontario), en décembre 2024.





## Conseil des femmes

Le Conseil des femmes de l'Assemblée des Premières Nations (APN) œuvre à l'unification et à la création de communautés saines, heureuses et harmonieuses grâce à l'identité culturelle et à des enseignements culturels fondés sur le respect, l'amour, le courage, la sagesse, l'honnêteté, l'humilité et la vérité. Le Conseil des femmes de l'APN établit également une perspective axée sur le genre équilibrée au sein des communautés des Premières Nations et de toutes les entités qui traitent avec les Premières Nations, qui respecte les droits et les aspirations des femmes des Premières Nations.

L'objectif du Conseil des femmes consiste à veiller à ce que les préoccupations et les perspectives des femmes des Premières Nations guident le travail de l'APN. Plus précisément, les membres du Conseil s'acquittent des responsabilités de leur portefeuille et participent à un large éventail de groupes d'experts, de présentations et de forums sur les femmes des Premières Nations et les enjeux qui les touchent. Par exemple, lors de l'Assemblée générale annuelle de 2023 à Halifax, en Nouvelle-Écosse, le Conseil des femmes a appuyé la résolution 67/2023, *Dénonciation de la décision du Manitoba concernant la fouille du site d'enfouissement pour retrouver les restes de femmes des Premières Nations*.

### Principales activités et réalisations

Le 31 juillet 2023, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la condition féminine ont rencontré des dirigeants et représentants autochtones nationaux (FPTA). La délégation de l'APN comprenait la Cheffe nationale par intérim Joanna Bernard, la Cheffe Joanne Miles, représentante du Conseil des femmes de Terre-Neuve, et la famille de Chantel Moore. Les discussions ont notamment porté sur la nécessité de mettre en place une Alerte à la robe rouge, d'établir un organisme de surveillance des 231 Appels à la

justice et d'améliorer l'accès aux services de guérison. La Cheffe nationale par intérim, Joanna Bernard, a également insisté sur la nécessité de prendre immédiatement des mesures pour retrouver les corps des femmes des Premières Nations disparues et assassinées dans la décharge de Prairie Green.

En septembre 2023, le Canada accueillera la cinquième réunion du Groupe de travail trilatéral sur la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones (le GTT). En 2016, les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis se sont engagés à prendre des mesures concertées pour lutter contre les niveaux disproportionnés de violence dont sont victimes les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones dans toute la région et, en 2018, l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones a reconnu que le GTT constituait un effort régional important qui devrait être maintenu. Pour cette réunion de septembre 2023, la Cheffe nationale par intérim Joanna Bernard et la représentante du Conseil des femmes de l'APN du Québec et du Labrador, la Grande Cheffe Savanna McGregor, ont assisté au GTT en tant que déléguées de l'APN. Les principaux thèmes abordés ont été la traite des personnes et l'accès à la justice. La Grande Cheffe McGregor a participé aux périodes de questions et de réponses et a fait des déclarations sur les solutions susceptibles d'atténuer la traite des personnes et d'améliorer l'accès à la justice.

La représentante du Conseil des femmes de l'APN a également participé à la réunion inaugurale du Comité des Chefs sur la justice, qui s'est tenue en septembre 2023 à Victoria, en Colombie-Britannique. Le Comité des Chefs sur la justice fournit des conseils sur les questions relatives à la réforme de la justice et à la réappropriation des systèmes judiciaires, des traditions juridiques et des lois coutumières des Premières Nations. Au cours de cette réunion du Comité des Chefs sur la justice, il a été en particulier question de la formulation de

recommandations par l'APN pour l'élaboration d'une stratégie sur la justice des Premières Nations et de la planification des prochaines étapes pour l'élaboration conjointe de celle-ci.

Le 6 octobre 2023, les membres du Conseil des femmes de l'APN ont rencontré des représentants du cabinet d'experts-conseils Innovation Seven pour leur faire part de leurs observations et de leurs commentaires concernant la Voie de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) vers la réconciliation. Il s'agit d'une initiative de la GRC visant à assurer la coordination nationale de la réconciliation et la planification stratégique pour améliorer la représentation des employés autochtones dans l'ensemble de l'organisation, dans divers secteurs et au sein des divisions et des détachements au niveau de la communauté. Au cours des discussions, les membres du Conseil des femmes ont indiqué qu'il fallait mettre en place un processus de suivi de la réconciliation, car la responsabilité de la réconciliation ne devrait pas reposer uniquement sur les épaules des travailleurs de première ligne. De même, les membres du Conseil des femmes de l'APN ont souligné que la GRC devait être plus attentive au perfectionnement des compétences impartiales et donner la priorité à l'inclusion d'un plus grand nombre de voix des communautés des Premières Nations dans ses tentatives de dialogue dans le cadre de son initiative.

La représentante spéciale du ministère (RSM), Jennifer Moore Rattray, a rencontré les membres du Conseil des femmes de l'APN, le 6 décembre 2023, à Ottawa (Ontario), pour discuter du rapport provisoire sur l'Appel à la justice 1.7. Le Conseil des femmes de l'APN a fait part de ses commentaires sur l'importance de veiller à ce que ce rapport établisse des paramètres pour créer des espaces distincts pour le Tribunal des droits de la personne autochtones et l'Ombudsman national des droits de la personne autochtones, où chacun dispose de ses

propres ressources, outils et fonds pour mener à bien le travail important qui a été signalé par les communautés des Premières Nations. Le Conseil des femmes estime que chaque sphère, le Tribunal des droits de la personne autochtones et l'Ombudsman national des droits de la personne autochtones, devrait être créé en tant que mécanisme propre et qu'ils devraient avoir la capacité de travailler en harmonie l'un avec l'autre.



Les 7 et 8 février 2024, le Conseil des femmes de l'APN a participé à la table ronde sur les FF2E+ADA du ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord (RCAAN), à Ottawa, où la représentante du Conseil des femmes de l'APN du Québec et du Labrador, la Grande Cheffe Savanna McGregor, a contribué aux discussions sur l'Alerte à la robe rouge, le rapport de suivi d'Innovation Seven et le rapport de la représentante spéciale du ministère sur l'Appel à la justice 1.7. En ce qui concerne la création et la mise en œuvre de l'Alerte à la robe rouge, la Grande Cheffe McGregor a souligné l'importance de veiller à ce que des mesures soient élaborées en vue de régler les problèmes de compétence et de s'attaquer au racisme systémique, ainsi que d'inclure les expériences vécues par les femmes, les filles et les personnes issues de la diversité des genres des Premières Nations.

Le 26 octobre 2023 et le 21 mars 2024, le Conseil des femmes de l'APN s'est réuni en personne avec le Conseil des personnes 2ELGBTQQIA+ de l'APN pour discuter de leurs priorités communes. À l'occasion de ces réunions, les deux conseils ont donné leur avis et formulé des commentaires sur un groupe de travail interne de l'APN pour une analyse comparative entre les sexes plus (ACS+), le Comité de l'ACS+ de Services aux Autochtones Canada (SAC), la formation sur l'ACS+ des Premières Nations, la table ronde



sur les FF2E+ADA et l'Alerte à la robe rouge de RCAANC, le rapport provisoire de la représentante spéciale du ministère et la Voie de la GRC vers la réconciliation. Au cours de ces réunions, il a été établi que le Conseil des personnes 2ELGBTQQIA+ serait associé aux futures activités de plaidoyer sur

les FF2E+ADA et d'élaboration d'outils et de ressources pour l'ACS+.

Du 27 au 30 février 2024, le Conseil des femmes de l'APN a participé à la Conférence de l'APN sur l'éducation et les langues, à Calgary, où la représentante du Conseil des femmes de l'APN des Territoires du Nord-Ouest, Brenda Gauthier, a pris part à des discussions sur le démantèlement des stéréotypes sur les Premières Nations dans le domaine de l'éducation. Les ateliers du premier jour ont porté sur des thèmes tels que la transformation des ententes tripartites en matière d'éducation, le rôle unique des établissements autochtones, la Décennie internationale des langues autochtones, les modèles d'éducation et les ententes régionales en matière d'éducation. Le deuxième jour, les ateliers ont servi à discuter de la planification linguistique et culturelle ainsi que du Plan d'action national des Premières Nations pour la Décennie internationale des langues autochtones.

Conformément à la résolution 05/2022 de l'APN, *Soutien au mandat et au financement du Conseil des femmes de l'Assemblée des Premières Nations*, le Conseil des femmes de l'APN a pris l'initiative d'orienter les travaux liés au Caucus national des dirigeantes. Les travaux relatifs au Caucus s'inscrivent dans le cadre du projet de l'Initiative pour les femmes, dont l'objectif principal consiste à augmenter le nombre de femmes élues à des postes de direction dans tout le Canada. Les

deux postes de coprésidentes sont occupés par des membres du Conseil des femmes de l'APN, dont la représentante de Terre-Neuve, la Cheffe Joanne Miles, et la représentante du Québec et du Labrador, la Grande Cheffe Savanna McGregor. Le Conseil des femmes a participé à la série de conférences virtuelles en trois parties de l'APN sur le leadership des femmes des Premières Nations et apporte une contribution précieuse à l'élaboration d'une trousse à outils d'intégration au leadership et d'un programme de mentorat.

### *Prochaines étapes – Se tourner vers l'avenir*

Cinq ans se sont écoulés depuis que la Commission d'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a publié son rapport final et ses 231 Appels à la justice. Le Conseil des femmes de l'APN continuera à plaider pour que les voix des survivantes et des familles soient entendues et à participer au processus de mise en œuvre du Plan d'action national. Le Conseil des femmes de l'APN collaborera également à l'élaboration des cadres d'ACS+ pour le groupe de travail interne de l'APN sur l'ACS+.

À l'horizon 2024, le Conseil des femmes de l'APN prévoit qu'une grande partie de son travail sera consacrée à l'exécution des mandats conférés par les résolutions 08/2021, 27/2022, 49/2022, 52/2022 et 67/2023 en continuant à plaider pour la mise en œuvre du rapport final de la Commission d'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et des Appels à la justice, ainsi que pour l'établissement d'un cadre de reddition de comptes permettant d'évaluer la mise en œuvre de ces Appels à la justice.

Le Conseil des femmes de l'APN continuera également à orienter les efforts d'élaboration d'outils et de ressources de leadership à l'intention des dirigeantes des Premières Nations en devenir et de celles qui viennent d'être élues à des postes de direction.





## Conseil National de la Jeunesse

### Introduction

Le Conseil national des jeunes (CNJ) de l'Assemblée des Premières Nations (APN) est un organe essentiel de l'APN, tel que le prévoit la Charte de l'APN. Organe consultatif auprès des Comités des Chefs, du Secrétariat et du Comité exécutif de l'APN, il représente les jeunes des Premières Nations de tout le pays dans des dossiers qui les concernent. Le CNJ s'efforce également d'influer sur l'orientation de l'APN en promouvant l'égalité et en travaillant avec tous les niveaux de direction à la création de possibilités de développement personnel et d'autonomisation pour les générations futures.

### Adhésion et représentation au CNJ

Le CNJ élit chaque année deux coprésidents et deux dirigeants pendant l'Assemblée générale annuelle (AGA). Les deux coprésidents actuels sont Rosalie LaBillois-Wysote (Première Nation d'Eel River Bar, Nouveau-Brunswick) et Ethan Lavallee (Ta'an Kwäch'än, Territoire du Yukon).

### Composition actuelle du CNJ

- Yukon - *Ethan Lavallee et Nikita Sawrenko-Bailey*
- Territoires du Nord-Ouest - *Jackson McDermitt et Shayla Snowshoe*
- Colombie-Britannique - *Kyle Alec et Crystal Lewis*
- Alberta - *Roman Buffalo et Khianna Ribbonleg*
- Saskatchewan - *Hailey Rose et Brock Mcleod-Waditaka*

- Manitoba - *Ashley Daniels et Carson Robinson*
- Ontario - *Kieran Davis et Tehya Quachegan; remplaçants : Pierre Debassige et Katelyn Peters*
- Québec et Labrador - *Liam-Nico Awashish, Marie-Philippe Ménard, Véronik Picard et Kananish McKenzie*
- Nouveau-Brunswick - *Rosalie LaBillois Wysote et Darren Saulis*
- Île-du-Prince-Édouard – *Poste vacant*
- Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve - *Billie Julian et Isaiah Bernard*

Entre 2023 et 2024, l'ancienne Cheffe nationale par intérim, Joanna Bernard, a été la titulaire du portefeuille du CNJ.

En 2024, la nouvelle Cheffe nationale de l'APN, Cindy Woodhouse-Nepinak, n'a pas encore nommé un Chef régional de l'APN titulaire du portefeuille du CNJ.

## Principales activités et réalisations

Les membres du CNJ participent aux activités de divers domaines prioritaires de l'APN. Responsable d'un portefeuille, chaque membre du CNJ se tient au courant des activités du secteur qui lui a été assigné et y participe. Les membres du CNJ informent le Conseil de l'évolution de leurs portefeuilles respectifs pendant l'Assemblée générale annuelle et l'Assemblée extraordinaire des Chefs.

### Activité n° 1

#### **Sommet One Young World**

En octobre 2023, l'ancienne Cheffe nationale par intérim de l'APN, Joanna Bernard, et les coprésidents du CNJ ont été invités à présenter un exposé sur les préoccupations, les positions et les solutions des Premières Nations au Sommet One Young World 2023, à Belfast, en Irlande du Nord. En 2024, le Comité exécutif de l'APN a proposé la résolution 103/2023 de l'APN, *Soutien au Sommet One Young World 2024*, afin de soutenir la participation de l'APN à ce sommet, qui se tiendra à Montréal, au Québec, du 18 au 21 septembre 2024. La résolution demande à One Young World de travailler avec l'APN et le CNJ pour s'assurer que le protocole, les artistes, les conférenciers et les conseils des Premières Nations sont inclus dans le Sommet One Young World 2024, et demande au CNJ d'assister à l'événement en fonction du financement disponible. La résolution demande également à la Cheffe nationale de l'APN de prononcer un discours d'ouverture et de clôture du sommet.

### Activité n° 2

#### **Rassemblement national pour le mieux-être 2024 des survivants des pensionnats indiens**

L'APN, en partenariat avec le First Peoples Wellness Circle, a tenu le *Rassemblement national pour le mieux-être 2024 des survivants des pensionnats indiens* à

Vancouver, du 13 au 15 février 2024. L'événement a permis aux nombreux survivants et à leurs familles de reprendre contact, d'échanger, de se renseigner et de poursuivre leur parcours de guérison. Il a aussi été un moyen de générer des idées, un soutien et une orientation dans le but d'assurer la permanence du Programme de soutien en santé - résolution des questions des pensionnats indiens au-delà de son mandat actuel, qui se termine en avril 2024. Un membre du CNJ a participé à l'événement et a prononcé une allocution de clôture.



### Activité n° 3

#### **Forum national de gestion des urgences de l'APN**

Un membre du Conseil a participé au 2<sup>e</sup> *Forum national sur la gestion des urgences Inondations, incendies de forêt, tempêtes violentes et pandémies – Les Premières Nations sont-elles prêtes?*, qui s'est tenu du 5 au 7 mars 2024 à Gatineau (Québec). Le Forum comprenait des discussions, des présentations et des comptes rendus de spécialistes de la gestion des urgences des Premières Nations. Des initiatives et des projets de gestion des urgences réussis ont été présentés et des activités de réseautage et d'échange d'informations ont été organisées. Le Forum a également été l'occasion d'un dialogue sur les questions et les défis liés à la mise en place de soins et au contrôle d'une gestion des urgences adaptée à la culture.

### Activité n° 4

#### **Rassemblement des jeunes sur les langues et l'apprentissage de l'APN**

Le Conseil a travaillé en étroite collaboration avec le Secteur des langues et de



l'apprentissage de l'APN pour organiser le *Rassemblement des jeunes sur les langues et l'apprentissage* à Wendake, au Québec, les 16 et 17 mars 2024. Il a contribué au choix du thème et du lieu de l'événement, des conférenciers et d'autres participants. L'événement a donné lieu à des discussions, des ateliers et des discours sur des expériences d'apprentissage continu, tout en mettant l'accent sur la revitalisation des langues autochtones et l'éducation de la maternelle à la 12e année et au niveau postsecondaire. Les participants ont expliqué comment l'APN pourrait mieux soutenir et défendre les jeunes dans leur parcours d'apprentissage continu. De nombreux entretiens ont été organisés durant l'événement; ils figureront dans les plans de communication et de promotion sur les langues et l'apprentissage.

### **Activité n° 5**

#### ***Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones***

Un représentant du CNJ a été nommé pour participer à la 23<sup>e</sup> session de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (UNPFII), du 15 au 26 avril 2024, à New York. Le thème était *Renforcer le droit des peuples autochtones à l'autodétermination dans le contexte de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : Mettre l'accent sur*



*la voix de la jeunesse autochtone. La priorité*

du CNJ était la défense de la sécurité alimentaire parmi les Premières Nations, notamment des innovations dans les banques de semences pour sauvegarder les aliments traditionnels et les médecines culturelles et cérémonielles. La priorité du CNJ comprenait aussi la création de plus de possibilités pour les jeunes de participer aux initiatives internationales de sécurité alimentaire. En raison de son engagement auprès des banques de semences autochtones, l'UNPFII a mis le représentant des jeunes de l'APN en contact avec des alliés internationaux dans le but de consolider les relations, notamment avec les délégués néo-zélandais.

### **La voie à suivre – Prochaines étapes**

Activités du CNJ prévues en 2024-2025

- Examiner et réviser le mandat et le Code de conduite du CNJ.
- Mettre à jour le plan stratégique du CNJ.
- S'efforcer de maintenir une présence visible et substantielle et accroître les responsabilités des jeunes titulaires d'un portefeuille, notamment en participant aux réunions du Secrétariat de l'APN, à des conférences et aux activités de divers comités et groupes de travail de l'APN.
- Travailler avec le Comité exécutif de l'APN à une meilleure prise en compte des priorités des jeunes.
- Travailler avec le Conseil des gardiens du savoir, le Conseil des femmes, le Conseil des personnes 2ELBTQIA+ et le Conseil des anciens combattants de l'APN.
- Le CNJ se réunira durant la prochaine AGA à Montréal (Québec), du 9 au 11 juillet 2024. Il procédera à l'élection de ses coprésidents et dirigeants.

## Conseil des anciens combattants

### Introduction

Le Conseil des anciens combattants des Premières Nations (CACPN) de l'Assemblée des Premières Nations (APN) est un organe essentiel de l'APN, tel que cela est établi dans la Charte de l'APN. Créé en décembre 2020 à la suite de l'adoption de la résolution 02/2020, *Conseil des anciens combattants des Premières Nations de l'APN*, par les Premières Nations-en-Assemblée, le CACPN est composé d'anciens combattants des Premières Nations du Canada et des États-Unis, ainsi que de membres des Premières Nations de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), du ministère canadien de la Défense nationale, des sociétés de gardiens de la paix des Premières Nations, des services de police des Premières Nations et des Premières Nations ayant servi dans d'autres organismes d'application de la loi.

Le CACPN représente les anciens combattants des Premières Nations de tout le pays dans des dossiers qui les concernent. Il s'emploie à encourager la reconnaissance de la contribution des anciens combattants des Premières Nations au Canada dans tous les conflits en tant qu'alliés du Canada et à renseigner les Premières Nations sur l'histoire des anciens combattants des Premières Nations, et il participe à tout effort visant à promouvoir la réconciliation et la guérison.

### Membres et représentation du CACPN

Le CACPN comprend des membres de chacune des régions de l'APN au Canada. Depuis janvier 2024, il est présidé par Percy Joe, représentant de la Colombie-Britannique.

Composition du CACPN

- Colombie-Britannique - *Percy Joe, président*
- Yukon - *Carl Sidney*
- Territoires du Nord-Ouest - *Tim O'Loan*

- Alberta - *Henry Raine*
- Saskatchewan – *Emile Highway*
- Manitoba - *Chef Lawrence Letandre*
- Ontario - *Wendy Jocko et Gerald (Gerry) McGregor*
- Nouveau-Brunswick - *Eldon Bernard et Chef Terry Richardson*
- Île-du-Prince-Édouard - *Keptin James (Jimmy) Bernard*
- Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve - *Alan Knockwood et Deborah (Debbie) Eisan*
- Québec et Labrador – *Poste vacant*



### Principales activités et réalisations

#### Activité n° 1

##### *Mise à jour de la Charte de l'Assemblée des Premières Nations*

Le CACPN donne son avis au Comité des Chefs sur le renouvellement de la Charte dans les travaux de mise à jour de la Charte de l'APN. Cela lui permet de faire progresser ses travaux et de continuer de revoir les protocoles, les traditions, les cérémonies, les rôles et les responsabilités.

#### Activité n° 2

##### *Élaboration d'un mandat*

Le CACPN est en train d'élaborer un mandat consacré à ses travaux en cours. Ce mandat lui permettra de parler d'une seule voix au sujet des préoccupations des anciens combattants souffrant d'un traumatisme inhérent au service et des effets sur leurs familles.

#### Activité n° 3

##### *Faire progresser les priorités par l'intermédiaire de la lettre d'entente rédigée avec Anciens Combattants Canada*



Les 3 et 4 avril 2024, le CACPN s'est entretenu avec des représentants d'Anciens Combattants Canada (ACC) des priorités et des pratiques exemplaires nécessaires pour faire progresser la rédaction de la lettre d'entente. Cette réunion comprenait des discussions avec l'Institut Atlas pour les vétérans et leur famille, le Fonds du Souvenir et le ministère de la Défense nationale. Au cours de la discussion, le CACPN a souligné la nécessité d'envisager une initiative de commémoration dirigée par les Premières Nations. Le CACPN rédige actuellement la deuxième phase de la lettre d'entente, qui vise à assurer l'obtention de résultats tangibles et la prestation de services pour répondre efficacement aux besoins des anciens combattants des Premières Nations, de leurs familles et de leurs communautés.

### Activité n° 4

#### *Histoires de nos anciens combattants*

Le CACPN a lancé un projet de narration intitulé Histoires de nos anciens combattants, qui permet à chaque membre du Conseil de relater ses expériences vécues pendant son service. Ce projet aboutira à la création d'un tableau du patrimoine, qui sera exposé dans les bureaux de l'APN, à Ottawa, en Ontario.

### Activité n° 5

#### *Partage d'informations*

Pour célébrer les 75 ans des missions de maintien de la paix, le CACPN a rédigé un article, intitulé A Shared History, A Shared Responsibility (Une histoire partagée, une responsabilité partagée), pour l'anthologie PK75 : Histoires de Casques bleus canadiens de l'Association canadienne des anciens combattants du maintien de la paix. Sa publication est prévue en novembre 2024. Cet article souligne l'importance de reconnaître et d'honorer les contributions des anciens combattants des Premières Nations et vise à permettre une meilleure compréhension parmi tous les Canadiens, y compris les anciens combattants.

### Activité n° 6

#### *Mise à jour de la recherche*

Depuis mai 2023, l'APN mène une recherche afin de constituer un dossier historique sur les anciens combattants et les soldats des Premières Nations qui ont servi en temps de guerre, de conflit militaire et de paix, y compris ceux qui n'ont pas fait l'objet d'attention de la part du Canada. Cette recherche est l'un des quatre piliers de la lettre d'entente. À ce jour, l'APN a recensé plus de 15 000 Autochtones en utilisant des sources fiables, notamment Bibliothèque et Archives Canada (BAC), le Musée canadien de la guerre et le Mur d'honneur des anciens combattants.

### La voie à suivre

La CACPN continuera de conseiller l'APN au besoin. Il tiendra des réunions tout au long de l'exercice 2024-2025, notamment durant l'Assemblée générale annuelle, à Montréal (Québec), en juillet 2024, et l'Assemblée extraordinaire des Chefs, à Ottawa (Ontario), en décembre 2024.

En 2024-2025, le CACPN :

1. Review the outreach activities and effectiveness of Veterans Affairs Canada (VAC) in reaching veterans at the community level.
2. Continue its work to establish a national record of First Nations soldiers who enlisted and served Canada.
3. Conduct meetings between the FNVC and VAC to further develop the work on implementing the four pillars of the Letter of Understanding.
4. Plan commemoration activities for 2024-25.

## Conseil 2ELGBTQIA+

Le Conseil des personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, en questionnement, intersexes et asexuelles, ainsi que d'autres orientations sexuelles et identités de genre (2ELGBTQIA+) de l'Assemblée des Premières Nations (APN) a été créé par l'intermédiaire de la résolution 15/2021 de l'APN, *Modification de la Charte de l'APN – Création du Conseil 2ELGBTQIA+*. Les situations et les expériences vécues par les personnes 2ELGBTQIA+ sont particulières et nécessitent un espace, une place et une voix distincts au sein des structures et processus décisionnels de l'APN.

Le Conseil 2ELGBTQIA+ a adopté son mandat lors de sa réunion annuelle à Winnipeg, au Manitoba. Ce dernier définit la mission, l'objectif et le rôle du Conseil au sein de l'APN.

L'objectif du Conseil 2ELGBTQIA+ est de fournir des recommandations et des conseils à l'APN afin d'assurer une représentation équitable et de contribuer, par son expertise, à la résolution de certains problèmes tels que la violence familiale, le suicide, le VIH/sida et les Autochtones disparus et assassinés en Amérique du Nord. Il s'emploie également à créer des espaces sûrs et à adopter une approche 2E+ dans sa représentation et ses conseils au sein de l'APN.

### Principales activités et réalisations

En septembre 2023, l'APN et le Conseil 2ELGBTQIA+ ont publiquement dénoncé les politiques scolaires du Nouveau-Brunswick et de la Saskatchewan sur les pronoms. Ces politiques sont discriminatoires et mettent en danger les jeunes 2ELGBTQIA+. En Saskatchewan, les élèves de moins de 16 ans doivent obtenir le consentement de leurs parents pour choisir leurs noms et pronoms préférés, tandis que la politique du Nouveau-Brunswick prévoit une consultation auprès

d'un psychologue scolaire ou d'un travailleur social pour les élèves de moins de 16 ans qui souhaitent discuter des pronoms sans l'avis de leurs parents. Le Conseil 2ELGBTQIA+ de l'APN juge ces politiques problématiques, car elles donnent la priorité aux droits parentaux par rapport à la sécurité des jeunes 2ELGBTQIA+, ce qui peut conduire à des révélations involontaires ou à des erreurs de genre et exacerber le taux de suicide déjà élevé parmi les Premières Nations, en particulier au sein de la communauté des personnes 2ELGBTQIA+.

En octobre 2023, le Conseil des personnes 2ELGBTQIA+ a adopté son mandat. Conformément à ce document d'orientation, il est tenu d'élaborer un plan stratégique et de veiller à ce que toutes les priorités définies dans ce plan soient mises en œuvre. Le Conseil s'est de nouveau réuni en mars 2024 à St John's (Terre-Neuve) pour élaborer son premier plan stratégique, qui doit présenter la vision, les valeurs et les principes qui guideront les travaux du Conseil. Au cours de la séance de planification stratégique, le Conseil a établi quatre priorités potentielles pour orienter ses objectifs et ses activités au cours des prochaines années :

1. **Énoncer la vérité** – Étudier le rôle de la colonisation dans la marginalisation et le déplacement de la communauté 2ELGBTQIA+ et s'assurer que ses membres ne sont pas traités comme des personnes de second ordre dans certains domaines, tels que la santé, la recherche et l'élaboration de politiques;
2. **Orienter le Conseil 2ELGBTQIA+ vers l'avenir** – S'assurer que le Conseil dispose des outils et des ressources nécessaires pour susciter des changements et mettre





en œuvre son plan stratégique pour les générations futures;

**3. Collaborer et établir des relations** – Travailler en collaboration avec les autres Conseils de l'APN, les gouvernements, les organisations régionales et les nations pour répondre aux besoins de la communauté 2ELGBTQIA+;

**4. Informer et appliquer les connaissances** – Lutter contre le mouvement croissant d'intolérance au Canada en préconisant une information qui normalise et célèbre la communauté et la culture 2ELGBTQIA+.

Une fois finalisé, le plan stratégique sera un document évolutif qui sera revu et mis à jour régulièrement pour répondre aux besoins particuliers et dynamiques de la communauté 2ELGBTQIA+.

### *Prochaines étapes – La voie à suivre*

Le Conseil 2ELGBTQIA+ s'est engagé à pourvoir les postes vacants dans les régions de l'APN, en particulier en Alberta, en Ontario et à l'Île-du-Prince-Édouard, tout en finalisant son plan stratégique.

Dans l'avenir, le Conseil intensifiera ses efforts dans les initiatives concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées. Conscient de l'importance de l'inclusion dans les travaux de l'Enquête nationale sur les FFADA, le Conseil s'efforcera également d'apporter son point de vue dans les efforts de mise en œuvre et de s'assurer que la responsabilité du gouvernement est prise en compte dans la lutte contre les causes profondes de la violence à l'encontre de la communauté 2ELGBTQIA+. Le plaidoyer priorisera une mise en œuvre des Appels à la justice qui tient particulièrement compte des intérêts de la communauté 2ELGBTQIA+.

*Renforcer nos relations*

## RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE





*She:kon, Aaaniin, Pjil'asi, OKI, Kwe kwe, Boozhoo, Tan'si, Gilakas'la*

Chers Chefs, mandataires, invités d'honneur et délégués,

Je m'appelle Craig Gideon et je suis membre de la Première Nation crie de Missanabie et directeur général par intérim de l'APN. Je suis heureux de vous accueillir à la 45<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Assemblée des Premières Nations (APN). Je remercie les *Mohawks de Kahnawake* de nous accueillir sur leurs terres traditionnelles et je me réjouis de pouvoir bénéficier de leur hospitalité. J'espère que vous pourrez profiter de tout ce que ce magnifique territoire a à offrir. Il est toujours encourageant de voir autant de Nations différentes réunies dans un même lieu, et je me réjouis à l'idée de travailler avec vous tous au cours de cette AGA. Nous avons un programme ambitieux, avec de nombreuses résolutions à examiner et la présence de ministres fédéraux qui s'entretiendront avec les dirigeants des Premières Nations et répondront à leurs questions.

Je tiens à remercier tous les membres du personnel de l'APN qui travaillent en coulisse pour assurer le succès de l'AGA. Sans leur travail acharné et leur dévouement, ce rassemblement ne pourrait pas avoir lieu. Bien que mon mandat en tant que directeur général par intérim ait été bref, je suis fier de tout ce que nous avons accompli et reconnaissant des efforts diligents de mes prédécesseurs. Les réalisations du Secrétariat de l'APN sont des succès qui nous appartiennent à tous et qui profitent à toutes les Premières Nations. En voici quelques exemples :

- L'élection de notre Cheffe nationale, Cindy Woodhouse Nepinak;
- L'aboutissement des négociations de l'accord final de règlement sur la réforme à long terme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations;
- L'approbation par la Cour fédérale du Canada du protocole de distribution de l'indemnisation pour les enfants retirés de leur famille et leurs parents ou grands-parents prodigueurs de soins, dans le cadre de l'Accord final de règlement de 23 milliards de dollars;

- La collaboration avec les membres du Comité exécutif pour mettre à jour les priorités énumérées dans le Mécanisme bilatéral permanent avec le premier ministre et l'APN;
- Le travail avec le Comité des Chefs sur le renouvellement de la Charte pour apporter des modifications au principal document directeur de l'APN en vue d'améliorer l'organisation, au profit de toutes les Premières Nations;
- Le soutien au Comité exécutif dans le cadre des efforts de plaidoyer qu'il a déployés en vertu des mandats qui lui ont été conférés par les Premières Nations-en-assemblée au moyen des résolutions adoptées lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de décembre 2023;
- Le suivi de nouvelles lois présentées par le Canada et l'examen de divers rapports et études connexes pour s'assurer que l'APN est informée et prête à intervenir en apportant une contribution utile et précieuse.

Pour conclure, je tiens à vous remercier pour votre engagement, votre coopération et votre leadership continus. Le dévouement dont vous faites preuve en vue d'améliorer la qualité de vie de toutes les Premières Nations est manifeste dans la façon dont vous défendez votre peuple. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de vous servir en tant que directeur général par intérim de l'APN, et j'espère que nos efforts concertés de plaidoyer permettront de promouvoir, de défendre et de faire respecter les intérêts, les objectifs et les droits des Premières Nations.

*Nia:wen, Miigwetch, Wela'lioq, Mahsi'Cho, Hiy Hiy, Guneshcheesh, Howa'a, Kinanaskomitin,*

*Craig Gideon*  
*Directeur général par intérim*

*Renforcer nos relations*

## RAPPORTS DES DIRECTIONS





## Direction générale du développement économique et des infrastructures

*La Direction générale du développement économique et des infrastructures (DEI) a pour objectif de mieux faire reconnaître la compétence des Premières Nations en ce qui a trait aux infrastructures, aux pêches et au développement économique, tout en améliorant la qualité de la prestation des programmes et des services.*

La Direction générale du développement économique et des infrastructures se compose de trois (3) secteurs, chacun dirigé par un directeur. Chaque secteur joue un rôle important dans le cadre des efforts déployés pour promouvoir le leadership des Premières Nations, l'accès à l'économie et le développement des infrastructures. Un directeur principal assure la supervision de l'ensemble de la direction.

Il est essentiel de protéger la capacité économique des Premières Nations à exercer leur compétence, d'améliorer le bien-être économique des Premières Nations et de défendre la prise en charge des programmes et des services dans les domaines du développement économique, des pêches et des infrastructures. Ces activités de défense des intérêts revêtent une importance essentielle pour combler le fossé socio-économique. Les domaines de plaidoyer de longue date, comme la pêche, la chasse, la sylviculture et les droits de récolte alimentaire, orientent de nouveaux domaines stratégiques, comme le cannabis et l'énergie propre. Ces domaines sont essentiels pour parvenir à une réconciliation économique avec les Premières Nations.

### Développement économique

Le Secteur du développement économique de l'Assemblée des Premières Nations (APN) milite en faveur de politiques et de programmes économiques qui respectent l'autodétermination des Premières Nations dans le cadre de leurs économies de marché et traditionnelles, et qui favorisent la reprise économique, la prospérité, l'inclusion et la durabilité. Les activités de plaidoyer actuelles portent sur le cannabis, la connectivité, les jeux, les ressources naturelles, le marché du travail, le commerce et l'approvisionnement.

#### Réalisations 2023-2024

##### Marché du travail

L'APN a examiné la *Loi sur l'équité salariale* et la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* afin de guider les efforts du Groupe de travail sur l'examen de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. En outre, l'APN a contribué à l'évaluation du programme Formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones (FCEA). L'APN a remobilisé les signataires d'ententes dans le cadre de la SFCEA et a organisé une conférence nationale des Premières Nations sur la SFCEA à Vancouver, en Colombie-Britannique, en février 2023.

## Approvisionnement

En vertu de la résolution 72/2023, *Organisation d'approvisionnement des Premières Nations et Cadre national de partage des avantages*, l'APN participe au Comité directeur de l'Organisation d'approvisionnement des Premières Nations, coordonné par l'Association nationale des sociétés autochtones (ANSA), avec d'autres organisations économiques autochtones nationales. Un plan d'affaires a été rédigé et un cabinet d'avocats a été engagé pour constituer l'Organisation nationale d'approvisionnement des Premières Nations.

## Ressources naturelles

Conformément à la résolution 72/2023, *Organisation d'approvisionnement des Premières Nations et Cadre national de partage des avantages*, l'APN et Ressources naturelles Canada (RNCAN) s'efforcent de faire participer pleinement les Premières Nations à tous les niveaux de la prise de décision. L'APN a participé aux séances de mobilisation nationales sur le Cadre national de partage des bénéfices et le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones, en veillant à ce que les priorités et les préoccupations des Premières Nations soient prises en compte et traitées.

## Commerce

Conformément à la résolution 99/2023, *Opposition aux mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États, et à la résolution 37/2019, Soutien aux droits inhérents et issus de traités concernant l'exonération fiscale et tarifaire*, l'APN continue de collaborer dans le cadre de l'Accord de coopération économique et commerciale avec les peuples autochtones (ACECPA), dans le but d'élargir les débouchés économiques liés au commerce et l'accès aux marchés pour les produits et services des Premières Nations à l'échelle internationale et entre les Nations. L'APN prévoit de nommer un représentant de l'APN au Conseil de l'ACECPA, qui a récemment défini un plan de travail comportant des points qui correspondent aux mandats de l'APN.

## Connectivité

En vertu de la résolution 08/2023, *Soutien gouvernemental à la souveraineté des Premières Nations en matière de connectivité numérique et de spectre*, la transition vers les technologies et les paysages virtuels a mis en évidence la nécessité d'améliorer la connectivité numérique. Bien que le gouvernement du Canada se soit engagé à connecter 100 % des Canadiens à Internet à haut débit d'ici 2030, les Premières Nations sont restées largement déconnectées. L'APN a publié en avril 2024 son rapport intitulé *Comblant l'écart en matière d'infrastructures d'ici 2023*, qui indique que 5,2 milliards de dollars sont nécessaires pour connecter les Premières Nations à Internet à haut débit et à la téléphonie cellulaire. En outre, l'APN demande l'instauration d'un moratoire sur l'octroi de licences d'utilisation du spectre sur les territoires des Premières Nations. Ce moratoire serait en vigueur jusqu'à ce que des consultations soient menées avec les Premières Nations pour s'assurer que les processus d'octroi de licences sont conformes aux normes minimales énoncées dans la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (Déclaration des Nations Unies).

## Jeux de hasard

L'APN s'efforce de trouver des moyens de soutenir la mise en œuvre de la résolution 18/2022, *Soutien à des modifications au Code criminel concernant la compétence en matière de jeux de hasard*, qui stipule que le Code criminel du Canada empêche les Premières Nations d'entrer dans le secteur du jeu à moins de détenir une licence d'une province du Canada. L'APN plaide également en faveur de la modification de l'article 207 du Code criminel du Canada afin de reconnaître la compétence des Premières Nations en matière de jeux de hasard. Elle demande notamment au Canada de promouvoir toute modification corrélative nécessaire à la législation fédérale pour donner effet à des modifications précises au Code criminel du Canada.





## **Cannabis**

En vertu de la résolution 12/2020, *Représentation des Premières Nations concernant la législation sur le cannabis*, l'APN a participé à l'examen législatif de la Loi sur le cannabis afin de soutenir les considérations, la mobilisation et le dialogue des Premières Nations en ce qui concerne la législation sur le cannabis. L'APN a également élaboré une analyse juridique et un document d'orientation axés sur les priorités des Premières Nations en matière de santé et d'économie, notamment en ce qui concerne la compétence, la fiscalité, le partage des recettes, les entreprises, la réglementation et les licences.

### **Conclusion – La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir**

L'APN continuera à travailler sur tous les mandats relatifs au développement économique et aux domaines connexes qui ont été adoptés par les Premières Nations-en-assemblée. Il s'agit notamment de plaider en faveur d'un financement pour la connectivité propre aux Premières Nations, de critères, d'un accès aux programmes de connectivité et de séances de formation afin d'offrir aux Premières Nations des possibilités de propriété et de prise en charge du spectre et de la technologie sans fil.



L'APN continuera également de plaider en faveur de la réduction des obstacles et de la reconnaissance de la compétence des Premières Nations en ce qui a trait à la législation sur le cannabis, et cherchera à travailler avec le gouvernement du Canada sur un cadre visant à modifier la *Loi sur le cannabis*. Ce travail sera appuyé par le Comité des Chefs sur le développement économique.

D'ici 2031, le programme 2 milliards d'arbres de RNCan investira jusqu'à 3,2 milliards de dollars dans des activités de plantation d'arbres, dont 500 millions de dollars pour un volet de financement autochtone. La contribution et les conseils des Premières Nations quant à l'élaboration et la mise en œuvre d'un modèle de gouvernance inclusif garantissent que les Premières Nations bénéficient de ce programme décennal. L'APN continuera de prôner un dialogue distinct avec les Premières Nations et le Comité des Chefs sur le développement économique représente le moyen de dialoguer avec l'organisation.

En ce qui concerne les jeux de hasard, le projet de loi S-268, actuellement au Sénat, propose des modifications au Code criminel et à la *Loi sur les Indiens* afin d'affirmer la compétence des Premières Nations en ce qui a trait aux activités de jeux de hasard sur les terres de réserve. L'APN procède actuellement à une analyse juridique afin d'étayer ce plaidoyer législatif.

## **Secteur des pêches**

### **Réalisations 2023-2024**

#### **Océans – Plan de protection des océans (PPO)**

Le sous-comité du PPO a été rétabli et s'est réuni virtuellement le 7 février et le 26 avril 2024. Un cadre de pratiques exemplaires comprenant des indicateurs a été établi pour évaluer la participation des Premières Nations et les partenariats avec celles-ci dans le cadre du PPO. Des questions aux fins

de discussion pour les entretiens initiaux et une enquête généralisée ont été élaborées afin de mobiliser les Premières Nations participant au PPO de manière générale.

**Résolution 52/2018, Inclusion des Premières Nations dans le Plan canadien de protection des océans :** L'APN continue de travailler en collaboration avec Transports Canada (TC) et la Garde côtière canadienne (GCC) afin de trouver un financement de base et opérationnel à long terme pour les Premières Nations et les travaux régionaux liés au PPO. Elle poursuit également son plaidoyer pour que les réformes législatives, réglementaires, politiques et opérationnelles liées au PPO respectent les droits inhérents, les traités, les titres et les compétences des Premières Nations et reconnaissent les responsabilités immuables des Premières Nations à l'égard de leurs territoires traditionnels.

### **Gouvernance et administration**

La **résolution 73/2023, Transition de la pisciculture en enclos à filet ouvert**, a fait l'objet d'une planification conjointe entre l'APN et le MPO. Des communications régulières d'information ont eu lieu au sujet du Plan de transition en Colombie-Britannique et de l'ébauche de la Loi sur l'aquaculture. La ministre des Pêches et des Océans a indiqué que le Plan de transition serait publié d'ici 2025.

La **résolution 06/2021, Saumon quinnat d'origine canadienne du fleuve Yukon**, demeure un mandat actif, l'APN devant soumettre un document d'information au Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes, qui étudie actuellement la durabilité des stocks de saumon au Yukon.

La **résolution 65/2019, Reconnaissance de l'arrêt Marshall**, est un sujet de plaidoyer constant pour l'APN. Elle a fait l'objet d'une séance de dialogue en juillet 2023 à Halifax dans le cadre de l'examen du rapport

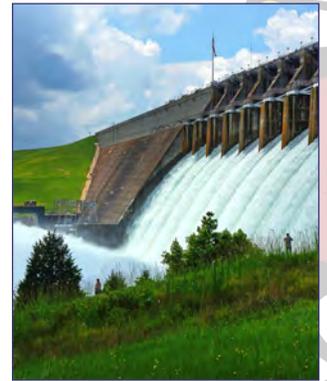
sénatorial intitulé La paix sur l'eau. Il s'agit d'un appel constant au MPO pour qu'il reconnaisse et affirme son obligation de mettre pleinement en œuvre, dans tout le Canada, des pêches fondées sur les droits qui ne sont pas soumises à des permis délivrés en vertu de la Loi sur les pêches.

La **résolution 18/2018, Soutien à la poursuite de l'étude sur la gestion ciblée des populations de phoques et d'otaries et à l'élaboration de stratégies de gestion ciblées**, a été examinée à la table de planification conjointe de l'APN et du MPO. La demande pour l'élaboration de stratégies de gestion ciblées est également énoncée dans une lettre en attente destinée à la ministre des Pêches et des Océans, en lien avec une étude en cours du Comité sénatorial permanent des pêches et des océans.

### **Groupe de travail sur les pêches intérieures du Comité national des pêches**

Conformément à la résolution 73/2023 de l'APN, *Cadre de gestion des pêches dans les eaux intérieures fondé sur les droits des Premières Nations*, l'APN, sous la direction du Comité national des pêches, a tenu une réunion fructueuse sur le territoire traditionnel de la Première Nation ojibway de Brokenhead, au Manitoba, du 21 au 23 novembre 2023, afin d'entamer des discussions sur l'élaboration d'un cadre de gestion des pêches dans les eaux intérieures fondé sur les droits. Les fonds nécessaires à ce travail ont été fournis par le Programme de protection de l'habitat autochtone du ministère des Pêches et des Océans. Les éléments du cadre ont été examinés tout comme d'autres questions urgentes telles que la vente de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce ainsi que la *Loi sur le transfert des ressources naturelles* du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta respectivement.

### **Conclusion – La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir**





L'APN achèvera son travail d'élaboration d'indicateurs permettant d'évaluer la participation des Premières Nations et les partenariats avec celles-ci dans le cadre du PPO, afin d'aborder la question du financement de base et opérationnel à long terme pour les Premières Nations et de plaider en faveur d'une réforme qui respecte les droits des Premières Nations. Le groupe de travail APN-Transports Canada-Garde côtière canadienne administrera un sondage généralisé et mènera des entrevues initiales et de suivi, ainsi que des analyses des accords de financement et des documents de programme en vue de définir des indicateurs d'évaluation, avec l'aide du sous-comité du PPO. L'APN organisera des séances de mobilisation régionales pour solliciter les commentaires et les réactions des Premières Nations sur l'évaluation du PPO et les indicateurs à intégrer dans le rapport final.

En outre, le Comité national des pêches organisera une séance de planification stratégique en vue de fixer les priorités pour les trois prochaines années. Il s'agira notamment d'examiner les modalités et les mandats existants. Il s'agira également de définir les priorités législatives et réglementaires, telles que le prochain examen quinquennal de la Loi sur la pêche. Enfin, l'APN encouragera la poursuite des activités de plaidoyer nécessaires à la pleine reconnaissance de la pêche par les Premières Nations fondée sur les droits dans l'ensemble du pays, tant sur les côtes qu'à l'intérieur des terres.

## Logement et infrastructures

Le Secteur du logement et des infrastructures de l'APN est chargé de demander la réalisation d'investissements majeurs de la part du gouvernement fédéral dans le logement, les infrastructures communautaires et l'itinérance, ainsi que la création de politiques et de solutions connexes dirigées par les Premières Nations. Le Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures (CCLI), présidé par le Chef régional de Terre-Neuve, Brendan Mitchell, ainsi que le Chef régional de l'Ontario, Glen Hare, responsable du dossier de l'eau, oriente les travaux du Secteur du logement et des infrastructures.

### Réalisations 2023-2024

#### Logement

L'APN travaille en étroite collaboration avec les techniciens régionaux, Services aux Autochtones Canada (SAC), la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et Infrastructure Canada (INFC) par l'intermédiaire du Groupe de travail technique mixte (GTM) afin d'élaborer des stratégies pour assurer la prise en charge et le contrôle du logement par les Premières Nations, conformément à la Stratégie sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations. Toujours soucieuse du besoin de combler les lacunes en matière de logement, l'APN a élaboré conjointement avec des techniciens du logement une approche fondée sur les distinctions pour la Stratégie sur le logement pour les Autochtones en milieu urbain, rural et nordique de la SCHL, qui a été approuvée par les Premières Nations-en-assemblée et soumise à la SCHL en vue d'obtenir un financement direct au profit des citoyens des Premières Nations.

L'APN a également :

- façonné le rapport de la vérificatrice générale sur le logement des Premières Nations, en soulignant l'incapacité du gouvernement à améliorer les conditions de logement dans les communautés des Premières Nations;
- élaboré un rapport sur les besoins en matière de compétences et de perfectionnement dans le domaine du logement des Premières Nations à l'échelle nationale, en s'appuyant sur les discussions menées à l'occasion de tables rondes;
- organisé un forum sur le logement et l'itinérance qui a attiré de nombreux participants et qui a permis aux professionnels du logement et de l'itinérance de faire du réseautage et d'obtenir les informations et les ressources les plus récentes pour les aider dans leur travail.

## Itinérance

Conformément à la Stratégie sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations, l'APN a entrepris des recherches approfondies, un dialogue et des discussions continues avec les Premières Nations, les fournisseurs de services et le gouvernement afin d'élaborer le Plan d'action national sur l'itinérance des Premières Nations, qui a été approuvé par les Premières Nations-en-assemblée. Les activités visant à appuyer l'élaboration du Plan d'action ont été les suivantes :

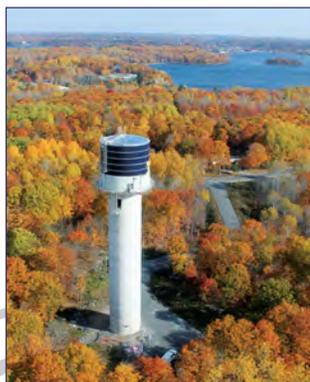
- Engager un dialogue sur les besoins et les priorités des Premières Nations en matière d'itinérance, y compris une séance à Victoria (C.-B.) avec des personnes ayant une expérience vécue, des techniciens du logement et des prestataires de services.
- Négocier une approche régionale pour une administration fondée sur les distinctions du financement visant à lutter contre l'itinérance des Premières Nations dans le cadre de l'initiative *Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance*, et continuer à aider les régions à négocier des ententes avec Infrastructure Canada pour ce financement.
- Établir un rapport d'estimation des coûts qui indique qu'il faudra entre 37 et 46 milliards de dollars au cours des dix prochaines années pour éradiquer l'itinérance des Premières Nations.

## Infrastructures

Il est essentiel de combler l'écart en matière d'infrastructures pour obtenir des résultats socioéconomiques équitables et faire respecter les droits des Premières Nations. Cette année, l'APN a lancé le rapport phare *Comblant l'écart en matière d'infrastructures d'ici 2023, le 15 avril 2024*, afin que le Canada comprenne le coût estimé de 349,2 milliards de dollars nécessaire pour répondre aux besoins des Premières Nations en matière d'infrastructures. D'autres initiatives ont été menées à bien pour promouvoir les infrastructures des Premières Nations :

- Un rassemblement des intervenants des Premières Nations a été organisé le 19 mai 2024. Il s'est concentré sur la promotion des priorités des Premières Nations en matière de protection contre les incendies et s'est penché sur la meilleure façon de faire face aux dangers croissants d'incendie auxquels se heurtent les Premières Nations.
- SAC et l'APN ont élaboré conjointement une stratégie de protection contre les incendies des Premières Nations pour la période allant de 2023 à 2028, qui a été rendue publique lors du rassemblement des intervenants des Premières Nations. Cette stratégie s'appuie sur des stratégies antérieures pour lutter contre les risques





croissants liés aux changements climatiques et fait la promotion des technologies modernes pour la planification, le suivi et la gestion de la prévention des incendies.

- Collaboration avec SAC, par l'intermédiaire du Groupe de travail technique mixte, sur la politique d'appel d'offres de SAC, qui a donné lieu à plusieurs changements importants visant à créer davantage de possibilités et de souplesse pour les Premières Nations dans les processus d'appel d'offres, comme de nouveaux critères d'évaluation, la mise en œuvre d'offres alternatives, des mesures de sécurité contractuelle et des seuils de valeur monétaire ajustés pour les contrats généraux, la gestion de la construction, les contrats à source unique et les services professionnels.

### **Eau et eaux usées**

Depuis 2013, l'APN a reçu plusieurs mandats importants de la part des Premières Nations-en-assemblée axés sur l'élaboration d'une nouvelle loi adaptée aux droits, aux compétences, aux priorités et aux besoins des Premières Nations. À partir de 2019, l'APN a coordonné la tenue de séances de mobilisation régionales dans tout le Canada. Le Règlement national du recours collectif de 2021 a considérablement accéléré le travail d'élaboration d'une nouvelle loi.

Grâce aux efforts de plaidoyer soutenus déployés par l'APN et les Premières Nations, la ministre des Services aux Autochtones Canada (SAC) a travaillé en étroite collaboration avec ses collègues pour faire avancer l'ébauche de consultation mise à jour qui intègre les priorités des détenteurs de droits. La législation proposée comprend les exigences minimales essentielles demandées par les Premières Nations-en-assemblée dans la **résolution 23/2022, Réengagement à l'égard de l'élaboration conjointe d'une loi de remplacement sur la**

*salubrité de l'eau potable pour les Premières Nations.*

Le 11 décembre 2023, le chef régional de l'Ontario, Glen Hare, a assisté à la conférence de presse annonçant le dépôt du projet de loi C-61, *Loi concernant l'eau, les sources d'eau, l'eau potable, les eaux usées et les infrastructures connexes sur les terres des Premières Nations* (titre abrégé : *Loi sur l'eau propre des Premières Nations*). Le projet de loi est actuellement en cours d'examen par le Parlement et répond aux exigences minimales nécessaires à l'adoption d'une loi sur l'eau et les eaux usées par les Premières Nations : reconnaissance des droits sur les sources d'eau; normes nationales minimales contraignantes; engagement de financement; protection de la responsabilité des gouvernements des Premières Nations; structures de gouvernance de l'eau dirigées par les Premières Nations; mécanismes de gestion des sources d'eau transfrontalières. Le mandat le plus récent de l'APN dans ce dossier, la **résolution 47/2023, Projet de loi fédérale sur l'eau potable et les eaux usées des Premières Nations**, prévoit de soumettre le projet de loi à l'approbation d'une prochaine Assemblée.

### **Principales activités pour 2023-204:**

- Plénière de l'AGA de l'APN : Le point sur la loi concernant l'eau potable pour les Premières Nations, le 13 juillet 2023.
- Sommet des jeunes sur l'eau de l'APN de 2023 : Assurer la salubrité de l'eau pour toutes les Premières Nations, les 17 et 18 août 2023.
- 4<sup>e</sup> Sommet virtuel annuel sur l'eau : Un dialogue national sur les enjeux urgents et émergents liés à l'eau auxquels se heurtent les Premières Nations, le 22 novembre 2023.
- Forum national des opérateurs des systèmes de traitement des eaux :

Opérateurs et opérateurs en formation, le 15 avril 2024.

- 7<sup>e</sup> Symposium annuel sur l'eau et salon professionnel, du 16 au 18 avril 2024.

Les mandats conférés par les Premières Nations-en-assemblée qui orientent ce travail relèvent des résolutions suivantes :

**Résolution 53/2019, Droit de la personne à de l'eau potable salubre**

**Résolution 27/2021, Dialogue et participation significatifs dans l'élaboration conjointe d'une agence canadienne de l'eau**

**Résolution 28/2021, Soutien aux infrastructures décentralisées des Premières Nations**

La **résolution 60/2022** préconise que les Premières Nations élaborent conjointement la Stratégie fédérale sur le logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique, tout en veillant à ce que les fonds respectent les compétences des Premières Nations.

La **résolution 32/2023** vise à modifier les exigences de la SCHL en matière de cautionnement de soumission pour que les entreprises de construction des Premières Nations puissent soumissionner à des appels d'offres et à des contrats.

La **résolution 66/2023** vise à ce que les Premières Nations contrôlent les fonds URN, conformément à la Déclaration des Nations Unies et au maintien de la souveraineté des Premières Nations.

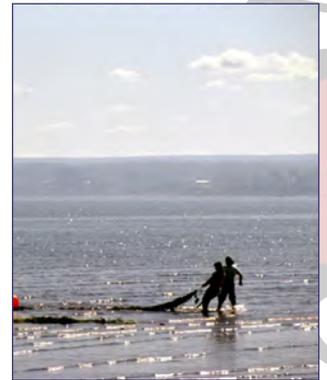
La **résolution 75/2023** approuve le Plan d'action national de lutte contre l'itinérance des Premières Nations, donnant à l'APN un mandat renouvelé pour sa mise en œuvre. Le Plan d'action répond aux exigences de la résolution 79/2019 qui demande l'établissement d'un plan de lutte contre

l'itinérance des Premières Nations dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci.

**Résolution 53/2023 : Processus de gestion nationale de l'eau et d'Agence canadienne de l'eau dirigé par les Premières Nations** demande au Canada de mettre fin à la création de l'Agence canadienne de l'eau et sollicite l'engagement du Canada à adhérer aux normes de la Déclaration des Nations Unies afin de collaborer avec les Premières Nations à l'élaboration conjointe et à la mise en œuvre de toute agence de ce type.

**Conclusion – La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir**

Il reste encore beaucoup à faire pour promouvoir les droits et la compétence des Premières Nations en ce qui a trait au logement et aux infrastructures, tout en veillant à ce que le Canada respecte ses engagements en matière de réforme budgétaire et politique afin de combler l'écart en matière d'infrastructures. L'APN continuera de plaider en faveur d'investissements et de déployer des efforts essentiels à la réalisation de ses mandats, notamment en mesurant et en rendant compte des écarts en matière d'infrastructures, en menant des recherches sur les besoins en matière de compétences et de perfectionnement, en analysant les retombées des investissements sur l'économie et en mettant en œuvre le Plan d'action national de lutte contre l'itinérance des Premières Nations. La loi proposée sur l'eau exige également l'élaboration conjointe de cadres de financement, de mécanismes de gouvernance et de normes. Les Premières Nations doivent demeurer des partenaires d'élaboration conjointe et ouvrir la voie à l'établissement de systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées.





## Direction générale de l'environnement, des terres et de l'eau

*La Direction générale de l'environnement, des terres et de l'eau s'emploie à protéger et à préserver le cercle sacré de la vie en appliquant les connaissances et les valeurs traditionnelles - qui font partie intégrante de toutes les relations au sein de la Création - à la conservation de l'environnement, de toutes les terres et de l'eau..*

### **Principales questions et activités de la Direction générale**

Pour les Premières Nations, l'environnement - l'ensemble des terres et des eaux - c'est la vie. Tout est lié, ce qui reflète notre lien réciproque et durable avec nos terres, nos eaux et nos territoires. L'objectif de la Direction générale consiste à promouvoir le droit à l'autodétermination des Premières Nations, qui cherchent à se réapproprier leurs compétences et leur autorité, conformément à leurs droits et titres inhérents, protégés par la Constitution et issus de traités. Nous donnons la priorité à la reconnaissance continue des Premières Nations comme chefs de file dans les domaines de l'environnement, des terres et de l'eau.

Pour ce faire, nous mettons en avant les cinq résultats stratégiques interdépendants suivants :

1. Veiller à ce que les lois et la réglementation fédérales relatives à l'environnement, aux terres et à l'eau respectent les droits inhérents et issus des traités, les titres et les compétences des Premières Nations.
2. Plaider en faveur d'un financement équitable, suffisant et direct pour l'environnement, les terres et l'eau afin de permettre aux Premières Nations
3. Améliorer les politiques et les programmes fédéraux liés à l'environnement, aux terres et à l'eau afin de permettre aux gouvernements des Premières Nations d'exercer leurs droits inhérents et issus de traités, leurs titres et leurs compétences, tout en laissant la possibilité d'affirmer les politiques et les programmes dirigés par les Premières Nations.
4. Faciliter la création de mécanismes ou de processus liés à l'environnement, aux terres et à l'eau qui favorisent l'atteinte des résultats à long terme définis par les Premières Nations, tout en respectant les droits inhérents et issus de traités, les titres et les compétences des Premières Nations.
5. Appuyer les Premières Nations dans l'élaboration de stratégies liées à l'environnement, aux terres et à l'eau, et plaider pour qu'elles soient pleinement prises en compte dans les processus décisionnels fédéraux.

d'exercer pleinement leurs droits inhérents et issus de traités, leurs titres et leurs compétences.

## Secteur de l'environnement

Le Secteur de l'environnement de l'APN travaille activement à positionner les Premières Nations comme chefs de file de l'action environnementale, en suscitant des changements transformateurs dans divers domaines, dont les changements climatiques, la conservation, la biodiversité et la santé de l'environnement. Il s'agit notamment de promouvoir la reconnaissance des droits inhérents, des titres et des compétences des Premières Nations, ainsi que l'application de l'autodétermination et des compétences des Premières Nations dans l'élaboration des lois, des politiques et des programmes, avec les conseils et le leadership du Comité consultatif sur l'action pour le climat et l'environnement (ACE).

### Réalisations en 2023–2024

#### Conservation et biodiversité

À la suite de la négociation réussie du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM) en décembre 2023, le Canada a recentré ses efforts sur l'arrêt et l'inversion de la perte de biodiversité. L'APN a présenté des documents techniques de haut niveau et contribué à la Stratégie et au Plan d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) - la réponse et le plan d'action du Canada visant à respecter les engagements du CMBKM. La participation de l'APN a renforcé les processus de planification des stratégies de conservation et a permis de promouvoir le leadership des Premières Nations en tant qu'intendants et gardiens des terres, des eaux, des glaces, de l'air et de tout ce qui y vit.

Grâce à ses activités de plaidoyer, l'APN a cherché à positionner les Premières Nations comme des chefs de file de la conservation dans l'ensemble de la Stratégie canadienne pour la biodiversité. Cette stratégie préconise le leadership des Premières Nations et, le cas échéant, l'intégration du

savoir autochtone dans la planification du rétablissement des espèces en péril, la conservation par zone et l'intendance de l'eau. Les activités de plaidoyer de l'APN ont permis de faire connaître le point de vue des Premières Nations sur la nature : les relations extractives et coloniales établies nuisent à notre mère la Terre et un retour à des relations holistiques et réciproques s'impose.



Conformément à la résolution 57/2022, *Table de la nature des Premières Nations*, l'APN continue de promouvoir la création d'une Table sur la nature des Premières Nations (TNPN) technique conjointe, qui a tenu sa réunion inaugurale en février 2024, et dont l'objectif principal est la mise en œuvre nationale de la Stratégie nationale pour la biodiversité, parmi d'autres priorités liées à la nature.

#### Santé de l'environnement

Les Premières Nations entretiennent un lien unique, intime et sacré avec l'environnement et tous les êtres vivants. Cette relation réciproque avec notre mère la Terre favorise la santé et le bien-être des Premières Nations et s'appuie sur notre compréhension innée des liens qui existent entre la santé de l'environnement et le bien-être de notre peuple. À cette fin, l'APN a continué d'intensifier ses efforts sur des enjeux importants liés à la santé de l'environnement. Cette année, nous avons notamment participé à l'élaboration d'un Cadre de mise en œuvre du droit à un environnement sain, poursuivi nos efforts visant à améliorer l'éducation et la sensibilisation aux effets négatifs de la maladie débilitante chronique (MDC) qui touche les cerfs et les caribous, et continué d'examiner la relation entre l'environnement et la santé des enfants des Premières



Nations dans le cadre de l'Étude sur l'alimentation, l'environnement, la santé et la nutrition des enfants et des jeunes des Premières Nations (EAESNEJ).

### **Grands projets et évaluation des répercussions**

À la suite de la décision de la Cour suprême du Canada dans le Renvoi relatif à la Loi sur l'évaluation d'impact (LEI), 2023 CSC 23, qui a jugé certaines parties de la LEI inconstitutionnelles, le gouvernement du Canada a cherché à apporter des modifications à la LEI par l'intermédiaire de la *Loi d'exécution du budget, 2024*. L'APN continue de surveiller les modifications législatives ainsi que la mise en œuvre des règlements et des politiques dans le cadre de la LEI. Celle-ci offre aux Premières Nations des possibilités concrètes de participer à l'évaluation des répercussions et à la prise de décisions concernant les grands projets. Ces possibilités comprennent l'élaboration d'un Cadre stratégique sur le savoir autochtone, des programmes de soutien aux capacités autochtones et des accords de co-administration autochtone. L'APN continuera à encourager et à coordonner les interventions et la participation des Premières Nations, y compris les séances de mobilisation régionales prévues pour le printemps et l'été 2024

### **Lutte contre les changements climatiques**

Depuis l'adoption de la résolution 05/2019, *Déclarer une urgence climatique pour les Premières Nations*, l'APN a défendu les priorités liées au leadership climatique des Premières Nations. La Stratégie nationale pour le climat de l'APN, élaborée en collaboration avec Comité consultatif sur l'ACE, a été approuvée par les Premières Nations-en-assemblée et rendue publique le 18 octobre 2023. L'APN travaille avec le Comité consultatif et d'autres conseils des Premières Nations à l'élaboration d'une stratégie nationale de mise en œuvre sur le climat et à la planification de son troisième

Rassemblement national sur le climat, qui se tiendra à Calgary, en Alberta, du 7 au 10 octobre 2024.

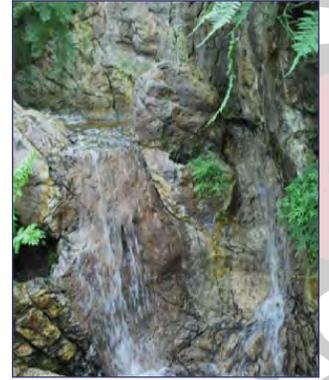
Le Programme de leadership des Premières Nations en matière de climat découle, de manière générale, des travaux du Comité mixte sur l'action climatique. Il définit le leadership des Premières Nations en matière de climat comme une nouvelle façon d'envisager des solutions, en cherchant à positionner les priorités et le leadership des Premières Nations en matière de climat au cœur de l'action climatique. Il s'agit notamment d'accords de financement souples et nationaux qui transfèrent directement les ressources, les capacités et l'autorité aux Premières Nations. Actuellement, les responsables régionaux des Premières Nations participent à des discussions régionales dans le cadre de ce processus, dont beaucoup sont prévues pour le printemps et l'été 2024. Le Programme de leadership des Premières Nations en matière de climat sera un document autonome qui résumera les priorités et les solutions décrites par les responsables régionaux et par les recommandations conjointes nationales. Il sera élaboré en collaboration par les responsables régionaux avec le soutien de l'APN. Le Programme sera également annexé au mémoire au Cabinet (MC) préparé par le gouvernement fédéral, qui sera soumis au Cabinet à l'automne 2024.

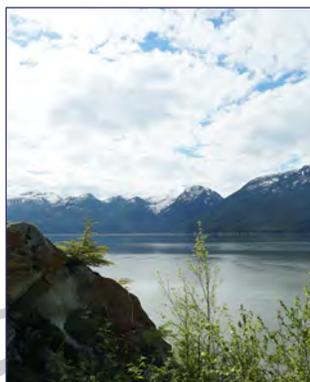
Le Comité mixte sur l'action climatique poursuit son travail en personne pour promouvoir les intérêts des Premières Nations au sein des politiques et des plans fédéraux sur le climat. Le comité technique mixte se prépare à publier son rapport annuel pour 2023 et son examen quinquennal à l'intention de la Cheffe nationale et du premier ministre au printemps 2024.

En outre, une délégation de l'APN a participé à la 28<sup>e</sup> Conférence des Parties (CdP 28) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) aux Émirats arabes unis en décembre 2023. Un document de principe intitulé *Faire progresser et affirmer le leadership des Premières Nations en matière de climat à la CdP 28* a été préparé pour présenter les priorités des Premières Nations et plaider en faveur d'une action climatique urgente et transformatrice. Un bulletin électronique détaillant la participation de l'APN à la CdP 28 a été publié en janvier 2024.

## Principales résolutions

- Résolution 22/2023, *Engagement des Premières Nations dans le Plan de réduction des émissions pour 2030 du Canada*
- Résolution 23/2023, *Interdire l'exploration et l'exploitation pétrolières et gazières dans les aires de mise bas sacrées de la harde de caribous de la Porcupine*
- Résolution 24/2023, *Soutien à l'application d'une taxe équitable concernant les émissions de carbone sur la protection des combustibles fossiles industriels*
- Résolution 25/2023, *Appel à une exemption de la taxe fédérale sur le carbone pour les gouvernements des Premières Nations dans les communautés rurales et éloignées*
- Résolution 36/2023, *Mesures urgentes et transformatrices pour le climat dans le cadre de la Stratégie nationale pour le climat de l'APN*





## Secteur des terres

Pour les Premières Nations, l'attachement à des terres et territoires particuliers est indissociable de leurs droits autochtones et de la personne fondamentaux, comme leurs traditions, leurs langues et leurs cérémonies. La restitution des terres aux Premières Nations est une condition préalable à l'exercice du droit inhérent à l'autodétermination.

Sous la direction du Comité des Chefs sur les terres, les territoires et les ressources (CCTTR), le Secteur des terres de l'APN s'attache à promouvoir l'autodétermination des Premières Nations sur leurs terres, territoires et ressources en menant des actions de plaidoyer ainsi que des initiatives politiques et législatives, et en facilitant le chevauchement des approches des Premières Nations par l'analyse critique et la mise en commun des informations. Bien que notre travail soit souvent axé sur l'élimination des obstacles à une réparation efficace dans les politiques existantes, telles que la Politique sur les revendications particulières, la Politique sur les ajouts aux réserves et la Politique sur les revendications territoriales globales, nous cherchons également à déterminer et à mettre en valeur les nombreuses solutions créatives que les Premières Nations mettent en œuvre pour remédier aux conséquences du colonialisme sur leurs terres, leurs territoires et leurs ressources.

### Réalisations en 2023–2024

#### Revendications particulières

La résolution 09/2020 de l'APN, intitulée *Élaboration conjointe d'un processus de règlement des revendications particulières entièrement indépendant*, confère à l'APN le mandat d'élaborer, en collaboration avec le gouvernement du Canada, un nouveau processus de règlement des revendications particulières entièrement indépendant,

conforme à quatre grands principes : l'honneur de la Couronne, l'indépendance de tous les aspects du règlement des revendications, la reconnaissance des lois autochtones et l'absence de limites arbitraires à l'indemnisation.

Le groupe de travail sur la mise en œuvre des revendications particulières APN-Canada a été formé en 2022 pour promouvoir l'élaboration conjointe d'un centre indépendant pour le règlement des revendications particulières (le Centre). Le groupe de travail s'est réuni régulièrement en 2023-2024 et a publié un document de travail conjoint résumant les domaines d'harmonisation en vue de la création du Centre. Le document de travail envisage des réformes fondamentales qui permettraient d'établir des négociations souples et diverses voies vers le règlement des revendications, déterminées par les Premières Nations. En 2023, le Conseil d'experts sur les lois autochtones (CELA) a été créé afin de guider le Groupe de travail et de promouvoir des réformes concrètes qui respectent et reconnaissent les lois, les traditions, les coutumes et les régimes fonciers autochtones. Le CELA est en mesure de fournir des orientations et des conseils à l'APN sur la question cruciale des lois autochtones.

Tandis que l'élaboration conjointe progresse, l'APN continue de plaider en faveur de solutions aux problèmes urgents que pose le processus actuel de règlement des revendications particulières, tels que le manque de financement pour la recherche pour 2023-2024 et les difficultés persistantes en matière d'accès à l'information. L'APN poursuit son dialogue avec les hauts fonctionnaires fédéraux afin de promouvoir un accès équitable à l'information et à un financement qui réponde aux besoins des Premières Nations en quête de justice.

## **Ajouts aux réserves (AR)**

En 2023-2024, l'APN a continué de travailler avec le gouvernement du Canada pour promouvoir la refonte de la politique d'AR. Les Premières Nations ont clairement indiqué qu'elles s'attendaient à un changement transformateur. La résolution 37/2023 de l'APN, intitulée *Restitution des terres des Premières Nations au moyen de la réforme des ajouts aux réserves*, accorde la priorité à la restitution des terres aux Premières Nations et confère à l'APN le mandat de défendre les objectifs des Premières Nations en ce qui concerne les ajouts aux réserves par la recherche, l'analyse et la mobilisation.

Pour réaliser les mandats de l'APN, le Secteur des terres a entrepris de recueillir des données à jour sur les besoins et les priorités des Premières Nations en ce qui a trait à la réforme des ajouts aux réserves. En janvier 2023, le Secteur des terres a réalisé plusieurs études de cas sur les AR auprès d'un large éventail de Premières Nations, de différentes régions et de différents régimes fonciers, ayant terminé le processus d'AR ou en train de passer par celui-ci. En collaboration avec Services aux Autochtones Canada (SAC), l'APN a organisé des entretiens avec des représentants régionaux de SAC afin de discuter de leurs points de vue sur les obstacles, les défis et les possibilités liés à la mise en œuvre de la politique actuelle en matière d'AR. Ces discussions, nourries par l'expérience et les observations faites dans les différentes régions, viendront étayer l'analyse et les recommandations de l'APN en vue d'une refonte.

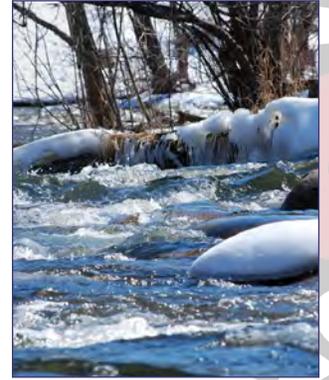
L'élan en faveur de l'élaboration conjointe d'une nouvelle politique sur les AR prend de l'ampleur, et le travail réalisé en 2023-2024 fournira une base factuelle solide pour la poursuite des activités de plaidoyer.

## **Politique sur la création et les fusions de bandes**

L'APN continue de plaider en faveur de mécanismes clairs, transparents et responsables qui garantissent la reconnaissance légitime des Premières Nations qui ont été fusionnées à tort ou qui n'ont pas été reconnues en raison de la conduite du gouvernement. La Politique relative à la création et à la fusion de bandes du gouvernement du Canada demeure l'un des rares moyens pour les Premières Nations d'être reconnues en tant que bandes en vertu de la Loi sur les Indiens; pourtant, elle demeure imparfaite et inefficace. L'année dernière, l'APN et SAC ont mis sur pied un groupe de travail technique sur la création et la fusion de bandes afin de discuter de la refonte de la politique. Au printemps et à l'été 2024, l'APN commencera à dialoguer avec les Premières Nations concernées pour comprendre les défis et les obstacles et d'orienter les travaux futurs et les activités de plaidoyer en vue d'une politique et d'un processus révisés sur la création et la fusion de bandes.

## **Rassemblement sur les lois autochtones**

In June 2023, the Lands Sector hosted an En juin 2023, le Secteur des terres a organisé un premier Rassemblement sur les lois autochtones sur les territoires non cédés des Musqueam, Squamish et Tsleil-Waututh, à Vancouver, en Colombie-Britannique, avec le soutien de l'Union des Chefs indiens de la Colombie-Britannique. Le rassemblement a réuni les membres du Conseil d'experts sur les lois autochtones (CELA), des dirigeants des Premières Nations, des techniciens, des universitaires et des experts en droit autochtone pour échanger des points de vue et discuter de l'importance et de l'inclusion des lois autochtones dans le cadre d'une réforme du processus de règlement des revendications particulières. Il est prévu d'organiser de tels rassemblements chaque année.





## **Revendications territoriales globales et Politique sur les droits inhérents**

En collaboration avec le Secteur des droits et de la gouvernance de l'APN, le Secteur des terres continue de plaider en faveur de l'abrogation des politiques relatives aux revendications territoriales globales et au droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, ce qui a conduit le gouvernement du Canada à s'engager publiquement à retirer ces deux politiques dans le cadre du Plan d'action sur la Loi concernant la Déclaration des Nations Unies (LDNU). En outre, le Secteur des terres de l'APN a plaidé en faveur d'une transparence accrue en ce qui concerne le cadre stratégique existant (reconnaissance des droits autochtones et de l'autodétermination et processus de discussion) qui guide les négociations fédérales sur les titres et les droits inhérents et issus de traités des Premières Nations. Ce travail a débouché sur un engagement à clarifier l'approche existante dans le Plan d'action sur la LDNU.

Enfin, conformément à la résolution 25/2019 de l'APN, *Appui à un processus de mobilisation dirigé par les Premières Nations sur l'édification des nations*, le Secteur des terres de l'APN continue de plaider en faveur d'un processus de mobilisation dirigé par les Nations afin de définir des processus fondés sur les distinctions souples, accessibles et qui facilitent et font progresser les discussions de nation à nation sur le titre et l'autodétermination des Premières Nations, conformément à l'honneur de la Couronne, à la pleine reconnaissance du titre et de l'autodétermination des Premières Nations et aux normes minimales de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies).

## **Principales résolutions**

- Résolution 17/2023, *Faire de la restitution des terres une priorité dans la totalité des lois, politiques et programmes fédéraux*
- Résolution 21/2023, *Remplacement des terres des Premières Nations perdues à la suite de catastrophes climatiques*
- Résolution 37/2023, *Restitution des terres des Premières Nations au moyen de la réforme des ajouts aux réserves*
- Résolution 38/2023, *Reconnaître les lois et les ordres juridiques des Premières Nations dans le processus des revendications particulières*
- Résolution 80/2023, *Examen immédiat du manque de financement pour la recherche sur les revendications particulières*

## Secteur de l'eau

Le Secteur de l'eau de l'APN défend l'intendance des Premières Nations sur les eaux intérieures et marines, en menant des initiatives axées sur la protection et la conservation de l'eau. Il défend notamment la reconnaissance des droits inhérents, des titres et des compétences des Premières Nations, ainsi que l'application de l'autodétermination et des compétences des Premières Nations dans le cadre de l'élaboration de lois, de politiques et de programmes, avec les conseils et le leadership du Comité consultatif sur l'action pour le climat et l'environnement (ACE).

### Réalisations en 2023-2024

#### Conservation et biodiversité

En étroite collaboration avec le Secteur de l'environnement de l'APN et guidé par le Comité consultatif sur l'ACE, le Secteur de l'eau a plaidé en faveur du leadership des Premières Nations dans les initiatives nationales et internationales en matière de biodiversité et de conservation, en intégrant de manière concrète les perspectives, les connaissances et les systèmes de gouvernance des Premières Nations. Aux termes de la résolution 41/2021, *Aires marines protégées et de conservation autochtones*, le Secteur de l'eau a travaillé avec Pêches et Océans Canada (MPO) et Parcs Canada pour défendre les aires protégées et de conservation autochtones (APCA) dans les eaux marines et côtières aux côtés des Premières Nations.

En février 2024, une réunion a eu lieu avec la ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, Diane Lebouthillier, afin de plaider en faveur d'un financement durable pour les Premières Nations, s'alignant sur les mesures pertinentes du Pan d'action sur la Loi concernant la Déclaration des Nations Unies (LDNU). L'APN continuera de collaborer avec le MPO pour mettre en œuvre les recommandations formulées dans le

Rapport sur les AMPCA de l'APN de 2023. En outre, l'APN a fait part de ses commentaires, par l'intermédiaire d'un groupe de travail technique sur l'ACE, sur la réglementation proposée pour les aires marines nationales de conservation, plaidant en faveur de structures de gouvernance souples et collaboratives qui respectent les droits des Premières Nations.

#### Développement durable

Au cours de l'année écoulée, l'APN a travaillé avec le Comité consultatif externe de Together Ensemble 2023, la conférence nationale du Canada sur les Objectifs de développement durable (ODD). Lors du sommet sur les ODD en septembre 2023, la délégation de l'APN a plaidé en faveur de la participation des Premières Nations à un stade précoce de l'élaboration des ODD post-2030, notamment en raison du manque de participation des Premières Nations dans le cadre du Programme à l'horizon 2030. Les Premières Nations peuvent promouvoir un développement qui reflète nos concepts de durabilité et respecte notre pouvoir de décision et nos priorités, en veillant à ce qu'aucune Première Nation ne soit laissée pour compte. En s'appuyant sur le Forum national virtuel sur les ODD de 2022, qui a mis en évidence des priorités telles que les droits fonciers, les changements climatiques et la revitalisation culturelle, l'APN planifiera d'autres séances de mobilisation avec les Premières Nations et organisera un Forum des Premières Nations sur les ODD à la fin de l'année 2024.

#### Protection de l'eau

Les changements climatiques, la croissance industrielle et la pollution demeurent des menaces persistantes pour les ressources essentielles en eau de surface et en eau souterraine, ce qui a des répercussions importantes sur le bien-être des Premières Nations. En novembre 2023, le gouvernement du Canada a présenté un projet de loi visant à créer l'Agence canadienne de l'eau. En décembre, une





réunion a été organisée avec le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Steven Guilbeault, pour discuter d'un mécanisme de collaboration s'appuyant sur la résolution 53/2023 de l'APN, *Processus de gestion nationale de l'eau et d'Agence canadienne de l'eau dirigé par les Premières Nations*, et pour plaider en faveur d'un financement durable à long terme pour l'intendance de l'eau dirigée par les Premières Nations, et notamment pour la création d'un groupe de travail sur l'intendance de l'eau dirigé par les Premières Nations. Cette rencontre a été suivie d'une réunion avec le secrétaire parlementaire Terry Duguid en avril 2024 pour plaider davantage en faveur d'un soutien à la fois régional et national afin de refléter les réalités uniques de la gestion de l'eau pour les Premières Nations, ce qui s'avérera essentiel dans la prochaine modernisation de la *Loi sur les ressources en eau du Canada*.

### **Déchets nucléaires**

En vertu de la résolution 52/2023 de l'APN, *Assurer la responsabilité de la technologie nucléaire, des déchets, du transport et du stockage de matières radioactives*, l'APN a organisé quatre séances de dialogue régionales en personne sur le transport et le stockage des déchets nucléaires usés à Fredericton, Toronto, Thunder Bay et Vancouver entre avril et juin 2024. L'objectif de ces séances de dialogue a consisté à fournir des informations et à connaître les préoccupations et les priorités des Premières Nations concernant les plans de transport et de stockage des déchets nucléaires. Des documents de sensibilisation du public, notamment un livret sur les sujets abordés lors des séances et une infographie sur le processus du combustible nucléaire, ont été distribués à tous les participants aux séances et seront affichés sur le site Web de l'APN à l'automne 2024. Le Secteur de l'eau compile actuellement un rapport résumant les commentaires formulés lors de ces séances, d'autres séances virtuelles et en personne étant prévues pour la fin de l'année 2024 et au-delà.

### **Principales résolutions**

- Résolution 50/2023, *Lutter contre les effets des activités minières*
- Résolution 52/2023, *Assurer la responsabilité de la technologie nucléaire, des déchets, du transport et du stockage de matières radioactives*
- Résolution 53/2023, *Processus de gestion nationale de l'eau et d'Agence canadienne de l'eau dirigé par les Premières Nations*

### **Conclusion – Le chemin à suivre / Se tourner vers l'avenir**

La Direction générale de l'environnement, des terres et de l'eau continuera à promouvoir les intérêts liés à l'environnement, à la terre et à l'eau afin de soutenir les efforts que déploient les Premières Nations pour obtenir justice sur leurs territoires. Il s'agira notamment :

- d'organiser une Marche inaugurale pour l'eau de l'APN, le 20 septembre 2024, dans la région d'Ottawa, afin de sensibiliser le pays à l'état de plus en plus critique de l'eau, tout en donnant aux femmes, aux personnes de genre différent et aux jeunes les moyens de participer activement à la protection de l'eau;
- d'élaborer les bases d'un centre de règlement des revendications particulières entièrement indépendant, fondé sur les normes minimales de réparation énoncées dans la Déclaration des Nations Unies;
- d'accueillir le 3e Rassemblement national sur le climat de l'APN, du 7 au 10 octobre à Calgary (Alberta), où l'on attend plus de 700 personnes.

Ces initiatives, parmi d'autres, constituent le fondement d'un plaidoyer qui vise à soutenir les Premières Nations dans les efforts qu'elles déploient pour que leurs intérêts et leurs compétences se trouvent au premier plan des mesures nationales et internationales.





## Direction Générale des droits et de la justice

*La Direction générale des droits et de la justice travaille à la pleine affirmation et application des droits inhérents et issus des traités des Premières Nations ainsi que de leurs compétences. Les droits, la justice et la gouvernance sont essentiels à la reconnaissance de la compétence et de l'autodétermination des Premières Nations.*

La Direction générale des droits et de la justice est composée de deux secteurs : le Secteur des droits et de la gouvernance et le Secteur de la justice. Les deux secteurs sont chargés d'exécuter des mandats nouveaux et continus pour remédier au sous-financement chronique de la Couronne et au manque de priorité accordée à l'édification des Nations, à la revitalisation des systèmes judiciaires des Premières Nations et à l'affirmation de la compétence légitime des Premières Nations. Les priorités actuelles s'articulent autour des services de police des Premières Nations, des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées, de la mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, de l'affirmation du contrôle de la citoyenneté par les Premières Nations, des relations de gouvernement à gouvernement et des relations financières.

### *Principaux enjeux et activités de la Direction générale*

### Secteur des droits et de la gouvernance

L'APN soutient l'exercice des droits et des compétences des Premières Nations par le moyen d'alternatives aux lois, aux politiques et aux programmes menées par les Premières Nations qui défendent les droits et la sécurité des Premières Nations. L'APN encourage les relations financières de nation à nation et fondées sur des traités entre les

Premières Nations et le Canada, tout en défendant les droits des Premières Nations à l'autodétermination, aux terres, aux territoires et aux ressources, à la culture et à l'identité. L'une des grandes priorités de l'APN consiste à promouvoir le droit à l'autodétermination sur la citoyenneté, car ce droit constitue un élément essentiel de la gouvernance.

### *Réalisations 2023-2024*

### Mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Depuis son adoption par les Nations Unies en 2007, la mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (Déclaration des Nations Unies) constitue une priorité pour les Premières Nations. Après des décennies de plaidoyer de la part de l'APN et des Premières Nations, le projet de loi C-15, la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (LDNU), a reçu la sanction royale au Canada en 2021. Deux ans plus tard, le gouvernement du Canada a publié un Plan d'action visant à mettre en œuvre la LDNU en 2023.

### *Récentes activités de plaidoyer de l'APN*

Depuis l'adoption de la LDNU et la publication du Plan d'action national du Canada, l'APN s'est efforcée de veiller à ce que la mise en œuvre du Plan d'action sur la

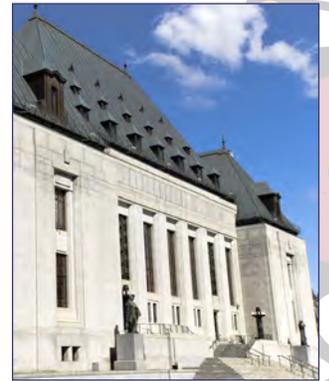
LDNU soit dirigée par les Premières Nations et appuyée par un financement adéquat permettant la pleine participation des Premières Nations. Au printemps 2023, l'APN a organisé une Assemblée extraordinaire des Chefs axée sur la Déclaration des Nations Unies. Au cours de cette Assemblée, trois résolutions ont été adoptées pour demander au gouvernement de rendre des comptes en ce qui a trait à la LDNU.

En 2023, les Premières Nations-en-assemblée ont adopté trois résolutions visant à poursuivre le travail de l'APN en demandant au gouvernement de rendre des comptes en ce qui concerne la LDNU. Il s'agit notamment de la résolution 20/2023, *Ébauche du Plan d'action national concernant la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, qui demande au gouvernement du Canada de procéder sans délai à la modification annuelle de la LDNU et de fournir un financement adéquat pour s'assurer que les Premières Nations dirigent l'exécution du plan d'action. En décembre 2023, les Premières Nations-en-assemblée ont adopté la résolution 77/2023, *Demander au Canada de consulter sur toute modification conformément à la Loi sur la DNUDPA*, qui demande à l'APN d'exiger que le Canada obtienne le consentement libre, préalable et éclairé de toutes les Premières Nations et qu'il consulte ces dernières pour toutes les modifications apportées aux lois, aux politiques ou aux règlements fédéraux susceptibles d'avoir une incidence sur les droits des Premières Nations. La résolution demandait également à l'APN de plaider en faveur de la mise en œuvre intégrale des mesures du Plan d'action sur la LDNU. En outre, la résolution 78/2023, *Établissement d'un Comité des Chefs sur la Loi sur la Déclaration des Nations Unies*, a mandaté la création d'un comité des Chefs sur la LDNU. Le Comité a tenu sa première réunion inaugurale à Vancouver en mai 2024.

L'APN continue d'œuvrer en faveur d'une collaboration totale entre le Canada et les Premières Nations pour la mise en œuvre efficace de la LDNU. Cela comprend une coordination et des communications régulières avec l'APN concernant la mise en œuvre de la LDNU, de son Plan d'action et des mesures du Plan d'action (MPA).

### ***État d'avancement des principales mesures du Plan d'action (MPA)***

Depuis la promulgation de la LDNU le 21 juin 2021, le Canada n'a pas encore défini de processus pour travailler avec les Premières Nations afin d'aligner ses lois et ses politiques sur les articles de la Déclaration des Nations Unies. Le Plan d'action, élaboré avec la participation des Premières Nations, couvre la période de 2023 à 2028 et comprend 181 MPA réparties en cinq chapitres.





## Droits à la citoyenneté et à l'identité des Premières Nations

La citoyenneté et l'autodétermination des Premières Nations constituent des concepts étroitement liés qui reflètent les droits, l'identité et l'autonomie des Premières Nations. Les droits relatifs à la citoyenneté sont touchés par certaines lois comme que la Loi sur les Indiens et font l'objet de préoccupations quant à la consultation concrète, au consentement et à la reconnaissance des droits inhérents. Les efforts de plaidoyer visent à donner aux Premières Nations les moyens de déterminer leurs critères de citoyenneté et d'affirmer leur contrôle sur leur identité, conformément à des cadres plus vastes tels que la Déclaration des Nations Unies.

### ***Droits à l'identité : Projet de loi C-53, Loi sur la reconnaissance de certains gouvernements métis en Alberta, en Ontario et en Saskatchewan et sur l'autonomie gouvernementale métisse***

Présenté par le ministre des Relations Couronne-Autochtones en juin 2023, le projet de loi C-53, *Loi sur la reconnaissance de certains gouvernements métis en Alberta, en Ontario et en Saskatchewan et sur l'autonomie gouvernementale métisse*, vise à reconnaître la Nation métisse de l'Ontario (NMO), la Nation métisse de la Saskatchewan (NMS) et la Nation métisse de l'Alberta (NMA) en tant que gouvernements métis représentatifs. Elle cherche également à leur accorder des droits potentiels d'autonomie gouvernementale en vertu de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. L'APN et les Premières Nations ont exprimé leurs préoccupations concernant le projet de loi C-53, notamment le fait qu'il ne protège pas les droits des Premières Nations, que les consultations sont insuffisantes, qu'il n'y a pas de consentement libre, préalable et éclairé et que les Premières Nations doivent constamment prouver leurs droits inhérents et issus de traités sur leurs terres.

La résolution 44/2023 de l'APN, *Protéger les droits et les intérêts des Premières Nations contre les revendications infondées des droits des Métis*, adoptée lors de l'Assemblée générale annuelle de l'APN en juillet 2023, exhorte le gouvernement du Canada à suspendre le projet de loi C-53 pour permettre la tenue de consultations avec les Premières Nations. Elle appelle également à une campagne nationale de sensibilisation menée par l'APN en collaboration avec les régions de l'APN. Lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de 2023, les Premières Nations-en-assemblée ont donné d'autres directives au moyen de la résolution 81/2023 de l'APN, *Protection urgente des droits inhérents et issus de traités des Premières Nations contre les assertions de droits illégitimes en cours*, demandant à l'APN d'encourager le dialogue avec les Premières Nations qui s'opposent aux assertions de droits illégitimes sur leurs territoires.

### ***Récentes activités de plaidoyer de l'APN***

L'APN a défendu activement les intérêts des Premières Nations concernant le projet de loi C-53. Elle a notamment aidé les Chefs de l'Ontario à organiser une manifestation contre le projet de loi C-53 sur la Colline du Parlement en septembre 2023 et à y participer.

En octobre 2023, la Cheffe nationale par intérim de l'APN, Joanna Bernard, a écrit au premier ministre pour exhorter le gouvernement à suspendre le projet de loi jusqu'à ce que des consultations adéquates avec les Premières Nations aient été menées et que leur consentement ait été obtenu. La Cheffe nationale par intérim Joanna Bernard a ensuite représenté l'APN devant le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord en novembre 2023, demandant le retrait du projet de loi C-53 et l'établissement d'un processus de consultation national exhaustif avec les Premières Nations.

Au printemps, l'APN a organisé quatre séances de mobilisation régionale en ligne sur le projet de loi C-53. Ces séances ont permis aux dirigeants et aux techniciens des Premières Nations de faire connaître leurs points de vue, de discuter d'amendements potentiels au projet de loi et d'élaborer une stratégie pour défendre et protéger les droits inhérents, les droits issus de traités et les droits garantis par l'article 35 des Premières Nations.

## Citoyenneté des Premières Nations

L'APN participe également à un processus de mobilisation multipartenarial appelé le Processus de consultation avec les Autochtones (PCA), qui porte sur l'exclusion après la deuxième génération dans la *Loi sur les Indiens*. Le PCA, qui a été officiellement lancé le 20 novembre 2023, rassemble des organisations régionales et nationales des Premières Nations en vue de fournir des conseils à SAC sur la façon de consulter les Premières Nations et de coopérer avec elles pour aborder la question de l'exclusion après la deuxième génération. L'APN cherche des occasions de collaborer avec SAC pour aider les Premières Nations à participer à la réforme des éléments de la *Loi sur les Indiens* liés à l'émancipation, à la radiation, à l'exclusion après la deuxième génération, et pour promouvoir les droits des Premières Nations à l'autodétermination en ce qui a trait à la citoyenneté. Ce travail peut également comprendre l'élaboration d'une vaste stratégie de mobilisation afin d'inciter et d'aider les Premières Nations à élaborer conjointement des solutions de rechange en ce qui concerne la citoyenneté et l'inscription en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

### Récentes activités de plaidoyer de l'APN

Les Premières Nations-en-assemblée ont adopté la résolution 42/2022 de l'APN, *Demande de consultation sur les modifications à la Loi sur les Indiens* (1985), qui demande au

gouvernement du Canada de ne pas déposer de modifications législatives avant d'avoir consulté les Premières Nations de manière adéquate et d'avoir fourni les ressources nécessaires à la participation des communautés.

## Nouvelles relations financières

Les nouvelles relations financières ont pour objectif de veiller à ce que les gouvernements des Premières Nations bénéficient d'un soutien adéquat pour fournir des services essentiels à leurs citoyens. L'amélioration des capacités financières et de gouvernance permet aux Premières Nations d'exercer un contrôle accru sur leurs affaires et de parvenir à l'autodétermination dans des domaines tels que la gouvernance, la gestion des terres et le développement économique.

À la suite de la résolution 66/2017, *Rapport conjoint APN-Canada sur les relations financières*, l'APN et le Canada ont élaboré conjointement le Transfert des nouvelles relations financières, un mécanisme de financement optionnel conçu pour offrir aux Premières Nations une solution de rechange au financement par l'entremise d'accords de contribution. En date de mai 2024, 154 Premières Nations ont opté pour la subvention.

L'APN continue de progresser dans l'élaboration d'options permettant aux Premières Nations de donner leur avis sur les recommandations du Rapport de 2019 du Comité consultatif mixte sur les relations financières dans les domaines suivants :

- **Subvention pour les NRF** : L'APN collabore avec SAC pour élargir la subvention afin d'inclure les conseils tribaux et les autorités sanitaires.





- **Modernisation de la gouvernance** : L'APN et SAC travaillent actuellement à renforcer la capacité de gouvernance des Premières Nations en modernisant des programmes de capacité de gouvernance de SAC.

## Gestion des urgences

L'APN continue de plaider en faveur de services d'urgence équitables pour les Premières Nations, de la prise en charge de régimes de gestion des urgences culturellement pertinents et de l'accès à des programmes et services de gestion des urgences dirigés par les Premières Nations et bénéficiant d'un financement direct.

Ce travail est guidé par les résolutions présentées par les Premières Nations-en-assemblée et garantit que les Premières Nations ont accès à des ressources pertinentes pour le renforcement des capacités, la formation et le financement afin de répondre aux événements faisant appel à la gestion des urgences dans leurs Nations et territoires.

### Réalisations 2023-2024

L'un des faits marquants de l'année a été le succès du Forum sur la gestion des urgences de l'APN de 2024, qui s'est tenu à Gatineau (Québec), en mars 2024. Le Forum sur la gestion des urgences a réuni 257 participants et a été le cadre de 30 présentations de Premières Nations, d'organisations des Premières Nations, de ministères fédéraux et d'organisations non gouvernementales, dont la Croix-Rouge canadienne.

L'APN a participé activement aux travaux du Comité directeur pour la mise en œuvre du Plan d'action de la direction de SAC en réponse au Rapport 8 du Bureau du vérificateur général (BVG) sur la gestion des urgences dans les Premières Nations. Ce

comité, composé de représentants des Premières Nations, de coordonnateurs de la gestion des urgences dans les communautés et de praticiens, a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures visant à donner suite aux recommandations de la vérificatrice générale afin d'améliorer les résultats pour les Premières Nations. Grâce à ce travail, l'ensemble du Comité directeur a été nommé pour le Prix pour services distingués en gestion des urgences 2024/2025, la plus haute distinction nationale décernée aux praticiens de la gestion des urgences au Canada. En outre, David Diabo, conseiller spécial de l'APN pour la gestion des urgences, a reçu le Prix pour services distingués 2022-2023 pour sa contribution au Comité directeur de l'Initiative d'assurance-habitation des Premières Nations contre les inondations. À l'avenir, ce comité deviendra le Comité consultatif sur la gestion des urgences de SAC.

Depuis 2015, les activités de plaidoyer de l'APN ont permis de financer des postes de coordonnateur de la gestion des urgences (CGU) dans les communautés à haut risque. Il existe maintenant 253 postes directs de CGU ou de soutien qui sont financés dans les Premières Nations.

## Secteur de la justice

L'APN soutient les Premières Nations dans l'affirmation de leur compétence dans les systèmes liés à la justice, comme les services de police, la justice réparatrice et les stratégies de prévention et de réduction des préjudices. Ce travail vise à mettre fin à la surreprésentation des Premières Nations dans le système de justice pénale et plaide en faveur de réformes de la justice sociale et de changements systémiques, comme le soulignent les Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) et les Appels à la justice de l'Enquête

nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA). L'APN s'engage à réaliser des changements concrets qui démontrent une approche holistique du bien-être social, économique et politique des Premières Nations.

## Réalisations 2023-2024

### Justice sociale

En octobre 2023, l'APN a organisé une série de conférences virtuelles en quatre parties sur la justice, clôturant ainsi trois années de séances de mobilisation nationales et s'appuyant sur les thèmes des années précédentes, comme la revitalisation des traditions juridiques autochtones, la réappropriation de la compétence des Premières Nations en ce qui a trait aux systèmes judiciaires, ainsi que les traditions juridiques des Premières Nations et le système canadien de justice pénale.

En septembre 2023, l'APN a également organisé la réunion inaugurale du Comité des Chefs sur la justice, qui a été créé pour fournir des conseils sur la réforme de la justice et la revitalisation des traditions juridiques des Premières Nations. Le Comité des Chefs sur la justice a contribué à la conception de la série de conférences virtuelles, a mené d'autres activités de sensibilisation pendant l'Assemblée extraordinaire des Chefs, afin de valider les résultats des séances de mobilisation nationales de l'APN, et a présenté les grandes lignes des recommandations de l'APN pour une Stratégie en matière de justice des Premières Nations. Une mise à jour a été fournie à l'occasion de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de décembre 2023, avec une séance de dialogue et une table ronde dans le cadre du Cercle de commerce.

Le travail du Secteur de la justice de l'APN s'appuie sur les mandats conférés par les Premières Nations-en-assemblée dans le cadre des résolutions suivantes :

- Résolution 07/2020, *Appel à une réforme pour lutter contre le racisme institutionnel dans le système de justice*
- Résolution 10/2020, *Soutien aux Premières Nations pour administrer la justice*
- Résolution 36/2021, *Appel à un engagement renouvelé, à l'octroi d'un financement et à l'établissement d'un calendrier précis pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de justice des Premières Nations*
- Résolution 11/2022, *Établissement d'un Comité des Chefs sur la justice*
- Résolution 12/2023, *Visions différentes de la justice des Premières Nations*
- Résolution 55/2023, *Soutien à la réforme et à l'application des lois des Premières Nations*

### Services de police des Premières Nations

En 2023, l'APN a achevé trois années de séances de mobilisation nationales pour contribuer à l'élaboration conjointe d'une loi fédérale reconnaissant les services de police des Premières Nations comme un service essentiel. Ce processus a permis de cerner les priorités suivantes qui doivent être incluses dans toute législation :

- **Reconnaissance des droits :**  
Reconnaissance de l'autodétermination des Premières Nations conformément aux droits inhérents, issus de traités et





constitutionnels des Premières Nations, en vertu de la DNUDPA et de la LDNU, tout en complétant les lois et règlements provinciaux et territoriaux relatifs aux services de police.

- **Désignation en tant que services essentiels** : Reconnaissance que les services de police des Premières Nations font partie intégrante de la sécurité des communautés et que la désignation de « services essentiels » est l'une des conditions préalables nécessaires pour s'assurer que ces services sont soutenus par la législation et qu'ils disposent des ressources adéquates pour fournir des services de police adaptés à la culture et réactifs.
- **Financement équitable** : Reconnaissance que les services de police des Premières Nations doivent être suffisamment financés pour faire leur travail et que ce financement doit être à un niveau compatible avec leur reconnaissance en tant que services essentiels.

Au cours de l'année dernière, le Groupe de travail sur les services de police des Premières Nations s'est réuni et a désigné un Groupe de travail législatif chargé d'élaborer un cadre législatif sur les services de police des Premières Nations en se fondant sur ces grandes priorités. Cependant, l'élaboration conjointe de la législation avec Sécurité publique Canada s'est heurtée à l'absence de consensus sur la reconnaissance de la compétence des Premières Nations en ce qui a trait aux services de police. L'APN a depuis élaboré un document de principe basé sur les travaux du Groupe de travail législatif, qu'elle utilise pour promouvoir la législation.

Le travail du Secteur de la justice de l'APN s'appuie sur les mandats conférés par les Premières Nations-en-assemblée dans le cadre des résolutions suivantes :

- Résolution 07/2021, *Élaboration et mise en œuvre d'une loi sur les services de police des Premières Nations en tant que services essentiels*
- Résolution 34/2021, *Soutien à des services de police régionaux établis par les Premières Nations*
- Résolution 41/2023, *Soutien au financement équitable des services de police des Premières Nations*
- Résolution 42/2023, *Appui à la contestation juridique déposée par trois services de police des Premières Nations*

## Femmes, filles et personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées

L'APN a continué de plaider en faveur de la mise en œuvre intégrale du Rapport final de la Commission d'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) et de ses 231 Appels à la justice. Ce plaidoyer comprend l'élaboration d'un examen quinquennal des activités de mise en œuvre des Appels à la justice, qui a été publié le 3 juin 2024, à l'occasion de l'anniversaire de la publication du Rapport final de la Commission d'enquête nationale. L'APN a également participé à la table ronde sur les FF2E+ADA coordonnée par Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) afin de fournir des commentaires sur l'élaboration d'un système d'alerte à la robe rouge.

En ce qui concerne les activités de représentation parlementaire, la Cheffe nationale par intérim Joanna Bernard a comparu devant le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones le 7 décembre 2023, pour présenter un témoignage sur l'Appel à la justice 1.7 et sur l'établissement d'institutions de défense des droits autochtones et de la personne.

Le travail du Secteur de la justice de l'APN s'appuie sur les mandats conférés par les Premières Nations-en-assemblée dans le cadre des résolutions suivantes :

- Résolution 08/2021, *Mise en oeuvre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones*
- Résolution 27/2022, *Soutien à la famille de Chantel Moore et mise en oeuvre des 231 Appels à la justice*
- Résolution 49/2022, *Soutien à un financement durable et à la reddition de comptes pour la mise en oeuvre des 231 Appels à la justice*
- Résolution 89/2023, *Demander au Canada de mettre en oeuvre les 231 Appels à la justice de l'Enquête nationale concernant les FF2E+ADA*

## Vérité et réconciliation

L'APN a continué à suivre la mise en œuvre des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) et a publié son 9e Bulletin. En outre, l'APN a présenté un rapport à l'interlocuteur spécial pour les enfants disparus et les tombes anonymes dans le cadre de sa participation au Processus de consignation de la vérité. L'interlocuteur spécial a publié son rapport final le 11 juin 2024. L'APN prévoit intégrer les recommandations de l'interlocuteur spécial dans ses efforts de sensibilisation aux Appels à l'action de la CVR.

En ce qui concerne les activités de représentation parlementaire, le Chef régional Antoine a comparu devant le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord et le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones au sujet du projet de loi C-29, *Loi prévoyant la*

*constitution d'un conseil national de réconciliation*. Malgré de multiples interventions, aucun amendement n'a été apporté à la législation pour répondre aux préoccupations de l'APN concernant la composition du Conseil national de réconciliation et l'absence d'un financement durable à long terme.

Le travail du Secteur de la justice de l'APN s'appuie sur les mandats suivants conférés par les Premières Nations-en-assemblée :

- Résolution 01/2021, *Demander justice et établir les responsabilités pour les enfants non identifiés disparus dans les pensionnats indiens*
- Résolution 29/2022, *Établissement d'un Comité des Chefs de l'APN sur les instituts résidentiels pour Indiens*
- Résolution 34/2022, *Justice et réconciliation pour les survivants et les enfants disparus des institutions résidentielles pour Indiens et les tombes anonymes*





## *Conclusion – La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir*

L'APN poursuivra ses activités de plaidoyer fondées sur les droits afin d'obtenir la pleine reconnaissance et l'application des compétences ainsi que des droits inhérents et issus de traités des gouvernements des Premières Nations. Nous nous réjouissons à l'idée de déployer les efforts suivants au cours de l'année à venir, qui consisteront notamment à :

- Renforcer la mise en œuvre de la LDNU, en améliorant les processus de reddition de comptes, en élaborant des indicateurs pour mesurer les progrès, en favorisant le dialogue entre les dirigeants des Premières Nations et les représentants du gouvernement ainsi qu'en organisant un forum sur la LDNU pour les Chefs et les techniciens des Premières Nations en septembre 2024.
  - Continuer à surveiller les lois et les politiques qui ont une incidence sur les droits des Premières Nations en matière de citoyenneté, notamment les projets de loi C-53 et C-38, *Loi modifiant la Loi sur les Indiens* (nouveaux droits d'inscription).
  - Soutenir les Premières Nations dans leur lutte contre la gravité et la fréquence croissantes des effets des changements climatiques, en plaidant en faveur d'un financement stable et prévisible accru et de la prise en charge et du contrôle par les Premières Nations des mesures de gestion des situations d'urgence.
- Remplir le mandat de l'APN visant à élaborer conjointement la Stratégie en matière de justice autochtone, afin que le Canada publie une Stratégie en matière de justice pour les Premières Nations d'ici l'automne 2024.
  - Promouvoir l'élaboration d'un cadre législatif pour les services de police des Premières Nations qui s'appuie sur les exigences en ce qui a trait à la reconnaissance des droits, à la désignation en tant que services essentiels et à l'octroi d'un financement équitable.

## Direction générale des affaires sociales

*La Direction générale des affaires sociales a pour objectif de faire progresser la vision globale, la mission et les résultats stratégiques de l'Assemblée des Premières Nations (APN) en se concentrant sur les programmes sociaux offerts par les gouvernements des Premières Nations à leurs citoyens ou par le gouvernement du Canada aux membres des Premières Nations.*

À l'heure où Services aux Autochtones Canada s'apprête à devenir obsolète, le fait de regrouper ces enjeux au sein d'une même direction générale permet de mettre l'accent sur la façon dont les gouvernements des Premières Nations assument la responsabilité de ces services et sur la façon dont ils en assurent la réussite de manière holistique. La Direction générale vise à accroître la reconnaissance de la compétence des Premières Nations sur ces dossiers tout en améliorant la qualité de la prestation des programmes et des services.

La Direction générale se compose de trois secteurs, chacun tirant son mandat de son propre ensemble de résolutions. Ces secteurs sont la santé, le développement social ainsi que les langues et l'apprentissage.

### *Principales questions et activités de la Direction générale*

## Secteur de la santé

Le Secteur de la santé de l'Assemblée des Premières Nations (APN) s'engage à défendre les droits inhérents, issus des traités et internationaux des Premières Nations en matière de santé et de bien-être. Le Secteur préconise les approches holistiques, adaptées à la culture et fondées sur les forces pour promouvoir le bien-être des Premières Nations. Au cœur de la vision du Secteur de la santé se

trouve l'aspiration des Premières Nations à prendre en charge leurs propres systèmes de santé, avec l'appui d'un financement adéquat, prévisible et durable. Ces efforts continus revêtent une importance essentielle, car des soins autodéterminés et adaptés à la culture constituent le meilleur moyen d'améliorer les résultats en matière de santé et de promouvoir l'équité en matière de santé pour les familles et les communautés des Premières Nations.

### *Réalizations en 2023/2024*

#### **Comité des Chefs sur la santé (CCS) et Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations (RNTSPN)**

Le Comité des Chefs sur la santé (CCS) s'est réuni régulièrement pour se concentrer sur la formulation et la validation d'une vision concernant une Loi sur la santé des Premières Nations, avec le soutien des techniciens de la santé. Cette collaboration avec les Chefs et les techniciens revêt une importance capitale pour l'élaboration et la mise en œuvre de mandats complexes au sein du Secteur de la santé.

#### **Services de santé non assurés (SSNA)**

Le travail de l'APN sur le Programme des SSNA repose sur une démarche centrée sur le client et sur un continuum de soins de qualité. En particulier, les recommandations issues de la séance de dialogue national sur les SSNA d'octobre 2023 ont joué un rôle déterminant dans l'orientation des activités de plaidoyer, conformément à la résolution 61/2022 de l'APN,





*Réforme des politiques des services de santé non assurés en matière de déplacement.* Actuellement, le Comité directeur de l'examen conjoint des SSNA (CDEC) travaille à l'amélioration du transport pour raisons médicales dans le cadre des SSNA. En étroite collaboration avec ses partenaires, l'APN propose des solutions pour relever d'autres défis liés aux SSNA, et déploie des efforts pour créer un plan de communication accessible et adapté à la culture afin de sensibiliser

davantage les Premières Nations aux changements et aux mises à jour des SSNA. La promotion d'approches holistiques en matière de soins de santé demeure également une priorité, tout comme la résolution 97/2023, *Couverture des SSNA pour la médecine naturopathique*. Enfin, l'APN continue de chercher à étendre la couverture des SSNA aux services paramédicaux.

### **Santé mentale**

Une réalisation importante a été l'organisation réussie d'un Rassemblement national sur le bien-être des survivants des pensionnats indiens en 2024, en partenariat avec le First Peoples Wellness Circle (Cercle de bien-être des Premiers peuples). Le rassemblement a mis l'accent sur le soutien continu aux survivants des pensionnats indiens et sur la nécessité de financer de façon permanente le Programme de soutien en santé : résolution des questions des pensionnats indiens.

Afin de remplir le mandat conféré par la résolution 63/2023 de l'APN, *Mener une étude longitudinale sur les indicateurs de mieux-être mental fondés sur les forces*, le groupe de travail sur les données relatives au bien-être mental des Premières Nations s'est réuni pour élaborer un plan de travail détaillé visant à résoudre les problèmes d'accès aux données sur le bien-être mental et à cerner les possibilités de collaboration avec des organisations partenaires.

### **Soins de longue durée et soins continus**

Les Secteurs de la santé et du développement social de l'APN ont collaboré avec Services aux Autochtones Canada (SAC) à l'élaboration conjointe de recommandations stratégiques pour la réforme du Programme d'aide à la vie autonome et du Programme de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières Nations et des Inuits. Ces recommandations s'appuient sur les initiatives de mobilisation des Premières Nations menées entre 2020 et 2023 dans différentes régions, dans le but d'atteindre l'excellence dans les services de santé et de soutien social des Premières Nations. L'APN a présenté ces recommandations au moyen de la résolution 98/2023 de l'APN, *Recommandations stratégiques formulées par les Premières Nations pour un cadre holistique à long terme et continu*, qui a été adoptée par le Comité exécutif de l'APN. Par la suite, les recommandations ont été soumises à SAC qui les a incluses dans son mémoire au Cabinet.

### **Santé publique**

L'APN continue de participer aux travaux des comités nationaux et internationaux pour l'élimination de la tuberculose, définie comme un cas pour 100 000 personnes. L'attention nationale portée aux cas de tuberculose au sein de la population des Premières Nations se traduit par un travail stratégique avec des partenaires tout au long du continuum de la santé publique des Premières Nations.

### **Législation en matière de santé**

L'APN est chargée d'assurer la liaison avec le gouvernement du Canada en ce qui concerne la législation fédérale sur la santé autochtone fondée sur les distinctions. La résolution 79/2023 de l'APN, *Reconsidérer le processus législatif proposé en ce qui concerne la loi sur la santé autochtone fondée sur les distinctions*, demande au Canada d'investir dans un dialogue équitable et concret sur les principes, l'analyse et les propositions visant à aligner la législation en matière de santé sur les droits inhérents et issus de traités. L'APN et le CCS travaillent activement à l'élaboration d'un

document décrivant des éléments clés pour les Premières Nations afin d'ancrer la position et les recommandations de l'APN.

### **Accessibilité et handicaps**

À l'automne 2023, l'APN a publié plusieurs enquêtes sur l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées à l'intention des personnes handicapées des Premières Nations et des divers professionnels qui les soutiennent. Ces sondages commencent à combler une importante lacune en matière de données et de recherche et serviront à orienter l'élaboration d'une loi et d'un cadre distincts pour l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées des Premières Nations. Un résumé en langage clair de l'analyse de ces enquêtes sera publié dans les prochains mois. L'APN a également préparé une soumission au Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones concernant les problèmes de diagnostics erronés auxquels se heurtent les personnes handicapées des Premières Nations.

### **Sports et loisirs**

L'APN encourage les occasions de financement des sports autochtones afin d'accroître la représentation des athlètes autochtones au Temple de la renommée du hockey et dans d'autres panthéons de la renommée sportive. L'APN siège au comité de sélection du Sport pour le développement social des communautés autochtones (SDSCA) dirigé par des Autochtones au ministère du Patrimoine canadien, Sport Canada, Unité du sport autochtone, afin de sélectionner les projets autochtones qui seront financés au cours des deux prochaines années. Ce travail de sensibilisation est prévu dans les résolutions

de l'APN 31/2023, *Plaider pour l'intronisation d'athlètes des Premières Nations au Temple de la renommée du hockey et à d'autres panthéons de la renommée sportive*, et 62/2023, *Soutien au développement d'Hockey Indigenous*.

### **Conclusion – La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir**

Au cours de l'exercice 2024-2205, l'APN concentrera son attention sur les priorités suivantes :

- Articuler et valider une position sur la législation en matière de santé des Premières Nations afin de se servir des droits inhérents et issus de traités à la santé comme levier pour promouvoir l'équité en matière de santé.
- Travailler avec les Premières Nations et SAC pour déterminer le processus d'allocation du Fonds pour l'équité en santé autochtone.
- Organiser un forum national sur la santé pour célébrer les réalisations et cerner les problèmes persistants des programmes et des services de santé des Premières Nations.
- En collaboration avec le Secteur du logement et de l'itinérance, des plans sont en cours pour la tenue d'un forum national visant à définir les liens entre l'itinérance et le bien-être mental et à renforcer l'analyse intersectorielle et la prestation de services. Le forum est provisoirement prévu pour novembre 2024.





## Secteur du développement social

Le Secteur du développement social plaide en faveur du contrôle et de la compétence des Premières Nations en ce qui a trait aux programmes et aux politiques de développement social holistique et durable tout au long de la vie.

### Réalisations en 2023-2024

#### **Indemnisation et réforme à long terme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN) et du principe de Jordan**

Conformément aux directives données par les dirigeants des Premières Nations dans la résolution 28/2022, *Accord final de règlement sur l'indemnisation des enfants et des familles des Premières Nations*, et à l'ordonnance 2022 TCDP 41 du Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP), l'Assemblée des Premières Nations (APN) et d'autres parties ont négocié un Accord final de règlement (AFR) révisé sur l'indemnisation des enfants des Premières Nations et de leurs soignants touchés par la discrimination du Canada dans le cadre du programme des SEFPN et du Principe de Jordan. Les Premières Nations-en-ensemble ont approuvé l'AFR révisée, évalué à plus de 23,3 milliards de dollars, en avril 2023, par l'entremise de la résolution 04/2023, *Accord final de règlement révisé sur l'indemnisation des enfants et des familles des Premières Nations*. Le 24 octobre 2023, la Cour fédérale du Canada a approuvé l'AFR révisé et, par la suite, l'APN a mené des consultations sur le protocole d'allocation des fonds pour les catégories des Enfants retirés ainsi que des Enfants retirés et des familles, au début de l'année 2024.

Conformément à la résolution 40/2022, *Assurer la qualité de vie dans le cadre du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et du principe*

*de Jordan*, l'APN a reçu des conseils de groupes d'experts, comme le Comité consultatif national sur la réforme du programme des SEFPN, et a participé à des négociations intensives en vue de parvenir à un AFR sur la réforme à long terme qui reconnaît les droits inhérents et la compétence des Premières Nations, et veille à ce que la discrimination dans le cadre des SEFPN ne se reproduise pas.

#### **Mise en œuvre intégrale et adéquate du principe de Jordan**

En décembre 2023, la Société de soutien à l'enfance a déposé une motion de non-conformité concernant le fait que Services aux Autochtones Canada (SAC) n'avait pas correctement mis en œuvre le principe de Jordan, ce qui a entraîné des retards pour les enfants. L'APN participe aux procédures devant le TCDP et continue de plaider en faveur de la mise en œuvre intégrale et adéquate du principe de Jordan afin de garantir que les besoins des enfants des Premières Nations sont satisfaits. L'APN continue de plaider en faveur d'investissements dans les services offerts après la majorité dans le cadre du principe de Jordan, conformément à la résolution 84/2023, *Maintien du financement aux coûts réels des services de soutien après la majorité et soutien aux bénéficiaires du principe de Jordan ayant des besoins importants*.

#### **Mise en œuvre de la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis (la Loi)**

L'APN continue de promouvoir la mise en œuvre de la Loi et de plaider en faveur de l'autodétermination et de la compétence des Premières Nations, conformément à la résolution 16/2019, *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis - Planification de la transition et de la mise en œuvre*. La Cour suprême du Canada a confirmé la loi dans une décision historique

rendue en février 2024, à la suite des activités de plaidoyer menées par l'APN, aux côtés du Chef régional Ghislain Picard et de l'APN du Québec et du Labrador.

### **Apprentissage et garde des jeunes enfants (AGJE)**

Conformément à la résolution 08/2022, *Loi sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, l'APN continue de plaider en faveur de la prise en charge et de la détermination par les Premières Nations des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. La Cheffe nationale par intérim Joanna Bernard a témoigné devant le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie pour promouvoir les droits des Premières Nations en ce qui a trait aux services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans le cadre de l'étude du projet de loi C-35, *Loi concernant l'apprentissage et la garde des jeunes enfants au Canada*, qui a reçu la sanction royale le 19 mars 2024.

L'APN a poursuivi l'élaboration d'un modèle de financement de l'AGJE déterminé par les Premières Nations, conformément à la résolution 05/2021, *Allocation des investissements dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants dans le budget 2021*, et aux résolutions antérieures. Le Groupe de travail national d'experts sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants des Premières Nations dirige l'élaboration d'un cadre de résultats et d'évaluation, qui est une mesure stratégique importante du Cadre stratégique sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants des Premières Nations, afin de recueillir des renseignements utiles sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants des Premières Nations, de surveiller les résultats et d'orienter les activités de plaidoyer à venir.

### **Aide au revenu**

L'APN, SAC et le Groupe de travail technique sur le développement social ont élaboré

conjointement des recommandations stratégiques visant à réformer le Programme d'aide au revenu afin de soutenir la gouvernance des Premières Nations, de mettre en œuvre des mesures de soutien holistiques et d'augmenter les ressources pour répondre aux besoins des clients et des administrateurs. Ces recommandations ont été approuvées par la résolution 07/2022, *Réforme du Programme d'aide au revenu dans les réserves*. L'APN continue de plaider en faveur de la réforme du Programme d'aide au revenu, conformément à la résolution 85/2023 de l'APN, *Soutien au Groupe de travail technique sur le développement social pour poursuivre la réforme du Programme d'aide au revenu*. L'APN a réclamé 2,34 milliards de dollars sur cinq ans pour le Programme d'aide au revenu afin de maintenir les prestations d'allègement de l'inflation pour les bénéficiaires de l'aide au revenu. Toutefois, les investissements du budget de 2024 ont été limités à l'intégrité du programme d'aide au revenu et à l'établissement d'une nouvelle prestation d'invalidité pour les Premières Nations.

### **Réduction de la pauvreté**

Conformément à la résolution 98/2019, *Réduction de la pauvreté pour toutes les Premières Nations du Canada*, l'APN a réalisé une étude sur les indicateurs de pauvreté propres aux Premières Nations avec l'Institut d'études fiscales et de la démocratie, qui sera présentée lors d'une prochaine assemblée. L'APN poursuivra ses travaux avec ses partenaires fédéraux en vue d'élaborer conjointement des indicateurs de pauvreté et de bien-être propres aux Premières Nations.

### **Aide à la vie autonome**

Conformément à la résolution 44/2022, *Élaboration conjointe d'options stratégiques avec Services aux Autochtones Canada pour un mémoire au Cabinet sur le cadre holistique*





*de soins de longue durée et continus*, les Secteurs de la santé et du développement social de l'APN ont collaboré avec SAC à l'élaboration de recommandations stratégiques pour la réforme des programmes d'aide à la vie autonome et de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières Nations et des Inuits. S'appuyant sur des séances de mobilisation exhaustives qui ont eu lieu entre 2020 et 2023, une série de recommandations visant à atteindre l'excellence dans les services de santé et de soutien social des Premières Nations a été appuyée par la résolution 98/2023, *Recommandations stratégiques formulées par les Premières Nations pour un cadre holistique de soins de longue durée et de soins continus*. Les recommandations ont été soumises à SAC pour que le ministère rédige un mémoire au Cabinet. Toutefois, malgré les efforts de plaidoyer de l'APN pour obtenir 278 millions de dollars sur cinq ans pour maintenir l'intégrité des programmes et tenir compte de la croissance démographique et de l'inflation pendant que la réforme est en cours, le budget de 2024 ne prévoit pas de nouveaux investissements dans la réforme du programme d'aide à la vie autonome.

## **Conclusion – La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir**

Au cours de l'exercice 2024-2025, l'APN concentrera ses efforts sur les priorités suivantes :

- Plaider en faveur d'un processus d'indemnisation rapide et tenant compte des traumatismes lorsque nous demanderons l'approbation du protocole d'allocation de l'indemnisation pour les catégories des Enfants retirés et des Enfants retirés et des familles à la Cour fédérale en juin 2024.
- Chercher à obtenir des réformes durables et à long terme pour mettre fin à la discrimination dans le cadre des SEFPN et la mise en œuvre intégrale du principe de Jordan.
- Continuer à travailler avec SAC sur la réforme des programmes d'aide au revenu et d'aide à la vie autonome.
- Continuer à collaborer avec EDSC pour promouvoir la réduction de la pauvreté chez les Premières Nations.

## Langues et apprentissage

Le Secteur des langues et de l'apprentissage de l'Assemblée des Premières Nations (APN) défend la prise en charge de l'éducation des Premières Nations par les Premières Nations, le droit inhérent et issu de traités à l'éducation et le droit à un financement équitable qui réponde aux besoins et à la situation des membres des Premières Nations et de leurs apprenants.

Le Secteur plaide également pour la mise en place d'approches durables, cohérentes et appropriées à long terme pour appuyer les Premières Nations dans les efforts qu'elles déploient pour récupérer, se réapproprier, maintenir et normaliser les langues des Premières Nations grâce à la mise en œuvre de la Loi sur les langues autochtones (LLA).

Le Comité des Chefs sur l'éducation (CCE) et le Comité des Chefs sur les langues (CCL) formulent des recommandations visant à défendre les intérêts des Premières Nations et à promouvoir les mandats conférés par les Premières Nations-en-assemblée.

### Réalisations en 2023-2024

#### Examen du plan de travail pour 2023-2024

##### Généralités

L'APN soutient et défend plusieurs priorités et mandats essentiels, notamment l'enseignement primaire et secondaire (Maternelle-12<sup>e</sup> année), l'enseignement postsecondaire (PSE), les infrastructures scolaires, la revitalisation des langues et la mise en œuvre du Plan d'action national des Premières Nations pour la Décennie internationale des langues autochtones (DILA). En 2023/2024, l'APN a organisé plus de 20 réunions entre le CCE, le CCL, le Conseil national indien de l'éducation (CNIE) et le Comité technique sur les langues (CTL), qui ont permis d'améliorer diverses lignes

directrices du programme, d'élaborer des projets de modification au mandat du CNIE/CCE et de formuler des recommandations visant à faciliter l'élaboration d'une formule d'allocation régionale pour le financement des langues.

L'APN a organisé avec succès, en février 2024, le Forum sur les langues et l'apprentissage, Explorer l'éducation des Premières Nations et les liens linguistiques, qui a réuni près de 400 éducateurs et experts linguistiques des Premières Nations pour mettre en commun des informations, échanger des pratiques exemplaires et mettre en lumière les expériences régionales en matière d'élaboration d'ententes locales, régionales et/ou fondées sur des traités dans le domaine de l'éducation et des langues.

##### Langues

Le soutien à la mise en œuvre et au renforcement de la LLA reste une priorité pour l'APN, ce qui signifie la tenue de discussions préliminaires avec le Comité directeur de mise en œuvre conjointe sur le processus d'examen de la LLA. L'APN a également aidé le CTL et le CCL à parvenir à un consensus national pour la mise en œuvre d'une formule d'allocation régionale.

L'APN continue de promouvoir et de mettre en œuvre le Plan d'action national des Premières Nations pour la DILA. En 2023/2024, elle a notamment participé au processus de sélection du Groupe de travail mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour la DILA et a aidé le CCL et le Comité exécutif de l'APN à recommander des membres des Premières Nations pour ce Groupe de travail.

##### Enseignement primaire et secondaire (de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année)

Dans le cadre de la transformation de l'éducation, l'APN aide les Premières Nations à négocier et à conclure des ententes





régionales en matière d'éducation (ERE), le cas échéant. À l'heure actuelle, dix ERE ont été conclues et plus de 70 sont en cours. Environ 30 % des Premières Nations ont conclu une entente.

L'APN a lancé plusieurs projets de recherche, notamment l'analyse des coûts de la transformation de l'éducation, de la maternelle à la 12e année, et l'évaluation du Programme d'éducation des adultes et des besoins en capitaux de l'APN, qui examinera le financement de l'éducation de la maternelle à la 12e année depuis la mise en œuvre des ERE et cerner les lacunes, les difficultés et les besoins en matière d'éducation des adultes des Premières Nations.

### ***Éducation postsecondaire***

Tout au long de l'exercice 2023/2024, l'APN a accordé la priorité à la défense des intérêts budgétaires dans le domaine de l'enseignement postsecondaire afin de s'assurer que le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAEPS) ne subisse pas une diminution importante de son financement en raison de l'expiration d'un investissement de Services aux Autochtones Canada. Ce plaidoyer a permis de solliciter une augmentation estimée à 15 millions de dollars pour le PAEPS, qui a été annoncée dans le budget fédéral de 2024, et de garantir qu'un nombre accru d'étudiants des Premières Nations recevront un soutien financier pour terminer leurs études postsecondaires.

L'APN continue de travailler avec les Premières Nations pour déterminer les exigences stratégiques et financières nécessaires pour mettre en œuvre les modèles d'EPS et d'autres priorités décrites dans la Proposition de politique sur l'EPS de 2021.

### ***Infrastructures scolaires***

L'APN a réalisé d'importants progrès en vue d'améliorer l'accès au capital pour les infrastructures scolaires dans le cadre des

ententes sur l'éducation des Premières Nations, en menant à bien plusieurs séances de mobilisation d'un bout à l'autre du pays afin d'examiner et de définir la réforme, les priorités et les besoins en ce qui concerne les capitaux pour les infrastructures scolaires. Ces séances ont servi de base à la modification des lignes directrices nationales afin de garantir que le capital et le financement du capital puissent être inclus dans les ERE.

D'autres efforts d'élaboration conjointe sont en voie d'achèvement et visent à améliorer les Normes sur les surfaces dans les écoles de SAC, le Cadre de classement des priorités pour les écoles et d'autres documents stratégiques importants sur les infrastructures scolaires qui sont prioritaires pour les Premières Nations.

### ***Autres résolutions qui orientent ces travaux :***

- Résolution 10/2023, Soutien au Plan d'action national des Premières Nations pour la Décennie internationale des langues autochtones (2022-2032) des Nations Unies
- Résolution 11/2023, *Droit à l'éducation*
- Résolution 56/2023, *Décisions relatives aux programmes d'éducation prises unilatéralement par Services aux Autochtones Canada*
- Résolution 57/2023, *Unité nationale en matière d'éducation*
- Résolution 65/2023, *Affirmation de la souveraineté des Premières Nations en matière d'éducation*
- Résolution 76/2023, *Soutien en faveur d'un financement urgent pour les langues des Premières Nations*

## Conclusion – La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir

Au cours de l'exercice 2023-2024, l'APN concentrera ses efforts sur les priorités suivantes :

- Forum sur l'éducation des Premières Nations en août 2024 (à confirmer).
  - Conférence sur les langues des Premières Nations en février 2025 (à confirmer).
  - Activités visant à appuyer le Groupe de travail mondial et les groupes de travail ponctuels de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).
  - Veiller à ce que les Premières Nations participent pleinement à l'examen de la *Loi sur les langues autochtones* par le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.
  - Terminer *l'analyse des coûts de la transformation de l'APN de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année et les projets de recherche sur le Programme d'éducation des adultes et l'évaluation des besoins en capitaux de l'APN.*
  - Poursuivre la promotion de l'application mobile de l'APN Notre heure est venue : la Trousse éducative de l'APN.
  - Élaborer conjointement la réforme des processus d'investissement dans les infrastructures scolaires des Premières Nations.
- aux mandats conférés par les Premières Nations-en-assemblée, et travaillera pour :
- Défendre les droits inhérents et issus de traités des Premières Nations, les lois, les politiques et les programmes liés à la santé, aux langues et à l'apprentissage ainsi qu'au développement social.
  - Solliciter la mobilisation des Premières Nations pour améliorer les politiques et les programmes qui soutiennent la compétence, les priorités et les objectifs des Premières Nations en matière de santé, de langues et d'apprentissage ainsi que de développement social.
  - Exercer un plaidoyer pour pouvoir orienter les processus et y participer, tels que les études parlementaires ou les groupes de travail mixtes de représentants, qui comprennent des activités pour parvenir à une législation, à de nouveaux investissements et à de meilleures politiques et programmes pour la santé, les langues et l'apprentissage ainsi que le développement social des Premières Nations.



## Conclusion – La voie à suivre / Se tourner vers l'avenir

La Direction générale des affaires sociales concentrera ses efforts sur l'obtention de résultats en 2024-2025 qui donnent suite



*Renforcer nos relations*

## ÉTATS FINANCIERS DE L'APN

31 MARS, 2024





















































50, rue O'Connor Bureau 200

Ottawa, (Ontario) K1P 6L2

Tél. : (613) 241-6789

Télec. : (613) 241-5808